

Michel Gleizes

*Aimé*

*M. L...*

*M. L...*

**UN REGARD SUR  
L'ORSTOM**

**1943-1983**

*W. L...*

*T. L...*

*J. L...*

*H. L...*

*J. L...*

**Témoignage**

*L. L...*

*L. L...*

# UN REGARD SUR L'ORSTOM

*Maquette de couverture* : Michèle SAINT-LÉGER  
*Coordination* : Hélène DARDENNE

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

© ORSTOM, 1985  
ISBN 2-7099-0754-2

MICHEL GLEIZES

# UN REGARD SUR L'ORSTOM

1943 — 1983

TÉMOIGNAGE

---

**Éditions de l'ORSTOM**

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

PARIS - 1985

*Michel GLEIZES est né en 1918 à Meudon (Hauts-de-Seine). Licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, il entra en 1943 à l'Office, alors en ses tous premiers débuts, pour un emploi d'attente qui fit de lui pendant quelques temps un aide-documentaliste, jusqu'à ce qu'il fut appelé auprès du directeur. Dans ses nouvelles fonctions il découvrit le monde de la recherche scientifique et un travail d'animation et d'organisation qui le passionna. Ce double intérêt décida de sa carrière. Il acheva celle-ci en 1983 après avoir progressivement élargi son horizon en occupant divers postes hiérarchiques jusqu'à celui de directeur général adjoint.*

Nous avons vingt ans d'avance et la peau dure : ainsi pourrait-on apprécier d'une formule lapidaire le parcours de l'ORSTOM, aujourd'hui l'Institut de recherche scientifique pour le développement en coopération, ce combat continu de quarante années entre un projet porteur d'avenir et l'incompréhension.

Alors qu'on a facilement admis d'identifier une recherche spatiale, océanologique ou médicale, il paraissait qu'on dût concevoir avec la plus grande difficulté une recherche outre-mer — puis une recherche pour le développement en coopération — bien qu'elle se caractérisât tout autant par son sujet et par sa démarche.

Il fallut que cette idée si fragile prenne corps, d'abord dans la conscience nationale puis dans le concret institutionnel. C'est sa réalisation au prix de l'effort incessant de ses protagonistes que retrace le témoignage de ce regard sur l'ORSTOM.

Ce dernier a représenté une entreprise originale pour l'époque. Au moment où se lève le nouvel ORSTOM, il a paru juste que ne soit pas perdue la mémoire du travail considérable qui l'a permis. C'est en même temps un hommage à tous ceux, administratifs, scientifiques, qui ont animé ce grand corps et reçu leur récompense dans sa pérennité enfin consacrée.

*A celles, à ceux qui y crurent et s'y dévouèrent.  
A ceux qui continuent, en souhaitant qu'ils  
prennent quelque intérêt à cette évocation.*

*« L'Institut français de recherche scientifique  
pour le développement en coopération-  
ORSTOM risque de n'être plus que ténèbres  
pour ceux qui ne voudront regarder que lui.  
C'est dans les temps qui le précédèrent qu'il  
faut chercher la seule lumière qui puisse  
l'éclairer. »*

d'après Alexis DE TOCQUEVILLE,  
« L'Ancien Régime et la Révolution »

## PRÉFACE

*Voici un regard sur l'histoire de l'ORSTOM.*

*Un regard, c'est une façon personnelle de voir les faits : il est celui d'un homme qui a vécu cette histoire, depuis ses débuts, et qui a aussi participé aux réflexions qui ont permis la réalisation de la 3<sup>e</sup> réforme de l'ORSTOM, celle de 1982.*

*Cette 3<sup>e</sup> réforme fut élaborée dans le cadre de nouveaux choix gouvernementaux. Elle a cependant une partie de sa justification dans la richesse et l'expérience des 40 années qui la précèdent : c'est ainsi qu'elle fut réfléchie et construite.*

*Il faut remercier Michel Gleizes d'avoir consacré de nombreuses semaines de travail à retracer et analyser cette histoire : grâce à lui nous disposons maintenant d'un témoignage mais aussi d'un outil qui nous permettra d'affiner l'avenir.*

*Pierre LAVAU*

*Président du Conseil d'Administration  
de l'ORSTOM*

*Alain RUELLAN*

*Directeur Général  
de l'ORSTOM*





## AVANT-PROPOS

LA troisième réforme de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) coïncidant avec son 40<sup>e</sup> anniversaire, c'est l'occasion, avant de tourner la page sur ce presque demi-siècle de son histoire, de relire celles où il accompagna et vécut les profondes transformations de la recherche scientifique en France et de la vie internationale, ces deux pôles de son activité. L'incitation à faire ce retour en arrière est d'autant plus vive que, contesté dès le début et dès lors marqué du signe du provisoire, l'Office présenta la caractéristique de se trouver durant ces quarante années au cœur d'un débat qui, ayant pris naissance avec lui, vient peut-être seulement — du moins doit-on le souhaiter — de recevoir un point final. En effet, dès l'origine, il a vu discuter la légitimité de son existence. Dans un premier temps ce fut au nom de l'Unité de la Science, lorsque ayant été séparé du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) — tel Eve d'Adam — certains milieux scientifiques contestèrent qu'il fût justifié de créer un organisme spécial pour la recherche scientifique outre-mer. Lorsque à partir de 1960 l'évolution politique générale de l'outre-mer français conduisit l'Office à déboucher sur la coopération, le débat, changeant de nature, passa sur le plan politique, l'argument opposé étant alors que la coopération, obligation nationale, devait être le fait de l'ensemble des institutions françaises.

Dans les deux cas la conclusion était la même. Ces prises de position successives, qui pour quelques-unes d'entre elles n'étaient sans doute pas non plus dénuées d'arrière-pensées, avaient en commun de vouloir tout simplement ignorer que les pays chauds ont leurs particularités demandant une certaine spécialisation et que le développement est un sujet d'étude en soi avec sa méthodologie. Pour ces deux raisons et parce que les conditions d'intervention ne peuvent pas être les mêmes dans ces pays qu'à l'intérieur de l'Hexagone, des formules appropriées s'imposaient.

Cette situation entraîna pour l'Office au moins deux conséquences qui cumulèrent leurs effets funestes. D'une part, exigeant qu'il se justifîât sans cesse, elle le contraignit trop souvent à se mettre sur la défensive et à gaspiller des forces qui eussent été mieux employées à des actions plus positives. D'autre part, elle engendra l'attentisme des pouvoirs publics à l'égard d'un problème de fond se présentant comme un préalable, mais toujours reporté au détriment de décisions importantes pour la vie quotidienne de l'organisme. Ce double handicap freina son développement. Aujourd'hui qu'il semble levé, il convient de se souvenir combien il pesa sur l'Office au cours de la dernière décennie et que maintes faiblesses ou difficultés actuelles en sont le résultat direct.

Comme tous les grands organismes scientifiques dont le Pays se dota dans la période de modernisation de l'après-guerre, l'ORSTOM fut créé dans le domaine de responsabilité d'un département ministériel. Son originalité lui vient de ce que ce département ait été un microcosme où se retrouvaient rassemblées la totalité des fonctions administratives, politiques, sociale et économiques qui, pour la métropole, sont partagées entre les différents départements ministériels. Cette particularité évita à l'Office la sectorisation et fit que d'emblée sa compétence s'étendit à l'ensemble des domaines scientifiques intéressant le développement économique et le progrès social. Cette vocation générale explique sa large multidisciplinarité.

Par ailleurs, placé auprès du chef de gouvernement en réduction qu'était un ministre de la France d'outre-mer, l'Office fut conçu au départ comme l'instrument d'une politique à ce haut niveau qu'il recevait pour vocation d'orienter, de coordonner et de contrôler. Il ne put pas toujours remplir cette mission exactement dans ces termes et, de toutes façons, celle-ci aurait prit fin en 1960. Du moins y acquît-il une autorité qui, renforcée par son dynamisme sur le terrain, continua à le désigner même ensuite pour tenir un rôle prééminent dans le dispositif français. Et il apparaît qu'il en soit encore de même dans les perspectives de 1984.

La pérennité de l'Office en dépit de profondes mutations politiques où l'on aurait pu s'attendre normalement à ce qu'il disparût il y a presque un quart de siècle doit être un sujet de réflexion. Elle s'explique par sa spécialisation scientifique et par sa relative indépendance d'établissement public au sein des structures administratives de l'État. En 1953, une première réforme étendait son champ de compétence aux départements d'outre-mer, aux États associés et aux pays de protectorat et l'autorisait à apporter son concours sous forme d'assistance technique aux pays étrangers et aux organisations internationales. On ne fit alors qu'entériner une

situation qui s'était rapidement imposée. Le droit enregistrait le fait, mais, en faisant officiellement sortir l'Office du domaine strict de la France d'outre-mer et en le démarquant vis-à-vis de cette administration, on lui ouvrait l'avenir.

Le glissement ainsi amorcé trouvera son aboutissement sept ans plus tard, en 1960, dans la définition écologique, donc scientifique (hors des régions tempérées), de son champ de compétence, dans l'établissement de la co-tutelle du ministre de l'éducation nationale, tuteur à l'époque du CNRS, et dans l'attribution de dotations budgétaires de ce département ministériel. L'ORSTOM sera d'ailleurs déclaré service métropolitain d'accueil pour les corps scientifiques de la France d'outre-mer au moment de leur mise en extinction. Dans tout ceci, on doit voir l'adaptation de l'outil à son objet. Les responsabilités de la France à l'égard des pays chauds s'exprimaient en 1943 dans les termes du moment, selon le contexte politique de l'époque. La transformation de ce contexte a eu pour effet principal de faire passer ces responsabilités du plan intérieur au plan international. Mais elle n'en a pas modifié profondément leur objet pour autant. L'existence de l'Office a permis à la France de faire face à ses nouvelles responsabilités internationales en se coulant aisément dans les formes nouvelles de la coopération et ceci non seulement vis-à-vis de ses anciens protégés, mais d'une façon plus générale en prenant sa place dans l'effort international et le dialogue Nord-Sud.

Enfin, du fait qu'il fut créé parmi les premiers des grands organismes de l'après-guerre, l'Office participa au mouvement général de réflexion nationale et de modernisation qui caractérisa cette période. Il fut associé à l'ensemble des travaux et des développements, qui, plus particulièrement à partir de l'institution en 1954 du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique et jusqu'à la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France en 1982, devaient structurer la recherche scientifique française. Plusieurs solutions retenues pour la recherche scientifique et technique outre-mer ont préfiguré des dispositions qui furent envisagées par la suite pour la recherche nationale et les débats du Colloque national de janvier 1982 sur les conditions de la régionalisation et de la concertation avec les partenaires sociaux renvoient aux propres schémas d'intervention de la recherche outre-mer depuis vingt ans déjà.

La réforme de 1984 va marquer une nouvelle étape de la vie de l'Office. Elle doit être un point de départ vers l'avenir pour de nouveaux développements. Elle est aussi l'aboutissement d'une évolution qui a préparé les atouts de demain. A ce double titre, elle

s'inscrit dans une continuité riche d'acquis et de potentialités qu'il nous a paru intéressant d'évoquer.

\*  
\*\*

Ce faisant, nous ne nous sommes pas proposé d'écrire l'histoire de l'Office. Une telle entreprise nécessiterait un travail d'archives considérable et tout aussi obligatoirement d'être conduite par une équipe au sein de laquelle seraient mis en commun les souvenirs des différents acteurs ayant eu à intervenir à des titres divers, à Paris et outre-mer, dans le cours des événements. Les jugements des uns et des autres peuvent varier selon la place qu'ils ont occupée ou leur participation plus ou moins directe à l'action. Seule cette confrontation des appréciations offrirait une garantie suffisante pour une relation des faits complète, donc fidèle.

L'objet de notre étude est plus simplement de situer la trajectoire de l'Office, de porter un regard sur une histoire vécue au jour le jour, de replacer les faits dans une perspective générale et de dégager de leur enchaînement les lignes de forces et un certain nombre de constantes que nous croyons discerner dans la vie de l'Office.

Enfin, un travail original et considérable a été réalisé, dont il est dans l'ordre des choses que les moins anciens de l'Office ne prennent pas toujours toute la mesure, les situations paraissant aux héritiers établies de toujours comme allant de soi. Il nous a semblé juste que la mémoire n'en soit pas irrémédiablement perdue et de la fixer, fût-ce dans une vue cavalière. L'œuvre scientifique de l'Office est importante. Elle mériterait qu'on en dresse le bilan. Les travaux préparatoires au Colloque national de janvier 1982, comme ceux des Journées d'études de l'ORSTOM de juillet 1982 et de janvier 1983, ont confirmé qu'il serait positif, sinon très riche, en plus d'un domaine. Cet autre travail n'entraîne pas lui non plus dans notre propos d'aujourd'hui. En bref, celui-ci est de rendre compte de l'action organisatrice qui a construit l'Office par un effort obstiné qui, toutes proportions gardées, n'est pas sans rappeler celui des « légistes » auprès des rois capétiens.

Connaissant l'esprit et la dimension donnés à cette étude, on comprendra pourquoi nous ne citons pas de noms ou en tout cas, de façon tout à fait limitée, sans rapport avec le grand nombre de tous ceux qui, restant attachés aux réalisations et au développement de l'Office, appartiennent à son histoire. Certains pourraient s'étonner ou se peiner de ces absences, qu'ils s'en gardent bien, car il ne s'agit ni d'un oubli ni encore moins d'une ingratitude.

# I

## LES DÉBUTS LES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES

---

---

L'ACTE de naissance officiel de l'Office est la loi du 11 octobre 1943<sup>1</sup>.

Celle-ci fut annulée à la Libération avec l'ensemble de la législation de Vichy, puis validée le 24 novembre 1944 par une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française<sup>2</sup>. Par cet acte juridique, celui-ci à son tour donnait la vie à l'Office.

Cependant, pour établir de façon tout à fait équitable toutes les responsabilités, il convient, sans pour autant forcer les faits, de faire entrer également la III<sup>e</sup> République dans cette paternité partagée, aux côtés de l'État français et du Gouvernement provisoire de la République française. C'est à elle, en effet, que l'on doit d'avoir, en 1937, exprimé pour la première fois par la voix de deux membres du gouvernement Léon Blum : Francis Perrin — sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique — et Marius Moutet — secrétaire d'État aux colonies — la volonté gouvernementale de pourvoir les colonies d'une organisation scientifique propre, « nécessité d'urgence, condition de la mise en valeur, exemple à donner, lumière à faire jaillir pour éclairer la route ».

1. *J.O.* du 17 octobre 1943.

2. *J.O.* du 25 novembre 1944.

Leurs déclarations reprenaient les propositions de congrès scientifiques, tenus en 1931 et 1937, auxquelles il faut finalement faire remonter l'origine de l'Office<sup>3</sup>. Les événements seuls empêchèrent sans doute que le projet prît corps tout de suite. Il fut repris en 1943. Compte tenu des circonstances du moment, ce fut dans des conditions, à la vérité assez paradoxales, qui révélaient autant la continuité du dessein qu'une inébranlable confiance en l'avenir.

Concrètement, l'Office est né du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à partir de son Comité colonial de la recherche scientifique et du fonds particulier qui lui était rattaché. Il fonctionna dans sa première version entre la fin de 1942 et octobre 1943 sous la forme d'un modeste service du secrétariat d'État à la marine et aux colonies, animé par le Dr René Jeannel, professeur au Muséum national d'histoire naturelle et quelques collaborateurs peu nombreux<sup>4</sup>. Le professeur Jeannel avait été l'instigateur du projet avec un membre du cabinet, le commandant Chaix. S'il dût quitter la place en atteignant le but pour des raisons personnelles où entrèrent sans doute pour beaucoup la difficulté à faire son trou dans une administration traditionnelle, il convient de rappeler que c'est à lui que l'Office doit d'avoir vu le jour. A son souvenir doit être associé le petit groupe de professeurs au Muséum, Humbert, Vayssière, Chevalier, Urbain et autres vétérans de la recherche sous les tropiques, qui le soutinrent dans son action. La part qu'ils prirent alors, comme leur concours par la suite aux activités de l'Office, et avec le leur, celui de nombreux autres de leurs collègues, ramènent à ses justes proportions, avec le recul du temps, l'opposition qu'au nom de la défense des intérêts de ce grand établissement certain de ses directeurs ultérieurs crût devoir marquer à l'endroit de l'Office.

La démission du professeur Jeannel ne fut pas la seule épreuve à avoir accompagné les débuts de l'Office. Il devait quelques mois plus tard affronter, comme on vient de le voir, celle autrement redoutable de la remise en cause de l'ensemble de la législation de Vichy à l'occasion du rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire métropolitain de la France. S'il s'en sortit honorablement ce ne fut néanmoins pas sans que l'ordonnance du 24 novembre 1944 le marquât du signe de la précarité, en proclamant le maintien en vigueur de la loi du 11 octobre 1943 provisoirement et jusqu'à l'intervention de nouveaux textes. Curieusement, le processus devait se reproduire à peu de choses près — seize ans plus

3. Association Colonie-sciences, actes du Congrès de la recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer, Paris 1938.

4. Parmi eux, Étienne Lalou, le futur chroniqueur scientifique de la télévision.

tard — en cette autre année cruciale que fut pour lui l'année 1960. Comme s'il se fût agi d'accomplir une fatalité et qu'il ne pût vivre sans cette écharde, le décret du 9 août 1960 qui lui rendait un avenir, en même temps l'affaiblissait par une disposition transitoire sur un point vital<sup>5</sup>. Certains penseront sans doute que s'agissant de provisoire, on ne doit pas s'étonner qu'il ait duré longtemps dans l'un et l'autre cas.

Heureusement des bonnes fées aussi s'étaient penchées sur ce berceau. La chance initiale de l'Office fut de se voir confié, en 1943, à un tandem directorial dynamique parfaitement homogène, aux qualités complémentaires : Raoul Combes, professeur de physiologie végétale à la Sorbonne, qui resta directeur jusqu'au début de 1956 et André Nizery, polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, secrétaire général jusqu'à la fin de 1946, que qualifiaient à la fois une expérience africaine et son appartenance au CNRS où il était responsable de l'énergie thermique des mers.

Le professeur Combes apportait l'autorité scientifique et, plus âgé, la pondération ; André Nizery, plus jeune, ces qualités de l'action que sont l'initiative, l'audace réfléchie et la ténacité. En outre, à l'expérience du biologiste de l'un correspondait l'ouverture sur les sciences physiques et industrielles de l'autre. Cette double orientation a marqué les débuts de l'Office. On peut regretter qu'elle n'ait pas été maintenue intégralement par la suite, car certains sujets, d'une grande actualité maintenant et dont on semble découvrir l'intérêt, telles les énergies renouvelables, étaient alors à son programme et en ont disparu ensuite. On essaiera de s'en consoler en se disant que l'ambition était sans doute trop vaste, ce qui rendait probablement inéluctable de faire progressivement des choix<sup>6</sup>.

Il est juste de rendre également hommage au rôle joué par le chef du service administratif et financier de l'époque, Valentine Faivre d'Arcier, durant les douze années de sa collaboration. Son énergie et son entregent venaient à bout de toutes les difficultés. Ne connaissant pas les préjugés qu'inculque parfois une formation administrative traditionnelle, elle ne se laissait pas arrêter par la nouveauté des situations. En l'occurrence cette qualité était particulièrement appréciable.

5. *Art. 16* : « Des décrets en Conseil d'État fixeront les conditions dans lesquelles les personnels du corps des chercheurs de l'ORSTOM seront intégrés dans les corps existants des différents ministères ou rattachés à ces ministères. Jusqu'à promulgation de ces décrets, le décret n° 59-98 du 7 janvier reste applicable à ces personnels ».

6. Les deux secrétaires généraux suivants furent des ingénieurs en chef du Génie rural, coïncidence qui ne fut pas sans influencer l'orientation prise. On peut penser à l'inverse que leurs nominations traduisaient déjà une orientation.

Un autre atout de l'Office a été que, par une disposition statutaire qui dura jusqu'en 1953, se souvenant de ses origines, ce fût le directeur du CNRS qui ait alors présidé ès qualités son conseil d'administration. Ce patronage de notre organisme scientifique national valut au jeune office pour ses premiers pas l'appui de personnalités comme Frédéric Joliot-Curie, Georges Teissier, Gaston Dupouy et d'autres. Leur caution facilita son audience auprès des milieux scientifiques et universitaires. Vis-à-vis de l'Administration, elle assura ses arrières et renforça son autorité.

Il ne tarda pas à s'en féliciter à l'occasion de deux conflits successifs qui, comme nous le relaterons plus loin, l'opposèrent au ministère des colonies et laissèrent des traces durables dans son orientation ultérieure.

\*  
\*\*

Les instructions ministérielles, qui traçaient à l'Office le cadre et les grandes lignes de son action, figurent in extenso dans le procès-verbal de la première réunion du conseil d'administration, le 20 décembre 1943 :

*« Au moment où la loi du 11 octobre 1943 vient de sanctionner la création de l'Office de la recherche scientifique coloniale, je crois utile de vous préciser l'orientation qu'il convient de donner à l'activité de l'Office, ainsi que ses rapports avec les principaux organismes publics et privés intéressés pour la recherche scientifique coloniale.*

#### RÔLE GÉNÉRAL DE L'OFFICE

*Orienter, coordonner et contrôler les recherches scientifiques aux colonies, tel est le rôle que la loi a assigné à l'Office.*

*Orienter vous conduira non seulement à mettre sur pied les programmes de recherche en accord avec les autorités responsables de la politique impériale mais encore à en faciliter la réalisation soit en provoquant des mesures réglementaires, soit en finançant sur le fonds dont disposera l'Office, les organismes de recherche. Votre aide financière devra être limitée dans le temps de façon à éviter une cristallisation de vos moyens d'action. Vous devrez tendre plutôt à rémunérer des services précis ou favoriser la formation de tel ou tel chercheur plutôt que de financer des postes permanents d'enseignement ou de recherche dont l'entretien doit incomber aux budgets publics.*

*Coordonner, vous amènera à suivre le travail scientifique*



*exécuté par les multiples organismes qui poursuivent des recherches intéressant les colonies, ceci en vue de les orienter vers un rendement maximum, notamment en évitant les doubles emplois et en assurant les liaisons indispensables.*

*Contrôler consistera, tout en laissant entière l'initiative des organismes en cause, à participer à leur vie pour être en mesure de me faire connaître leur degré d'efficacité et me permettre de décider, en conséquence, de l'aide financière à leur apporter.*

## **DOMAINES DES RECHERCHES COLONIALES**

*« La science au service des colonies », telle pourra être la devise de cette nouvelle organisation.*

*Il conviendra notamment d'éviter les disciplines scientifiques dont les applications n'intéresseraient les colonies que très indirectement. Par contre, toutes les recherches scientifiques effectuées en France ou aux colonies sont de votre compétence. J'estime, toutefois, que les ressources limitées dont disposera l'Office ne lui permettront pas au début d'aborder avec fruit l'ensemble des recherches coloniales. Je vous demande donc d'affecter la plus grande partie de ces ressources aux recherches intéressant la production agricole, notamment la production agricole indigène qui constitue l'activité essentielle de nos colonies. L'expression « Production agricole » doit naturellement être entendue dans le sens le plus large, c'est-à-dire englober les forêts et l'élevage, ainsi que l'utilisation des produits de l'agriculture. Le nouvel Office devra affirmer son existence avant d'étendre systématiquement son action à d'autres domaines. Cette méthode évitera une dispersion de vos efforts qui en réduirait singulièrement l'efficacité. Cette limitation momentanée de vos travaux ne saurait cependant être trop absolue. Je vous autorise donc à vous intéresser aux recherches effectuées dans divers domaines à condition qu'elles n'exigent qu'une part modeste de vos moyens en personnel et en argent.*

## **RAPPORT AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DES COLONIES**

*La tâche qui vous est assignée, vous appellera à travailler en contact étroit avec les autres services de mon Département. Les services responsables de la vie économique de notre Empire auront pour tâche de vous tenir exactement informés des problèmes intéressant la production de notre Empire et des recherches effectuées sous leur égide. Les programmes généraux de recherche que vous serez appelé à me soumettre leur seront communiqués pour avis. Ils collaboreront le cas échéant à leur réalisation par*

certaines organes de recherche relevant d'eux. Ils exploiteront enfin et vulgariseront les résultats que vous aurez pu obtenir.

*Par contre, c'est à l'Office seul qu'appartiennent l'initiative et la responsabilité des études en matière d'organisation de la recherche scientifique (formation et recrutement du personnel spécialisé des organismes administratifs de recherche coloniaux, à l'exception des organismes administratifs d'enseignement formant des praticiens ; création de services et d'instituts de recherche coloniaux). L'Office de la recherche scientifique, s'il ne doit pas exploiter directement de tels organismes, est par contre au point de vue scientifique, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes représentés dans la Métropole, leur correspondant obligatoire.*

#### **RAPPORTS AVEC LES INSTITUTS DE RECHERCHE COLONIAUX**

*Vous serez représentés au conseil d'administration et aux commissions techniques des organismes officiels de recherche coloniale fonctionnant dans la métropole.*

#### **PROBLÈMES DE PREMIÈRE URGENCE**

*Je voudrais en terminant attirer votre attention sur les problèmes dont l'urgence les fait classer au premier rang des tâches assignées à l'Office.*

*Tous ceux qui se sont jusqu'ici penchés sur le problème de la recherche scientifique aux colonies, ont été unanimes à déclarer que notre infériorité à cet égard avait pour cause principale l'insuffisance numérique et l'insuffisance de formation des chercheurs ainsi que la mauvaise utilisation de ceux, trop rares, dont disposaient nos territoires d'outre-mer.*

*L'Office devra donc avant tout « former des chercheurs » ; et pour cela, leur assurer une formation, un statut, des garanties de stabilité.*

*Élargissant le problème, on en viendra donc à l'organisation même de la recherche dans les colonies. Alors se posera la question de la forme à donner à cette organisation, forme dont le but sera avant tout de créer au chercheur les conditions de travail optima. Faudra-t-il pour cela des Instituts de recherche dans chaque fédération, groupant les chercheurs sous sa tutelle en les protégeant contre les variations de l'administration locale ?*

*Si oui, quel devra être le plan type de telles organisations ?*

*Autant de problèmes que l'Office devra aborder sans retard ».*

Charte de l'Office, ces instructions, dans un vaste tableau aux larges perspectives, lui assignent des objectifs qu'il remplira pour l'essentiel. Mais, en même temps déclaration de politique générale, elles impliquaient d'autres acteurs et de ce fait contenaient en germe la vie de l'organisme, ce qu'il réalisera, mais aussi ses difficultés et les oppositions qu'il devait rencontrer.

\*  
\*\*

De fait, les premières ne tardèrent pas à se manifester. Dès la fin de 1944, un conflit s'ouvrit au ministère des colonies au sujet des recherches intéressant la production agricole et dont les conséquences, dans le contexte du moment, pouvaient être redoutables pour l'Office. Il s'y trouvait opposé à la jeune direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts de ce département. Instituée à Alger dans le but de dynamiser ce secteur, celle-ci rapportait dans ses cartons un projet d'institut national d'agronomie tropicale basé sur la restructuration de la Section technique d'agriculture tropicale de Nogent-sur-Marne. L'existence de l'Office la prenait de court et elle trouvait en outre le terrain partiellement occupé par les instituts de recherche créés dans le cadre des groupements professionnels. A l'époque, ils étaient au nombre de quatre ; l'Institut français du caoutchouc (IFC), l'Institut des fruits et agrumes coloniaux (IFAC), l'Institut de recherches pour l'huile de palme et les oléagineux (IRHO) et l'Union cotonnière de l'Empire français (UCEF) qui allait donner naissance à l'IRCT.

Une commission fut convoquée au début de décembre 1944, sous la présidence du directeur de cabinet et avec la participation de tous les intéressés, en vue de fixer les conditions dans lesquelles les différentes parties prenantes devraient désormais fonctionner.

La commission estima que le point important pour les instituts professionnels était que la direction des recherches appartienne aux producteurs, par conséquent à une association de planteurs dans le cas de cultures en majorité européenne, et à l'administration, tutrice des indigènes, dans le cas contraire. Selon ce principe, elle ne préconisait aucun changement concernant l'IFC et l'IFAC, avec toutefois pour ce dernier institut une réserve à lever ultérieurement concernant le café et le cacao. Par contre, l'administration envisageait de prendre la direction de l'IRHO en se réservant la majorité à son conseil d'administration.

Pour ce qui était de l'ORSTOM, il lui était tout simplement enjoint de s'abstenir pratiquement de toute intervention sur le terrain de la recherche agronomique, de se cantonner dans la recherche pure et de renoncer à son rôle de coordinateur au

bénéfice d'un conseil consultatif qui siégerait au ministère. Le seul point sur lequel son utilité n'ait pas été contestée était la formation des chercheurs. Encore n'était-ce pas sans que le directeur de l'agriculture entendit se réserver dans la formation des chercheurs agronomes la partie qui devait se dérouler en milieu tropical. Par ailleurs, pour des motifs de hiérarchie, il préconisait que les cadres de la recherche agronomique soient complètement séparés de ceux de la recherche scientifique. Ces derniers se voyaient d'ailleurs refuser à cette occasion — on ne sait trop pourquoi — d'être fonctionnarisés, à la différence des premiers. L'ensemble s'agrémentait de griefs envers l'organisation de l'Office et son prétendu manque de souplesse.

La tournure des événements incita le directeur de l'Office à demander au conseil d'administration de se prononcer sur les cinq questions suivantes :

1. Convenait-il de proposer le maintien de l'organisation actuelle de l'Office sous réserve d'un assouplissement du régime financier ?

2. Était-il opportun de poursuivre l'établissement d'un cadre de la recherche scientifique apportant aux chercheurs les garanties des fonctionnaires ?

3. La coordination des recherches devait-elle être faite par un conseil consultatif extérieur à l'Office, par un conseil consultatif intérieur à l'Office ou par l'Office lui-même ?

4. Convenait-il d'insister auprès des services intéressés pour qu'une latitude plus grande soit laissée à l'Office, et aux spécialistes auxquels il fait appel, pour entretenir des relations et des contacts fréquents avec les personnels de recherche agronomique ?

5. Était-il opportun de demander également que l'Office participe à l'élaboration des programmes généraux de recherche et des textes organisant les recherches dans la métropole et aux colonies, qu'il donne son agrément à la nomination des directeurs des grandes stations d'essais et soit tenu au courant des résultats des recherches ?

Présidé par le professeur Joliot-Curie, le conseil d'administration répondit affirmativement sur les cinq points (séance du 12 décembre 1944).

De l'avis du professeur Joliot-Curie, l'intégration des chercheurs dans un cadre fonctionnaire était le seul moyen d'assurer le contrôle scientifique de l'efficacité du travail, aussi indispensable que le contrôle financier sur les crédits ; M. Gruet, administrateur de société, avait de son côté insisté sur la nécessité d'une symbiose

entre la recherche dite pure et celle dite appliquée en soulignant d'ailleurs que cette distinction était périmée ; l'ensemble du conseil fut unanime pour déclarer que, l'Office ayant été créé pour faire la coordination des recherches, il lui revenait d'assurer ce rôle. Chacun s'accorda également pour reconnaître que, si l'Office formait des chercheurs, rien de fructueux ne serait fait s'il ne les suivait pas dans leur carrière, soit pour les guider, soit pour leur donner la documentation et les moyens de travail nécessaires ; enfin, qu'il était absolument indispensable qu'il participât à l'élaboration des programmes généraux et à l'organisation de la recherche.

Cette confrontation resta sans conclusion. En fait, il n'y en eut jamais à la querelle de frères ennemis qui venait de s'ouvrir entre la recherche « scientifique » et la recherche « agronomique » et, second clivage à l'intérieur de cette dernière, entre la recherche « publique » et la recherche « privée ». Suspensions et rivalités marquèrent désormais les rapports entre les deux « Grands » de la recherche publique. Cette situation se poursuivit avec l'IRAT, héritier des services de l'agriculture après que ceux-ci eussent été balayés de la scène par le vent de l'histoire. Les instituts privés, de leur côté, redoutaient la prédominance de l'un autant que de l'autre et s'efforçaient de tirer leur épingle du jeu par une subtile politique de bascule entre les deux rivaux dont la mésentente les protégeait.

La réunion du 6 décembre 1944 met en place les protagonistes. Elle distribue les rôles pour les quelque trente-cinq années qui vont suivre, y compris à l'autorité de tutelle celui de l'impuissance à régler une situation qui, de projets velléitaires en projets avortés, de groupes de réflexion en commissions de travail, d'inspections diverses en audit orienté, perdura jusqu'à aboutir à la réformette de juillet 1980, elle-même vouée au dérisoire, souris lasse dont finit par accoucher un serpent de mer fatigué. Paradoxalement décisif, puisque l'absence de la décision, qui aurait dû être prise alors, scella ainsi l'avenir de la recherche outre-mer, cet épisode fit date et méritait donc de s'y arrêter quelque temps.

\*  
\*\*

A défaut de conclusions, ce premier duel eut des prolongements.

La direction de l'agriculture maintint son double projet d'institut national d'agronomie tropicale, et, en ignorant délibérément l'initiative déjà prise par l'Office dans ce domaine, d'un corps de chercheurs propre. Le premier projet ne vit jamais le jour. Le second aboutit, mais ce fut pour déboucher quelques années plus tard sur la dissolution et l'intégration dans le corps de l'Office.

Par ailleurs, le conseil consultatif appelé à reprendre à l'Office son rôle de coordination fut institué par un arrêté du 26 mai 1945. Sous le nom de Conseil supérieur de la recherche scientifique coloniale il était rattaché à la direction du plan de développement économique et social, elle aussi récemment créée au ministère des colonies. Ce fut pour l'Office l'occasion d'un nouveau conflit grave, second épisode de sa mise en place, où il s'opposa de nouveau à son département de tutelle.

En donnant à ce nouvel organisme à connaître des activités de l'ensemble des « organismes publics ou privés de recherche générale ou spécialisée » intéressant les colonies, on l'habilitait à débattre de questions aussi fondamentales que les programmes généraux de recherche, l'ordre d'urgence des problèmes, la création de nouveaux centres de recherche en France et outre-mer et, arme suprême, la répartition des ressources financières communes. En le dotant de commissions scientifiques, d'un comité administratif et financier et d'un secrétariat (installé à la direction du plan), on en faisait une structure opérationnelle. Enfin, ce qui achevait de vider l'Office de toute substance, on faisait appel pour couvrir les différents secteurs scientifiques aux mêmes personnalités qui lui apportaient leur concours. En d'autres termes, il se faisait doubler.

Le secrétaire général de l'Office avait bien été désigné pour être dès qualités le rapporteur de la nouvelle instance. Mais celle-ci, pour les deux seules sessions qu'elle tint, en juillet 1945 et en mars 1946, fut réunie dans des conditions telles qu'il ne se trouva pas en mesure physique de tenir son rôle et que la nécessité de revenir à une situation plus normale apparut à tous.

Un nouvel arrêté ministériel rendit donc à l'Office<sup>7</sup>, en septembre 1947, ses responsabilités initiales, en le chargeant d'animer un Conseil rénové sous le nom de Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique outre-mer. Celui-ci tint dix réunions de janvier 1949 à mai 1952 avant que le décret du 17 novembre 1953 n'en fit, comme on le verra plus loin, le pivot d'une réorganisation générale du dispositif.

La malencontreuse décision de mai 1945 relevait d'une technique d'élimination peu glorieuse mais bien connue depuis : plutôt que de trancher dans le vif, multiplier les structures et, sans toucher aux textes, susciter à un organisme un concurrent appelé à se substituer à lui dans les faits sinon dans le droit.

En l'occurrence, cette manœuvre ne pouvait que faire long feu dans les milieux scientifiques, qu'on sollicitait cependant d'y parti-

7. Arrêté du 24 septembre 1947 - *JORF* du 2 octobre.

ciper. Faire passer la recherche scientifique de la responsabilité du cabinet du ministre sous celle d'une simple direction ministérielle était assurément une faute tactique, mais, plus profondément, cette *capitis deminutio* trahissait de la part de ses auteurs une erreur de jugement sur la véritable valeur de l'enjeu. Oublieux des recommandations de 1937, ils étaient peu préparés à concevoir la dimension réelle d'une politique scientifique. La vue simplifiée qu'ils en avaient était plus proche à la limite de celle d'un bureau d'étude.

D'une tout autre portée étaient, on l'a vu, les instructions ministérielles reçues en leur temps par l'Office. On ne peut qu'être saisi à voir l'activité qui s'est alors déployée et l'ampleur de l'œuvre accomplie dans les premières années. Les fondements sur lesquels l'Office a vécu jusqu'à aujourd'hui, en dépit de mutations profondes, furent jetés au propre et au figuré, au point que pour leur plus grande part les réalisations ultérieures furent le développement de ce qui avait été alors mis en place. Cette intense activité qui portait sur la formation, la recherche et l'organisation scientifique et qui se manifestait sur tous les plans : juridique, scientifique, matériel, administratif, débouchait sur l'avenir. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, conduite dans l'enthousiasme, elle ait profondément marqué ceux qui l'ont vécue.







## II

### L'APPLICATION DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES : LES CENTRES DE FORMATION ET LE STATUT DES CHERCHEURS LE RÉSEAU DES CENTRES DE RECHERCHE

---

---

CONFORMÉMENT aux instructions ministérielles qui plaçaient en première urgence la formation des chercheurs, c'est dans cette voie que la direction fit porter ses premiers efforts. Des commissions de travail furent constituées et réunies dès le mois de novembre 1943, ce qui permit de saisir le conseil d'administration dès sa séance inaugurale, le 20 décembre 1943, de premières orientations.

Il faut se reporter à la situation en France à l'époque, tant sur le plan matériel, avec ses destructions et ses difficultés de toutes sortes, que sur le plan psychologique, pour prendre l'exacte mesure de cette entreprise où tout devait être réalisé à partir de rien : programmes, corps enseignant, locaux, etc., recrutement des élèves.

L'innovation consistait à fédérer pour une initiation au métier de chercheur les possibilités offertes ici et là par les formations universitaires traditionnelles, les grandes Écoles et les divers organismes en place. Elle suscita l'intérêt des milieux concernés qui lui apportèrent aussitôt les concours les plus autorisés. Les noms qu'on relève alors, les premiers d'une liste qui devait rapidement s'allonger, sont autant de témoignages : Blaringhem, Bœuf, Roger de Vilmorin, Simonet, Crépin, Mangenot, Plantefol, Eichorn, Gautheret, Teissier, Bustaret pour la génétique ; Demolon, Aubert, Hénin, Chaminade, Erhart, Duché pour la pédologie ; Grassé, Jeannel, Vayssière, Mesnil, Trouvelot, Delamarre-Beboutteville, Balachovsky, Paulian, Pesson, Chauvin, Marc-André pour l'entomologie.

Sur le plan de l'organisation, faute d'avoir pu aménager ses propres installations, l'Office avait fait appel à plusieurs établissements scientifiques de la région parisienne : Sorbonne, Muséum, Centre national des recherches agronomiques de Versailles, École nationale d'horticulture, établissements Vilmorin... qui mirent à sa disposition les laboratoires nécessaires pour les enseignements et les stages, moyennant la prise en charge des frais supplémentaires entraînés à cette occasion. Cette organisation provisoire durera jusqu'à ce que l'Office dispose des laboratoires qu'il fera construire à Bondy et en Afrique, notamment à Adiopodoumé.

Les trois premiers centres de formation furent ouverts dès l'année 1944 : génétique en juillet, pédologie et entomologie agricole à la rentrée universitaire de novembre.

Ensuite les ouvertures devaient se succéder d'année en année. Six en 1945 : phytopathologie (qui prêt en 1944 n'avait pu ouvrir faute d'élèves), ethnologie, entomologie médicale et vétérinaire, océanographie biologique (deux options : pêche et technologie du poisson), océanographie physique, géophysique. Trois autres entre 1946 et 1948 : hydrologie (dont le principe avait été évoqué en 1944 dans la perspective de la création d'un institut national d'hydrologie), phytophysiologie, botanique, et trois autres encore de 1951 à 1955 : nutrition et alimentation, hydrobiologie, phytochimie.

La première promotion comptait 27 élèves, la seconde 54. Dix années plus tard 340 élèves avaient été admis dans les différents centres de formation. Sur ce nombre plus de 200 avaient suivi la formation complète, chiffres qu'on rapprochera des 26 spécialistes de laboratoire auxquels se montait, en 1944, l'effectif scientifique agricole outre-mer. Plus de la moitié d'entre-eux relevaient des services techniques de la France d'outre-mer : agriculture, élevage et santé, et des instituts spécialisés : IFAC - IRHO - IRCT. On comptait également parmi eux des boursiers d'organismes métropolitains (CNRS - INRA...), d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et du Viet-Nam.

En juin 1944, le directeur du CNRS, le professeur Jacob, présidant la deuxième réunion du conseil d'administration, déclarait :

*« L'organisation de la formation des chercheurs qui est l'élément essentiel de l'œuvre en cours d'élaboration constitue déjà à elle seule un succès remarquable. Pour l'avenir, si ces enseignements réussissent, ils seront d'un intérêt capital et pourront fournir l'embryon d'une organisation nationale ».*

Deux ans plus tard, en juin 1946 (septième réunion du conseil d'administration), un autre directeur du CNRS, le professeur Georges Teissier portait à son tour le jugement suivant :

*« L'effort qu'a réalisé M. Combes dans la formation des chercheurs est considérable. J'ai assisté au début de cet effort. Je dois dire, comme beaucoup d'autres, que j'ai cru qu'il ne pourrait pas être mené à bien. Réaliser des enseignements sur des matières jamais enseignées en France, c'était un peu irréalisable, mais M. Combes a réussi. Cet exemple est à suivre et je dois dire qu'assez souvent au CNRS quand on me dit que quelque chose est impossible, je cite l'exemple de M. Combes. On doit le féliciter non seulement pour le résultat, mais pour l'exemple qu'il a donné, qui aidera puissamment la recherche scientifique en France ».*

Ce sont de tels jugements qui autorisèrent à dire que l'Office avait inventé le 3<sup>e</sup> cycle en France. Dans ce domaine, comme en d'autres où certaines de ses initiatives préfigurèrent des mesures nationales intervenues par la suite, il lui était possible d'innover, car il avançait en terrain relativement vierge.

En même temps qu'à la formation de chercheurs qualifiés, l'Office s'attaqua dans la même foulée au second point urgent : un statut assurant aux personnels de recherche des conditions de vie et de carrière propres à retenir des éléments de valeur et dont l'absence apparaissait comme une cause du désastreux retard enregistré. Les projets mis en chantier concernaient à la fois le futur corps de chercheurs titulaires et les autres agents de différentes qualifications scientifiques, techniques, administratives que l'Office allait devoir recruter. Ils aboutirent (non sans retard puisqu'en décembre 1944 le conseil d'administration se plaignait qu'un texte soumis en avril au ministère des finances n'avait toujours pas reçu de suite) à deux premiers décrets, l'un le 20 juin 1945 portant statut du personnel de l'Office, le second, qui concernait le personnel des services scientifiques, seulement le 26 juillet 1946.

Le décalage entre ces deux dates était dû au lancement entre-temps dans le circuit administratif par la direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, dans les conditions qui ont été relatées précédemment, d'un projet parallèle, sinon concurrent, pour les spécialistes de ses laboratoires d'agriculture. On se doute que ceci n'alla pas sans entraîner de multiples interférences entre les deux démarches et, pour l'Office, plusieurs difficultés, la moindre n'ayant pas été qu'il se vît contraint de reprendre entièrement son propre projet.

En dehors de la subordination au directeur de l'Office, les caractéristiques générales de ce statut étaient les suivantes : possibilités pour les chercheurs d'être envoyés, pendant leurs séjours d'affectation et sans en interrompre la durée, en mission soit en France soit à l'étranger ; dualité du recrutement qui permettait, à côté du recrutement à la base, l'admission sur titre d'éléments scientifiques intéressants ; large représentation scientifique dans les commissions d'avancement ; enfin, niveau élevé de la formation exigée du personnel (à cette fin, institution de deux niveaux de bourses) et assimilation du nouveau cadre aux cadres techniques supérieurs.

L'aboutissement de ces deux importantes actions, essentielles pour l'avenir, ne devait pas pour autant mettre un terme au travail réglementaire. De nombreux autres textes modificatifs ou complémentaires durent être préparés en 1946, 1947, 1949 et 1951, avant des refontes plus fondamentales en juillet 1951 et en janvier 1959 pour le corps des fonctionnaires, en janvier 1956 pour les autres personnels.

\*  
\*\*

Le second volet des instructions ministérielles, était « la forme à donner à l'organisation de la recherche, forme dont le but sera avant tout de créer aux chercheurs les conditions de travail optimales ». Il était évidemment nécessaire d'attendre la réouverture des communications avec l'extérieur pour reprendre contact avec les autorités locales des territoires et examiner avec elles ce qui pouvait être envisagé.

Ce fut possible dans l'été de 1945. Plusieurs missionnaires furent alors envoyés dans différentes directions.

A. Nizery partit pour l'AOF, l'AEF et Madagascar. Il était accompagné dans son voyage par trois professeurs à la Sorbonne, G. Mangenot, P.P. Grassé et R. Coulomb. La mission d'A. Nizery était de caractère général : explorer les possibilités de la situation. Le professeur G. Mangenot avait la charge de rechercher en Côte d'Ivoire l'emplacement pour implanter un centre de recherche tropicale sur le modèle de l'Imperial college of tropical agricultural de Trinidad et de l'Institut de Buitenzorg à Java. La présence à ses côtés du professeur P.P. Grassé s'expliquait par le projet de coupler avec ce projet la reconstruction en milieu tropical des installations du Laboratoire d'Évolution des êtres organisés de la Sorbonne à Vimereux détruites par la guerre. Pour le professeur R. Coulomb, directeur à l'époque de l'Institut de physique du globe de Paris, il avait à reconnaître les sites possibles, entre le Sénégal, le Cameroun

et l'Oubangui, pour la partie africaine d'un réseau d'observatoires géophysiques appelé à couvrir l'ensemble des territoires français outre-mer ; une mission complémentaire ayant le même objet était assurée en même temps aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à Madagascar et en Côte Française des Somalies par l'ingénieur-géophysicien Ravet. Enfin, une mission de caractère général, comme celle d'A. Nizery, était confiée à R. Catala pour la Nouvelle-Calédonie.

Les résultats positifs de ces différentes missions permirent de se mettre au travail dès leur retour et de jeter les bases réglementaires et matérielles sur lesquelles il allait être possible de construire, au propre comme au figuré, les centres de recherches et les laboratoires nécessaires pour accueillir les chercheurs qu'on s'employait à former par ailleurs.

Des missions complémentaires, l'année suivante, de J. Trochain, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier et de J. Millot, professeur au Muséum, respectivement pressentis pour être les directeurs des futurs instituts en AEF et à Madagascar, aboutirent à la création par décret en juin 1946 de l'Institut d'études centrafricaines (IEC) et, en décembre, de l'Institut de recherches scientifiques de Madagascar (IRSM)<sup>1</sup>. Les premières équipes de recherche se trouvaient déjà à pied-d'œuvre depuis plusieurs mois grâce à des solutions provisoires qui avaient permis de ne pas attendre. L'édification des installations définitives commença en 1947 à Tananarive et en 1948 à Brazzaville. Les laboratoires de Pointe-Noire, de Bangui, de Fort-Lamy, de Nosy-Bé furent construits dans une seconde tranche à partir de 1950.

L'Institut français d'océanie (IFO), basé à Nouméa, fut également créé, au cours de cette même année 1946, par arrêté ministériel<sup>2</sup> et son premier directeur, le pasteur Maurice Leenhard, professeur à l'École pratique des hautes études, nommé en 1947. De fait, il avait pris naissance en mai 1946 à la signature de l'accord franco-américain Blum-Byrnes dans lequel était incluse la cession à l'ORSTOM de bâtiments préfabriqués laissés par les forces américaines stationnées dans l'île. Grâce à quoi l'Office disposa immédiatement de l'ensemble des logements et laboratoires et du matériel général qui lui étaient nécessaires. Cette situation dura jusqu'en 1979, lorsque la vétusté par trop accusée de ces installations imposa de les remplacer par la construction de laboratoires modernes. En 1948, une quinzaine de chercheurs, parmi lesquels une mission de

1. Décret n° 46-1595 du 18 juin 1946 - *JORF* du 19 et n° 42-2898 du 11 décembre 1946 - *JORF* du 14.

2. Arrêté du 2 août 1946 - *JORF* du 23.

géologues organisée conjointement avec le CNRS sous la direction de P. Routhier, travaillaient déjà sur le centre, certains depuis deux ans. A Papeete, la première implantation de l'Office, fut l'observatoire de géophysique de Pamataï construit sur le terrain acheté en 1948. Il faut attendre 1980 pour voir s'édifier à Arue le centre qu'on connaît actuellement, bien que le terrain eût été acheté depuis quinze ans.

En Côte d'Ivoire, l'emplacement retenu fut celui d'Adiopodoumé qui, comprenant des plantations et de la forêt et par sa proximité de la savane, réunissait des conditions particulièrement favorables pour des études très variées. Grâce à des constructions provisoires, aussitôt entreprises, les premières équipes scientifiques avaient pu là aussi se mettre au travail sans attendre sous la direction du professeur Georges Mangenot. Les constructions définitives débutèrent en 1947. L'édification de l'important ensemble immobilier, (qui comprend en particulier un grand nombre de logements) s'étalera jusqu'en 1960 et même au-delà. Le laboratoire dont le professeur P.P. Grassé rêvait de doter la Sorbonne ne vit jamais le jour. L'avortement de ce dernier projet, pour des raisons budgétaires tout à fait étrangères à l'Office, engendra chez ceux qui l'avaient conçu un profond désappointement qui, bien qu'il n'en pût mais, se retourna contre lui. Il subit plusieurs manifestations de leur hargne : en particulier une plainte auprès du président de la République et plusieurs campagnes de dénigrement, lorsqu'ils virent, quelques années plus tard, avec une amertume accrue, des laboratoires suisses et néerlandais s'installer sur le campus de l'Office.

Le projet d'observatoire de géophysique de M'Bour (Sénégal), formé en 1946, prit corps en 1949 avec l'attribution des terrains nécessaires et la construction en 1950 des caves magnétiques et sismiques et des laboratoires et logements prévus. La construction du centre de pédologie de Dakar-Hann suivit aussitôt. Appelé dans un premier temps à être le point d'appui de l'étude des sols en zone sahélienne, soudanienne et soudano-guinéenne de l'AOF, il le restera jusqu'à ce que le relais soit pris par les centres de Niamey et de Ouagadougou à partir de 1958 et 1964.

L'implantation de l'Office dans les deux territoires sous mandat du Togo et du Cameroun remonte également à la même époque, aux années 1948-49. Une équipe de chercheurs travaillait déjà au Togo depuis 1946 lorsqu'en 1948, l'Office acheta un terrain à Lomé et y édifia à partir de 1950 les laboratoires de l'Institut de Recherches Togolais (IRTO). Mais celui-ci fut officiellement créé

sous ce nom en juillet 1952<sup>3</sup>. L'Institut de Recherches du Cameroun (IRCAM) de son côté fut institué en décembre 1949 à la suite d'une mission à Yaoundé du gouverneur H. Deschamps<sup>4</sup>. Grâce à la disponibilité quasi immédiate de bâtiments mis à sa disposition par le territoire, l'Office eut seulement à envisager quelques aménagements immobiliers et des constructions complémentaires, qui furent réalisés de 1950 à 1952.

Enfin l'installation en Guyane d'un centre de recherche permanent dont le projet avait été formé en 1946 à la suite d'une mission du géologue B. Choubert ne prit pas corps sur le terrain avant 1952, dans des conditions particulières sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Elle avait été précédée cependant par l'envoi d'équipes de géologues, d'hydrologues, de pédologues, de botanistes et d'océanographes qui l'avaient réalisée avant la lettre. Le centre reçut le nom d'Institut français d'Amérique tropicale. Il fit l'objet d'abord d'une convention avec le préfet (entre-temps la Guyane avait été départementalisée) et en 1954 d'un arrêté interministériel. Ses installations devaient rester les mêmes jusqu'à sa restructuration et son agrandissement en 1981.

Ce vaste ensemble de réalisations aux quatre coins du monde se complétait en métropole par l'édification à Bondy de l'Institut d'enseignement et de recherches tropicales (IDERT). Prévu pour être avec l'IDERT d'Adiopodoumé l'épine dorsale de toute cette organisation et jouer un rôle primordial dans la formation des chercheurs, il fit l'objet des préoccupations de la direction dès 1944. Les opérations préliminaires d'acquisition du terrain (1945), de choix par concours d'un architecte, d'étude des plans, de lancement des appels d'offre, conduisirent jusqu'aux derniers mois de l'année 1946. Entreprises alors, les deux dernières tranches, représentant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de laboratoires et d'installations techniques, étaient achevées en 1951. Il était prévu que la troisième tranche, soit 2 500 m<sup>2</sup> supplémentaires de laboratoires, suivrait immédiatement. Il fallut attendre 1957. Comme cela avait été le cas pour le statut des chercheurs, sa réalisation interférait avec les espoirs que la direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts de la France d'outre-mer continuait à nourrir de voir aboutir son projet d'institut de recherche agronomique tropicale. L'achèvement d'un ensemble cohérent à Bondy ruinait par avance toute possibilité d'une construction à Nogent-sur-Marne qui l'aurait inévitablement doublé. Ces attermoissements furent dommageables par les retards et les incertitudes qu'ils engendrèrent.

3. Arrêté du 11 juillet 1952 - *JORF* du 26.

4. Arrêté du 20 décembre 1949 - *JORF* du 30.

Ainsi en 1950, l'Office possédait-il déjà l'essentiel de son infrastructure, même si les travaux s'en poursuivirent jusqu'en 1960 et si des compléments importants furent encore apportés par la suite. Le coup d'œil général dont nous avons embrassé cet ensemble à travers le temps et l'espace permet de mesurer le volume de travail que cet effort a représenté et de quel nombre de concours de toutes sortes, d'interventions diverses et de moyens, de quelle mobilisation d'énergies, de quelle somme d'initiatives et de persévérance il a dû être payé. Cependant l'ardeur et le travail n'auraient pas suffi sans le nerf de la guerre. L'intervention du FIDES, consécutive à la loi du 30 avril 1946<sup>5</sup> fût à cet égard décisive ; sans elle il n'eût pas été possible de réunir aussi rapidement ces moyens considérables. Nous en reparlerons un peu plus loin.



5. Loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement du financement et à l'exécution du plan d'équipement et de développement des territoires d'outre-mer.



### III

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE  
PREMIÈRE MANIFESTATION DE LA VOCATION INTERNATIONALE  
L'OFFICE DANS LES D.O.M. - L'OFFICE ET L'IFAN

---

---

L'ORGANISATION administrative de cet ensemble n'était pas uniforme. Ce ne sera que plus tard que le régime sera unifié à la veille des indépendances, au moment où le processus d'évolution enclenché par la loi Defferre<sup>1</sup> allait toucher à son terme, afin de prévenir le danger d'éclatement, en même temps que la perspective de l'intégration des centres de recherches agronomiques nécessitait une réforme profonde de l'Office. Durant toute cette première période les statuts juridiques et administratifs des centres furent divers.

L'Institut d'études centrafricain qui couvrait les quatre territoires de l'Afrique centrale et l'Institut de recherche scientifique de Madagascar étaient, comme l'Office lui-même, des établissements publics de l'État, jouissant donc de la personnalité civile et de l'autonomie budgétaire. Liés à l'Office par des dispositions particulières qui lui permettaient d'en assurer le contrôle, ils étaient placés sous l'autorité des hauts-commissaires et dotés de conseils locaux ; les chercheurs du corps y servaient en position de détachement, ni plus ni moins qu'auprès de toute autre administration et les contrats des non-titulaires étaient passés directement avec les directeurs locaux ; les crédits budgétaires étaient assurés partie par une subvention locale, partie par une subvention de l'Office ; celui-ci approuvait les budgets et les programmes de recherche. Ces deux

1. Loi du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes « propres » à assurer l'évolution des territoires d'outre-mer.

instituts avaient donc un régime extrêmement décentralisé, qui correspondait à la préoccupation d'articuler le plus étroitement possible les activités de recherche avec les besoins et la vie locaux.

En même temps, par un système de financement mixte qui leur assurait la pérennité de leurs moyens, on prévenait les inconvénients d'un assujettissement trop strict à la conjoncture locale, ce que A. Nizery appelait joliment « le flux et le reflux de l'administratif et de l'économique ». L'appartenance du personnel de recherche au cadre général et l'approbation des programmes de recherche devaient par ailleurs garantir le niveau convenable de celle-ci.

Ce schéma était celui-là même des instructions ministérielles lorsqu'elles invitaient l'Office non pas tant à créer ses propres services de recherche qu'à monter une organisation générale de la recherche scientifique dans l'outre-mer français, à la faire vivre, à l'orienter au moyen d'incitations diverses, en particulier budgétaires.

Mais nul dogmatisme dans la conduite de l'Office. Une application souple en fonction des conditions rencontrées. Un établissement public, concevable à Madagascar, ne l'aurait pas été en Nouvelle-Calédonie. Budgétairement, celle-ci n'aurait pu faire face à cette charge supplémentaire puisque, comme les autres territoires, elle était déjà imposée d'une contribution obligatoire au budget de l'Office, au prorata de son propre budget. Le fonctionnement de l'IFO était donc à la charge exclusive de l'Office, dont administrativement il constituait un service régional. Par contre, il était doté d'un conseil, placé sous la présidence du secrétaire général du territoire, de façon à permettre aux besoins locaux de s'exprimer dans l'orientation de la recherche.

De même, l'Institut de recherche scientifique du Togo (IRTO) et l'Institut de recherches du Cameroun (IRCAM), s'agissant de territoires sous mandat, reçurent-ils des statuts dont les différences de l'un à l'autre s'expliquent par des raisons historiques.

L'IRCAM était défini, dans l'arrêté du 20 décembre 1949, comme un établissement scientifique dépendant de l'Office mais placé sous l'autorité du haut-commissaire de la République française au Cameroun. Un comité de direction, présidé par le secrétaire général du Cameroun, réunissait des membres de l'Assemblée représentative, des chefs de services locaux et les chefs de sections scientifiques de l'institut. La charge des moyens était partagée selon une formule simple : à l'Office les frais de personnel expatrié, d'investissement et d'équipements, au budget camerounais les dépenses de fonctionnement sur place. Cette formule préfigurait en

1949, on le voit, celles ultérieures de la coopération avec les États indépendants.

Pour l'IRTO (1952), l'esprit de départ était un peu différent. Aucune référence à l'Office n'était faite dans la définition de l'institut, simplement mentionné comme un « établissement scientifique, dont le siège principal est fixé à Lomé, et placé sous la haute autorité du commissaire de la République au Togo ». Mais, enregistrant la présence déjà sur place de l'Office, on prévoyait que celui-ci mettait à la disposition de l'institut ses laboratoires et les installations créées par lui, ainsi que les chercheurs (en les payant) nécessaires au fonctionnement des sections scientifiques. Les mêmes dispositions étaient applicables à tout organisme scientifique qui en manifesterait le désir et justifierait l'intérêt de ses recherches et ses possibilités d'action. Il s'agit, on le voit, d'une fiction, strictement diplomatique, introduite sur la suggestion du commissaire de la République, par égard pour l'IFAN, afin de lui donner la satisfaction formelle de ne pas apparaître purement et simplement supplanté par l'Office à Lomé où il patronnait un centrifan local, comme cela avait été le cas au Cameroun où la Société d'études camerounaise avait bel et bien cédé la place à l'IRCAM. Inutile de préciser qu'il n'y eut jamais d'autre organisme que l'Office à travailler à l'IRTO et que dans les faits celui-ci fonctionna comme l'IRCAM.

La création et l'organisation de l'IFO, de l'IRCAM et de l'IRTO auraient aussi bien pu être réglées par décision interne et échange de lettres avec les autorités locales ; mais l'intervention d'arrêtés ministériels, plus solennelle, était le moyen de les confirmer dans leur vocation locale. Celle-ci s'affirmait par ailleurs dans la dénomination qu'ils avaient reçue, propre à chacun d'eux et qui selon la règle générale les individualisait au sein de l'Office.

\*  
\*\*

L'Institut français d'Amérique tropicale à Cayenne présenta un cas particulier, d'ailleurs tout à fait intéressant à évoquer parce que à cette occasion plusieurs éléments et des considérations nationales et internationales, qui s'affirmèrent par la suite comme des constantes pour l'Office, intervinrent dès cette époque strictement contemporaine de ses débuts.

A la suite de la loi du 19 mars 1946 qui avait « classé » la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion en départements français, l'Office se trouvait en face d'un double problème : juridique, puisque dorénavant ces anciens territoires ne relevaient plus du domaine de compétence du ministère des colonies, même rebaptisé de la France d'outre-mer ; budgétaire, puisque de ce fait,

ils ne contribuaient plus au financement de l'Office. Mais l'invitation de l'UNESCO de faire participer la France, avec la Bolivie, le Pérou, la Colombie, l'Équateur, le Brésil et les Guyanes anglaise et hollandaise, aux activités d'un institut international de « l'Hyléa amazonienne » préconisé par son conseil économique et social pour la promotion de la région, avait donné un relief particulier au projet de l'Office d'installer un centre de recherche à Cayenne. Elle lui avait valu un regain d'intérêt dans les milieux politiques et scientifiques français.

Outre des retombées prévisibles pour la Guyane, la collaboration active de la France à cette entreprise internationale apparaissait comme le moyen de développer de l'intérieur l'influence française dans cette partie du sous-continent latino-américain où se manifestait une attente, selon un rapport rédigé par le gouverneur Pezet dont le successeur, M. Vignon, qui fut le premier préfet de la Guyane, loin de tout remettre en cause, comme c'est souvent le cas, devait chausser les bottes avec autant de conviction que lui.

De toutes façons, la formule des « laboratoires internationaux » de l'UNESCO, encore originale à l'époque, ouvrait suffisamment de perspectives pour ne pas laisser la France indifférente, en raison même de sa nouveauté. La présence à Cayenne d'un centre de recherche déjà en fonctionnement apparaissait à juste titre comme un atout.

On avait d'abord envisagé d'en faire une section du futur institut international. Les statuts de celui-ci s'étant révélés incompatibles avec le maintien de la souveraineté française, il fut finalement décidé de lui conserver son caractère national tout en travaillant avec les stations de l'institut international.

Mais le centre de recherche de Cayenne n'était encore qu'une intention qu'il devenait d'autant plus urgent de concrétiser. On accéléra les démarches tant auprès de l'administration locale que des différents cabinets ministériels intéressés afin d'obtenir les accords et les moyens matériels et financiers nécessaires. A Cayenne le préfet obtenait du conseil général une résolution déclarant la création du centre de recherche comme étant d'intérêt national, en même temps qu'un avis favorable à la cession des terrains nécessaires à son édification. A Paris un projet de résolution était déposé à l'initiative de l'Assemblée nationale. Le président Monnerville, de son côté, suivait attentivement de son fauteuil de président du Sénat la question politique, et Paul Rivet, que sa participation au sein de la délégation française, dans le courant de 1948, à la conférence internationale de Bogota pour la création de l'institut international avait mis à même de mesurer combien il était nécessaire pour la

France d'affirmer sa présence en Amérique, multipliait ses interventions dans les milieux scientifiques. Ces différents efforts portèrent leurs fruits et il fut bientôt possible de passer à la réalisation.

Restait le problème de compétence posé par la loi du 19 mars 1946. La première réaction de l'Office avait été de s'effacer devant le CNRS. On commença par lui demander de continuer à titre conservatoire en attendant qu'une décision soit prise. Puis on songea à un contrat par lequel le CNRS l'aurait chargé de gérer pour son compte l'Institut français d'Amérique tropicale. Enfin, le CNRS finit par se désister sans réserve, s'estimant mal préparé à ce type d'intervention alors que l'Office avait été créé pour un tel rôle.

Le double obstacle de fond fut levé par la signature avec le préfet de la Guyane du contrat, dont nous avons parlé précédemment, qui officialisait la présence de l'Office dans le département et prévoyait le financement de ses investissements et de son fonctionnement par le FIDOM. Cette situation est à l'origine du changement de sigle de l'Office d'ORSC en ORSOM et c'est en partie pour y faire face que le décret du 17 novembre 1953, que nous retrouverons plus tard, allait habiliter l'Office à travailler en dehors de la zone de compétence juridique de la France outre-mer.

Application directe de cette dernière disposition, un arrêté interministériel en 1954<sup>2</sup> signé de huit ministres, chargeait l'Office d'effectuer en Guyane les recherches scientifiques intéressant le développement économique et social du département et créait officiellement à cet effet, sous le nom d'Institut français d'Amérique tropicale, un établissement placé sous son autorité scientifique et administrative. Par contre, l'Institut international de l'hyléa amazonienne ne vit jamais le jour, par suite de dissensions entre les partenaires potentiels qui soupçonnaient le Brésil de vouloir se tailler la part du lion.

\*  
\*\*

Ce qui se passa avec la Guyane aide à comprendre pourquoi les interventions de l'Office dans les deux Antilles et à La Réunion restèrent limitées, s'exécutant en vertu de conventions ponctuelles avec les autorités locales. Le problème de la compétence n'y fut jamais tranché clairement.

A La Réunion, les interventions étaient d'une façon générale lancées à partir de Madagascar, naturellement appelée à jouer le rôle de porte-avions pour la région.

2. Arrêté du 12 août 1954 - *JORF* du 20.

Par contre, une situation semblable à celle de la Guyane aurait pu se développer aux Antilles. Le contexte international était sensiblement le même et l'Office y avait également des projets : au premier rang de ceux-ci, le développement de l'observatoire du Morne des Cadets (il y avait affecté en 1946 un de ses premiers géophysiciens à la suite de la mission du géophysicien Ravet) et l'organisation de campagnes océanographiques en commun avec l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes. Celui-ci était alors dirigé par Jean Le Gall qui, aux côtés de Paul Budker, sous-directeur au Muséum, apporta une contribution personnelle importante aux débuts de la section d'océanographie appliquée aux pêches de l'Office.

Le plus important par son arrière-plan international était un projet général de développement scientifique des Antilles françaises, dont on attendait un effet d'exemple et de rayonnement sur la région. Son initiateur était Jean Gottmann, un ancien professeur à John Hopkins University, chargé de mission au bureau du Plan du ministère de l'Économie nationale, qui en avait saisi le CNRS en avril 1945 au retour d'une mission universitaire aux Antilles et à Haïti. F. Joliot l'avait dirigé sur l'Office. Celui-ci réunit une commission, aux travaux de laquelle participait le directeur des Relations culturelles au Quai d'Orsay, Henri Laugier, dont le concours était particulièrement précieux du fait de ses récentes fonctions à New-York de secrétaire général des Nations-Unies, qu'il venait de quitter.

Sans être jamais vraiment rejeté, le projet, dont la première phase aurait consisté à envoyer sur place une mission d'évaluation, s'enlisa et ne déboucha jamais. Des questions de personnes n'y furent malheureusement pas étrangères. Il était clair dès le départ en particulier que le directeur du Plan au ministère des colonies, dans le climat de conflit qui, comme il a été relaté plus haut, entourait à l'époque ses relations avec l'Office, avait vu cette initiative d'un mauvais œil, en même temps qu'il avait pris ombrage de la présence de J. Gottmann. A cet handicap initial vint s'ajouter que le changement d'affectation de ce dernier priva le projet de sa « locomotive ». Puis, les projets guyanais ne tardèrent pas à détourner à leur profit toute l'attention.

Cependant, Paul Rivet, quelques années plus tard, en janvier 1949, relança l'idée, qui avait été peu ou prou agitée alors, d'englober les Antilles et la Guyane dans l'Institut français d'Amérique tropicale, constituant ainsi un vaste centre de recherche à vocation régionale qui aurait eu, en face de la Commission des Caraïbes, la même situation que l'IFO vis-à-vis de la Commission du Pacifique Sud. En dépit de l'accueil favorable du Conseil supérieur de la

recherche scientifique et technique outre-mer devant qui il la soutint avec l'appui des professeurs Fage et Coulomb, la proposition n'aboutit pas, principalement pour des raisons tenant aux particularismes locaux. Les actions, essentiellement en hydrologie et en pédologie, demeurèrent ponctuelles aux Antilles, en vertu de conventions financées sur la section locale du FIDOM. Cependant, à défaut d'autres projets plus ambitieux qu'il ne put pas concrétiser, un accord avec le Centre technique de la canne à sucre, donna à l'Office une base permanente sous l'appellation de Bureau des sols des Antilles.

Pour qui observe l'Office, en 1984, maintenant présent dans quatre continents et sa spectaculaire percée en Amérique latine, cette évocation guyanaise et antillaise des années 45-50 permet de corriger l'explication un peu courte selon laquelle l'expansion géographique de l'Office serait la conséquence des événements d'Afrique et de Madagascar qui, par compensation, auraient entraîné pour lui la nécessité de s'ouvrir à des horizons nouveaux.

S'il y a un lien entre les deux ordres de faits, ce n'est pas là, dans une telle contrainte, qu'il faut le voir, mais plus justement dans les facilités offertes alors à l'Office, dans sa liberté retrouvée d'aller de l'avant. En effet, malgré les timidités, les reculs, les échecs ou les demi-réussites des projets mesurés aux ambitions, on voit que la dimension internationale de l'Office et sa spécificité à l'intérieur du dispositif scientifique français n'attendirent pas les années 1970-1975 pour se révéler. Elles étaient potentielles dans l'ORSOM.

Devenu ORSOM<sup>3</sup>, puis ORSTOM, celui-ci va opérer son évolution au cours des années, faire émerger ses diverses potentialités au fur et à mesure que des circonstances favorables s'y prêteront. Il connaîtra des tâtonnements et des essais plus ou moins heureusement transformés pour, finalement, se révéler en phase avec les deux grandes mutations contemporaines qu'auront été, sur le plan intérieur français, l'avènement de la société techno-scientifique et la promotion de la recherche, et, sur le plan international, la prise en compte bilatérale et multilatérale des problèmes du Tiers-Monde.

\*  
\*\*

Il n'a pas encore été question de l'Afrique occidentale dans ce panorama de la première période de l'Office. L'AOF échappa au schéma général.

3. Décision ministérielle en date du 28 mai 1949 - *JORF* du 3 juin.

Deux raisons l'expliquent. La première fut l'implantation en basse Côte d'Ivoire de l'Institut intercolonial d'enseignement et de recherches tropicales (IDERT) d'Adiopodoumé, qui avait été conçu, on l'a vu, comme le prolongement en milieu tropical de l'IDERT de Bondy. Leur dénomination commune signifiait qu'il s'agissait, avec ces deux établissements, des éléments complémentaires d'une seule institution dont la vocation était les recherches générales et la formation du personnel.

A la différence des autres centres outre-mer, l'IDERT d'Adiopodoumé n'était pas un organisme de vocation locale et ceci entraînait son rattachement direct à l'administration centrale de l'Office, sans relais avec l'administration locale. Il était cependant inévitable qu'au fil de son développement il en vienne à prendre en compte les préoccupations de celle-ci, particulièrement dans le domaine agricole. Cette évolution normale conduisit à la création au sein de l'institut au bout de quelque temps de ce que l'on appelait la section autonome de recherche agronomique (SARA) qui regroupait un ensemble de programmes de recherche financés par le territoire.

La seconde raison, plus déterminante, fût l'existence de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN). De grands efforts furent déployés pour tenter de l'agréger à l'ensemble en train de se bâtir. Ils se soldèrent par un échec complet, au contraire de l'AEF et de Madagascar où l'Office avait trouvé deux organismes scientifiques locaux sur lesquels il s'était appuyé et qui furent les embryons des réalisations ultérieures : la Société d'études centrafricaine, création du gouverneur général Eboué, et le Service scientifique de Madagascar, animés avec les moyens du bord par deux administrateurs en chef pleins de foi mais disposant de peu de moyens<sup>4</sup>.

L'IFAN existait en AOF depuis 1936. Il avait été créé par le gouverneur général de l'AOF, Jules Brévié, à l'instigation de l'inspecteur général de l'enseignement A. Charton. Celui-ci, qui venait d'Indochine, le voyait comme devant être la réplique pour le continent africain de la prestigieuse École française d'Extrême-Orient.

Au moment où l'Office arrivait sur la scène africaine, l'IFAN avait établi un réseau scientifique à travers l'ensemble de la fédération en installant des centrifans dans chacun des chefs-lieux et il jouissait d'un renom certain en raison de la personnalité exceptionnelle de son directeur, Théodore Monod, professeur au Muséum

4. Ces deux pionniers étaient Raoul Trezenem et Paul Decary dont les plus anciens de l'Office se rappelleront les noms avec plaisir.



national d'histoire naturelle, et du patronage d'un conseil supérieur scientifique parisien que présidait le recteur de l'académie de Paris.

Cependant sa situation administrative était inadaptée et ses moyens précaires. Sa qualité de service local de la fédération ne lui permettait pas de sortir des frontières de celle-ci et de réaliser son ambition panafricaine, annoncée par son titre. La refonte de son statut était donc à l'ordre du jour, en particulier pour lui assurer l'autonomie budgétaire.

Les propositions de l'Office d'en faire le pendant en AOF de son IEC en AEF, de l'ériger comme celui-ci en établissement public de l'État et de le doter de moyens de fonctionnement et de développement entraient bien dans ses vues. Mais en partie seulement, puisqu'elles ne retenaient pas le second terme de son ambition et le cantonnaient à rester l'institut scientifique de l'AOF

Th. Monod proposait une construction à étages : un IFAN, institut intercolonial, basé à Dakar, mais qui, relevant du ministre, aurait coiffé une série de centres régionaux en AOF, AEF, au Togo, au Cameroun et en Côte française des Somalies. Cette proposition se heurtait à la conception décentralisatrice de l'Office qui, au contraire, voyait chacune des grandes entités administratives africaines dotée de son établissement scientifique de plein exercice, et la coordination de l'ensemble assurée par lui-même au moyen d'un comité composé des directeurs des instituts concernés et articulé sur ses commissions scientifiques. Ce comité aurait eu pour rôle essentiel d'harmoniser les programmes et les méthodes. L'Office offrait de lui donner le nom d'IFAN, repris de l'institut d'AOF — celui-ci étant alors rebaptisé « Institut d'études de l'ouest africain Michel Adanson » — et d'en confier la direction à Théodore Monod, tout naturellement désigné pour être la cheville ouvrière de cette unification de la recherche africaine, dont il avait fait un de ses objectifs.

Les discussions durèrent de 1945 à 1947. En dépit de l'entremise de personnalités aussi irrécusables que André Leroi-Gourhan, alors sous-directeur du Musée de l'Homme, et Paul Rivet, elles se déroulèrent dans des conditions de dialogue difficiles, avec de nombreux chassés-croisés, des arrêts et des reprises. L'accord général enfin réalisé à la fin de 1947, tant sur le fond que sur les modalités d'exécution y compris le transfert à l'ORSTOM du sigle de l'IFAN, propriété du gouvernement général, il fut possible au

ministre de la France d'outre-mer de prendre enfin un arrêté selon le schéma accepté par tous les intéressés<sup>5</sup>.

Mais on en resta là. Le décret qui parallèlement aurait dû créer l'IOA Michel Andanson ne fut jamais pris. Car, entre-temps, cette laborieuse construction avait été réduite à néant à la suite d'articles donnés par Théodore Monod aux « Notes africaines » et à la « Revue générale des Sciences » à l'occasion du dixième anniversaire de l'IFAN. Jouant sur les mots en omettant de préciser que son pavillon ne couvrait plus la même marchandise, il présentait la réforme de telle façon qu'on pouvait comprendre que son vieux projet de l'institut inter-africain se réalisait enfin.

Le clash qui en était résulté avec le directeur de l'Office avait conduit à la rupture. Théodore Monod intervint pour que l'arrêté du 11 février qui, pour être applicable en AOF devait être promulgué par le haut-commissaire, ne le fût pas. L'arrêté du ministre resta donc lettre morte. Par contre, en octobre suivant, le haut-commissaire en AOF, comme s'il ne s'était rien passé ou qu'il se fût seulement agi d'un entracte, prenait un arrêté local donnant de nouveaux statuts à son institut fédéral. Lui conservant (ou plus exactement reprenant) son appellation d'IFAN, il lui donnait pour objet « l'étude scientifique de l'Afrique noire en général et de l'Afrique de l'ouest en particulier ».

Il est difficile d'établir avec sûreté les responsabilités tant à Dakar qu'au département dans cette situation à laquelle on serait tenté d'attribuer un léger parfum de double jeu. L'élément décisif en est la volte face in extremis de Théodore Monod, son ultime sursaut au moment de sauter un pas qu'au fond de lui-même il n'avait sans doute jamais envisagé de franchir de gaieté de cœur, ne s'étant finalement rallié à l'Office que du bout des lèvres, en attendant de voir plus tard. Pourtant les choses étaient allées loin de part et d'autre : inscription au budget de l'Office de crédits pour l'IEOA, affectations de personnel, établissement d'un plan d'équipement, toutes mesures prises sur ses propositions ; sans parler de la préparation des en-têtes pour le papier à lettre, à laquelle Th. Monod s'était personnellement appliqué selon un tableau chromatique de sigles qu'il estimait nécessaire à la compréhension de l'organigramme par les étrangers.

\*  
\*\*

Cette attitude était bien dans le style de son caractère insaisissable. Le plus surprenant est qu'il ait été suivi dans cette palinodie

5. Arrêté du 11 février 1948 - *JORF* du 20.

par l'administration, qu'elle ait été possible. Cet épisode montre le climat difficile dans lequel travaillait l'Office. Après la direction de l'agriculture et celle des affaires économiques et du plan, il avait trouvé sur son chemin l'inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse. Celle-ci affirmait moins son hostilité à l'Office. Mais son attitude générale tendait à retarder autant que c'était possible un processus qui conduisait inexorablement à la priver de sa tutelle sur l'IFAN.

L'administration n'a pas donné là un bel exemple de cohérence ni d'autorité. Elle ne se rattrapa pas par la suite. Un an plus tard, comme la Cour des comptes s'était étonnée de la situation, le département déclara vouloir reprendre la question, mais limita son action à cette déclaration. En octobre 1949, la direction des affaires économiques et du plan, réalisant que l'AOF faisait cavalier seul dans le plan d'équipement scientifique, fit demander à l'Office par son représentant au conseil d'administration de se déclarer compétent pour apprécier les demandes de subventions qu'elle recevait de l'IFAN ; mais elle ne prit pas pour autant les mesures qui l'aurait permis. Enfin, l'inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse, qui avait pris le temps de la réflexion, se décida finalement en février 1950 à solliciter l'avis de l'Office sur l'arrêté du haut-commissaire en AOF qui remontait déjà à dix-huit mois. Mais ce fut également de sa part un exercice de style, car les contre-propositions que l'Office lui fit alors parvenir n'éveillèrent pas chez elle le moindre écho.

Les responsables de cette situation mesurèrent par la suite l'impasse où les avait conduits ce blocage. Les demandes de crédits pour la modernisation de l'IFAN ayant été enfin présentées directement par le haut-commissaire en A.O.F. en 1956 devant le comité directeur du FIDES, celui-ci refusa de les examiner et de nouveau les rejeta sans appel l'année suivante.

Le point final fut définitivement apporté par la sénégalisation de l'institut avec l'ensemble des services fédéraux, par la limitation sans discussion de sa compétence aux frontières du Sénégal, par son rattachement à l'université de Dakar après avoir été rebaptisé en Institut fondamental d'Afrique noire et, pour ceux de ses chercheurs qui n'avaient pas rejoint l'Université française ou le CNRS, par leur rattachement à l'ORSTOM dans un cadre latéral en voie d'extinction.

Sur le plan de l'organisation de l'Office, les conséquences furent celles que nous avons dites plus haut. Faute d'avoir pu les rattacher à un institut de l'ouest africain, comme ils y étaient destinés, il garda le centre de pédologie de Dakar-Hann et l'obser-

vatoire de géophysique de M'Bour directement sous le contrôle du siège parisien, et, faute d'installations propres dans les autres disciplines, plaça ses chercheurs dans les services locaux : entomologistes médicaux au service général d'hygiène mobile et de prophylaxie, nutritionnistes à l'ORANA, hydrologues au service de l'hydraulique, sans parler des sociologues, des océanographes, des botanistes... qu'il avait mis à la disposition de l'IFAN depuis le début. L'existence de ce dernier, bien que souvent symbolique, le freinait dans le déploiement de ses disciplines scientifiques en Afrique occidentale où il se trouvait en même temps bridé par l'existence du centre de recherches agronomiques de Bambey. Par contre, il dotait la Côte d'Ivoire, où il avait les coudées franches, d'un potentiel scientifique important, mais sans pouvoir l'en faire sortir.

Ce fut un échec pour l'Office dans la poursuite de son plan général. Mais ce ne furent pas les seules conséquences ni les plus importantes. La logique de développement de l'IFAN, orienté vers la recherche muséographique et, par ailleurs, déséquilibré par une forte dominante des sciences ethnographiques, confisqua des concours et des moyens qui eussent été mieux valorisés dans l'action d'ensemble et la dynamique nouvelle qui se mettaient en place sous l'impulsion de l'Office. Le comité directeur du FIDES, dont ce fut la raison de ses refus successifs, n'a pas été le seul à le penser. Bien des collaborateurs de l'IFAN le déplorèrent aussi de leur côté.



## IV

LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES  
LE RÔLE CENTRAL DE L'OFFICE  
LES MOYENS DE LA COORDINATION DES RECHERCHES  
LE CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

---

---

UN des points de départ de l'activité de l'Office fut un certain nombre de dossiers de subventions du CNRS qu'il avait repris à son compte. Il s'agissait d'aides financières à des laboratoires ou à des chercheurs dont les travaux portaient sur des sujets coloniaux. Ces aides consistaient en ouvertures de postes de chercheurs et d'aides-techniques, en subventions pour frais de fonctionnement, achats de matériels, frais de publication, prise en charge de déplacements et de missions.

Le premier soin fut de constituer une commission des bourses, subventions et missions pour gérer cet ensemble. Elle était composée de douze membres dont les titres et qualités attestent l'audience dont jouissait l'Office, le haut niveau où il entendait situer son action ainsi que la diversité et l'étendue de ses préoccupations scientifiques : Bressou, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ; Chevalier, membre de l'Institut, professeur au Muséum national d'histoire naturelle ; Coulomb, directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris ; Demolon, membre de l'Institut, directeur du Centre national de recherches agronomiques ; Dupont, directeur-adjoint de l'École normale supérieure ; Génissieu, inspecteur général des Ponts et Chaussées ; Guillaume, directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère des colonies ; Jacob, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; Jeannel, professeur au Muséum ; Lavier, professeur à la faculté de médecine de Paris ; Rivet, directeur du Musée de l'Homme.

Ce fut la première commission scientifique de l'Office, au sens chronologique mais aussi à celui de commission initiale, car d'autres commissions prirent naissance d'elle par essaimage. En effet plusieurs de ces aides n'étaient autres que des compléments de crédits à des laboratoires insuffisamment dotés. Elles furent maintenues plus ou moins longtemps, mais ne donnèrent pas lieu à des développements particuliers au sein de l'Office. Par contre, pour d'autres qui allaient à des activités définies, l'Office en inscrivit certaines à son programme de recherche. Dans ce cas, une commission spécialisée était alors constituée autour d'un membre qualifié de la commission des bourses, subventions et missions, avec le concours de spécialistes et de laboratoires nationaux invités à s'y associer. Ces regroupements de plusieurs organismes autour de programmes de recherche communs, bénéficiant de compléments de moyens assurés par l'Office, étaient des RCP-ATP, etc. avant la lettre.

Une des premières activités à s'organiser de la sorte fut l'étude chimique et pharmacodynamique des plantes médicinales sous le contrôle d'une commission présidée par le professeur Dupont. Particulièrement vénérable, aux yeux du mémorialiste, puisque ayant ses origines dans des travaux antérieurs à l'Office (les inventaires de Sebire, Pobeguïn et Laffitte, en Guinée, au Sénégal et au Dahomey), elle a traversé les quarante années de l'Office selon des modalités qui ont varié : commission scientifique, association pour l'encouragement aux recherches concernant les plantes médicinales d'outre-mer, opération ORSTOM/ANVAR (avec un diverticule vers les substances naturelles d'origine marine), maintenant unité de recherche au sein d'un département. A l'époque, elle associait des laboratoires des facultés de pharmacie et de médecine de Paris, de l'École normale supérieure, du Muséum et de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. Dans tous ces laboratoires, l'Office rémunérait des chercheurs qui travaillaient sur les plantes récoltées par l'équipe de prospecteurs qu'il avait par ailleurs basée en Côte d'Ivoire.

Là est l'origine de la présence à l'Office d'un personnel de statut CNRS destiné à faire carrière en métropole. Ce scénario se produisit surtout pour des recherches à préoccupations industrielles pour lesquelles on trouvait les commissions correspondantes : pâtes à papier, hydrolyse des bois tropicaux, utilisation de la radiation solaire, essais des matériaux, normalisation industrielle tropicale, habitation intertropicale, climatisation des locaux, protection des bois contre les termites. Ces commissions relevaient de deux départements spécialisés : chimie végétale et physique industrielle.

Les autres commissions scientifiques étaient disciplinaires : entomologie agricole, entomologie médicale et vétérinaire, faunistique, génétique animale, géologie, hydrologie, nutrition, sciences humaines, océanographie, pathologie végétale, pédologie, physique du Globe... Leur premier objet avait été d'organiser la formation de chercheurs dans la discipline. Mais, continuant à encadrer ceux-ci à l'issue de la période initiale, leur mission s'était tout naturellement prolongée à suivre également le déroulement de la recherche et, au fur et à mesure que les équipes se mettaient en place, à coiffer les services.

Formation et encadrement, ce sont ces commissions disciplinaires qui ont donné son ossature scientifique à l'Office et l'ont doté de ses points forts. Bien entendu on dira — et ce sera justice — que l'Office s'est construit sur le terrain, qu'il l'a été par ses chercheurs et que sa valeur est d'abord la leur ; mais à cette époque, ils étaient encore jeunes et peu nombreux. Le devoir de reconnaissance voudrait que l'on citât tous les membres de ces commissions. A défaut, on rappellera quelques noms, ceux qui furent plus particulièrement les chevilles ouvrières de l'entreprise : Aubert, Bilquez, Budker, Chaminade, Chauvin, Colas-Belcourt, Deschamps, Francis-Bœuf, Goguel, Grenier, Henin, Lacombe, Leroi-Gourhan, Paulian, Pesson, Rodier, Romanowsky... Bien d'autres, assurément, auraient leur place dans cette énumération. Les anciens de la Maison gardent certainement leur souvenir, ainsi que ceux de F. Fournier, Cl et M. Moreau, Mme Bayard-Duclaux, Postel...

Enfin, quelques commissions étaient géographiques : commission d'organisation de la recherche scientifique aux Antilles françaises, commission des îles Australes, commission pour la création d'une station de biologie en Nouvelle-Calédonie, commission scientifique du Logone-Tchad. Leurs durées furent variables selon leur objet et les circonstances. On a évoqué plus haut les vues caressées à l'origine pour les Antilles, qui consistaient non seulement à y installer un centre de recherche permanent mais à y organiser des opérations qui auraient fait intervenir plusieurs organismes. La commission ad hoc les regroupaient. Bien évidemment, elle ne survécut pas à la mise en sommeil de ces projets. Il en fut de même pour la Nouvelle-Calédonie, à la différence près toutefois qu'à l'inverse c'est la réalisation du projet qui rendit la commission sans objet, le relais étant pris par les commissions disciplinaires. L'exemple de ces deux commissions illustre la méthode de travail habituelle de l'Office qui consistait, lorsqu'une question nouvelle se présentait, à faire appel pour l'étudier à toutes les compétences et ensuite aux concours propres à lui apporter la solution. Une commission des îles Australes à l'ORSTOM répondait à une

préoccupation logique, puisque ce sont des possessions d'outre-mer. Mais, on comprendra que, s'agissant de territoires inhabités où les problèmes scientifiques étaient plus fondamentaux qu'appliqués, l'Office n'ait pu affecter à ce secteur suffisamment de moyens et d'attention, dans la perspective qui était alors la sienne, pour lui donner réellement vie. Dans ces conditions, cette commission n'eut jamais qu'une activité intermittente.

\*  
\*\*

Avec la commission scientifique du Logone et du Tchad qui avait été créée au sein de l'Office en 1947 par arrêté du ministre de la France d'outre-mer<sup>1</sup>, sur la proposition du directeur des affaires économiques et du plan, on trouve un cas de figure différent, une formule originale toujours susceptible de retenir l'attention. Son objet était d'étudier les problèmes scientifiques, économiques et sociaux posés par l'existence d'une dépression de capture entre le moyen Logone et les affluents de la Bénoué, par où s'écoule chaque année vers l'océan Atlantique, au moment de la crue du Logone, une partie des eaux qui alimentent normalement le Tchad. En 1949 elle reçut pour objectifs complémentaires de proposer en outre les moyens d'améliorer la navigation de la Bénoué jusqu'à Garoua et d'étudier les possibilités d'irrigation dans le bassin du Logone.

Son originalité venait de ce qu'il s'agissait d'une unité opérationnelle à l'intérieur de l'Office, dotée de moyens propres et gérée par un secrétaire général sous la responsabilité de son président. Construction à deux étages, elle comprenait à Paris, un groupe d'étude de vingt et un spécialistes : membres de l'Institut, du Bureau des Longitudes et de l'Académie des Sciences d'outre-mer, représentants du ministre de la France d'outre-mer et personnalités qualifiées, et, basée à Fort-Lamy, une mission de terrain comprenant, hydrologues, pédologues, géologues, géophysiciens, géographes... L'effectif permanent sur le terrain, en moyenne de l'ordre d'une douzaine, était en fait variable en nombre et en spécialités selon les besoins du programme.

L'Office ne disposait pas encore de son centre de recherche de Fort-Lamy qui fut implanté plus tard à la suite des perspectives que les travaux de la commission avaient ouvertes au-delà de leurs objectifs propres. La gestion administrative et matérielle de la mission s'effectua donc de façon autonome, indépendante sur le terrain de l'Institut d'études centrafricaines. Sa gestion scientifique, qui faisait d'ailleurs l'objet d'une programmation rigoureuse, était

1. Arrêté ministériel F.O-M. du 23 mai 1947 - *JORF* du 30 mai.



assurée avec le concours des commissions disciplinaires, dans une structure croisée. L'opération, qui s'étendit sur une dizaine d'années, prouva l'efficacité de cette dernière formule. Elle présenta donc, de ce point de vue également, des caractéristiques qui encore aujourd'hui peuvent faire d'elle un point de référence.

\*  
\*\*

Le cadre institutionnel de l'Office lui permettait donc une grande souplesse d'intervention qui fut mise au service d'une politique générale de la recherche. Celle-ci se manifesta dans le domaine des sciences humaines par l'institution du Conseil supérieur des recherches sociologiques d'outre-mer. Cet organisme, dont le secrétaire général était le directeur des sciences humaines de l'Office, Hubert Deschamps, avait été créé également par arrêté, en juillet 1951<sup>2</sup>, pour coordonner et susciter les recherches de sciences humaines intéressant la France d'outre-mer, organiser des enquêtes en réponse aux questions posées par les institutions nationales et internationales et d'une façon générale pour aider à résoudre les problèmes humains intéressant les services ou le plan. Il s'appuyait sur la section de sciences humaines de l'Office et ce dernier assurait son secrétariat et sa gestion administrative. Mais, doté de quatre comités de travail (économie, linguistique, sociologie, démographie), d'un comité exécutif et de crédits budgétaires individualisés, il disposait d'une autonomie certaine.

A la fin de la première année, le secrétariat d'État à la France d'outre-mer tirait la conclusion suivante :

*« ...Grâce aux premiers travaux du conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, je suis mieux à même de saisir l'ORSTOM de recherches précises à entreprendre. En effet, des projets d'enquêtes très concrètes m'ont été soumis par des chefs de territoires, donnant un aspect plus spécifique à un certain nombre de vœux émis par l'Assemblée de l'Union française. Ces projets ressortissent à différentes disciplines : démographie, géographie humaine, ethnologie, linguistique, psychologie sociale, économie, sociologie. En même temps que ces projets, j'ai reçu des listes de collaborateurs éventuels : chercheurs de l'ORSTOM, certes, mais aussi fonctionnaires et missionnaires dont les travaux antérieurs avaient pu prouver la compétence. C'est pourquoi je suis persuadé que le moment est venu d'orienter plus exactement l'ORSTOM vers ce domaine capital... nécessitant... une organisation compor-*

2. Arrêté ministériel du 26 juillet 1951 - JORF du 2 août.

*tant la mise en chantier de programmes précis, la formation de techniciens, la direction de travaux, la coordination des différentes sciences intéressées, la synthèse des résultats acquis... ».*

Le Conseil supérieur de la recherche sociologique outre-mer était dans le droit fil de la vocation d'animation générale et de coordination de l'Office. D'autres initiatives allèrent également dans le même sens. Le projet d'organisme coordinateur africain dans le cadre de la réforme avortée de l'IFAN en avait été une. Une autre tentative aussi infortunée fut en 1947 l'obligation faite par un arrêté ministériel<sup>3</sup> à toute mission scientifique française ou étrangère se rendant outre-mer de requérir l'avis préalable de l'Office. L'administration locale se plaignait du caractère improvisé ou fantaisiste de beaucoup de ces missions, que l'insuffisance de leurs moyens l'obligeait à rapatrier. L'avis de l'Office devait permettre de s'assurer de leur intérêt scientifique et qu'elles partaient avec des moyens matériels suffisants ; mais il ne l'engageait pas au-delà. Cette mesure était d'application difficile. Sous la forme qui lui avait été donnée, elle relevait du vœu pieux et resta à ce niveau.

Plus heureuse fut la publication du « Courrier des chercheurs » qui était destiné à établir entre eux un lien tant scientifique que personnel et à les informer de leurs travaux respectifs. On y trouvait la liste des chercheurs avec l'indication du lieu de leur affectation, de la nature de leurs travaux et la bibliographie de leurs dernières publications. Par ailleurs des exposés succincts de travaux faisaient le point sur certains sujets de façon à permettre à tous de connaître dans leurs grandes lignes des résultats obtenus. Dix fascicules sortirent de 1949 à 1956. A l'origine limité aux chercheurs attachés à l'Office ou ayant eu des liens avec lui à un titre quelconque, le Bulletin fut étendu à partir de 1952, selon le vœu du Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique outre-mer, à l'ensemble des « chercheurs et ingénieurs des organismes et services d'études scientifiques et techniques travaillant dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer ». Ce travail considérable exigeait une organisation matérielle importante et sans faille ainsi qu'un suivi constant. Dans l'ensemble, il semble avoir donné satisfaction. Les directions techniques du département, qui n'avaient aucune autorité directe sur les services décentralisés d'outre-mer, recevaient par ce biais une précieuse information sur leurs activités.

\*  
\*\*

3. Arrêté du 24 février 1947 - JORF du 2 mars.

Enfin, il y eut le Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique de la France d'outre-mer. Nous avons dit comment sous sa première forme de 1945 il voulait faire pièce à l'Office. Son organisation définitive en 1947<sup>4</sup> remit les choses en place. Présidé par le ministre des colonies, il était vice-présidé par le directeur de l'Office et son rapporteur général était le secrétaire général de l'Office ; il fonctionnait donc dans le cadre des activités de ce dernier.

Son rôle étant de donner un avis sur les programmes généraux de recherche et sur l'ordre d'urgence des problèmes, sur la création, la suppression ou la transformation des centres de recherche, sur la répartition des travaux et sur celle des ressources financières communes, les budgets annuels des divers organismes lui étaient donc communiqués et il avait à examiner leurs activités.

Rassembler cette documentation et la diffuser partout où cela était nécessaire étaient une tâche considérable pour le secrétariat — également assuré par l'Office —. L'importante documentation qui fut alors réunie constituait les débuts d'une manne documentaire qui, si le sort n'en avait pas décidé autrement, aurait acquis un prix inestimable au fur et à mesure de son accumulation et de son exploitation pour éclairer une politique scientifique raisonnée.

La composition de ce conseil, dont la dénomination exacte était Conseil supérieur pour la coordination des recherches dans les Territoires d'outre-mer, montre que cette coordination était recherchée dans la concertation. Tous les responsables des établissements et des services scientifiques et techniques y siégeaient aux côtés des directeurs du département, des directeurs du CNRS, du Muséum et de l'Institut Pasteur et de personnalités nommées en raison de leur compétence scientifique ou technique ; parmi celles-ci, on retrouvait les conseillers de l'Office, présidents de ses commissions scientifiques, mais aussi des grands noms choisis à l'extérieur tels Albert Caquot, Terroine, Blondel, René Dumont, Leduc... Il s'agissait moins de subordonner, que d'articuler entre elles les activités des différents organismes, de faire tomber les cloisons étanches.

Afin que le travail pût être mené en profondeur, les statuts prescrivaient expressément que les débats seraient obligatoirement préparés par des commissions spécialisées dotées de rapporteurs. Après en avoir chargé les commissions scientifiques de l'Office, il apparut nécessaire pour aller au fond des choses de s'organiser en commissions opérationnelles : cinq furent instituées — sciences

4. Arrêté du 24 septembre 1947 - *JORF* du 2 octobre (additif *JORF* du 11 octobre) modifié par arrêté du 9 février 1948 - *JORF* du 14.

humaines, sciences médicales, sciences agronomiques, sciences géologiques et physiques, sciences de la mer.

Le Conseil se réunit pour la première fois en janvier 1949 et fonctionna jusqu'à la réforme générale de 1953. Celle-ci le confirma dans son rôle et s'appuya sur lui. Il ne fut cependant plus possible de le réunir ensuite du fait des retards et des difficultés de la mise en place des institutions nouvelles avec qui il devait s'articuler. Lié à elles, il partagea leur sort, toujours plus ou moins dépassées qu'elles étaient dans cette situation en constante évolution, jusqu'au moment où se produisit l'effondrement, à la suite du cadre politique, de l'ensemble du système administratif qui était censé les soutenir et où elles se trouvèrent tout simplement périmées.



## V

### LES ANNÉES CHARNIÈRES DE 1953 ET 1954 L'OUVERTURE NATIONALE

---

---

L'ORDRE chronologique voudrait que nous en arrivions maintenant à la réforme de 1953 qui ouvrit un chapitre important de l'histoire de l'Office. Cependant, au prix d'une légère anticipation, nous porterons notre attention d'abord sur l'année 1954. Il s'y produisit un événement qui constitue également à nos yeux un point charnière dans l'évolution de l'Office. Il nous apparaît pour les raisons que nous allons voir que, dans sa mise en perspective, 1954 forme avec 1953 un couple d'années repères qu'il convient de ne pas séparer. Pour la commodité du récit il faut l'évoquer maintenant.

En juin 1954, pour la première fois depuis 1936, un poste ministériel était créé au sein du gouvernement pour la recherche scientifique et le progrès technique. Ce fait majeur de l'histoire de la recherche scientifique des trois dernières décennies ne pouvait pas ne pas avoir d'incidence sur la situation morale et matérielle de l'Office.

C'est alors que fut institué le Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique qui précéda la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST)<sup>1</sup> et lui fraya largement la voie. L'Office y siégeait avec les principales forces scientifiques vives de la Nation qui s'y trouvaient réunies. Mais, surtout, constatant sans doute que l'obligation faite aux départements ministériels de lui communiquer toutes indications et études

1. Décret n° 54-918 du 14 septembre 1954.

nécessaires pour l'exercice de ses attributions serait insuffisante, le secrétaire d'État à la recherche scientifique et au progrès technique s'était fait donner par les ministres intéressés, dont le ministre de la France d'outre-mer pour l'ORSTOM, délégation de pouvoirs sur les principaux organismes scientifiques dont ils avaient la tutelle<sup>2</sup>.

La portée fut considérable pour l'Office pour qui la mesure faisait coup double : en le prenant en compte au nombre des grands organismes nationaux et, puisque depuis novembre 1953, comme on le verra au chapitre suivant, le ministre de la France d'outre-mer avait reçu la présidence du conseil d'administration, en lui substituant dans cette fonction le secrétaire d'État à la recherche scientifique et au progrès technique. Comme celui-ci tint à assurer personnellement cette présidence de l'Office, il fut à même de prendre connaissance directement de ses problèmes et de se forger une idée personnelle sur ses possibilités.

Si le nom du professeur Henri Longchambon, qui occupa le premier ce poste ministériel, mérite d'être mentionné pour son action de précurseur, l'Office lui doit beaucoup de son côté pour l'intérêt qu'il lui porta, dont les conséquences à long terme ne sauraient être niées. Le schéma qu'il proposa pour orienter son développement n'eut pas le temps de se traduire dans les faits, mais sous-tendit néanmoins son action, mutatis mutandis, durant les vingt-cinq années suivantes.

Bien que la citation puisse en paraître un peu longue, on ne peut résister à rapporter quelques unes de ces propositions. Elles ne peuvent qu'éveiller des résonnances autant chez les témoins de l'époque que chez ceux qui maintenant ont pris leur relais.

*« La tutelle du secrétaire d'État à la recherche scientifique et au progrès technique signifie... que l'Office prend place à côté des autres grands organismes gérés par d'autres départements ministériels afin de tâcher d'établir une politique commune de recherche scientifique française et de les amener à s'entraider<sup>3</sup>... ».*

*« L'ORSTOM a des responsabilités qui sont lourdes ; il doit les assumer avec des moyens qui soient à l'échelle de l'époque, qui est l'époque de la masse. Mais ces moyens, par leur ampleur, ne peuvent être conçus que dans le cadre national ; ils doivent mobiliser l'ensemble des ressources de la nation<sup>4</sup>... ».*

*« L'Office doit être l'organe essentiel des recherches scientifi-*

2. Décret n° 54-995 du 9 octobre 1954 — JORF du 10.

3. Conseil d'administration du 3 février 1955.

4. Conseil d'administration du 28 mars 1956.

*ques dans les territoires d'outre-mer. Il lui faut un équipement territorial et des effectifs suffisants. Cette architecture de la recherche outre-mer doit pouvoir disposer en permanence de toutes les ressources françaises mobilisables. Pour ce faire, il faut disposer... de ces centres d'accueil que sont les laboratoires, les logements et les moyens de travail de l'ORSTOM. Il faut aussi une mission de cadres permanents dans chacun de ces centres. Si l'on veut aboutir, il faut multiplier l'effectif actuel par cinq, afin de le porter à mille. Comparé à l'effectif de trois mille du CNRS, ce chiffre paraît un minimum, compte tenu des responsabilités qui incombent respectivement à l'un et à l'autre organisme<sup>5</sup>... ».*

La chute du gouvernement entraîna la fin des délégations consenties par les ministres et elles ne furent pas renouvelées. Mais, sur le plan général, le mouvement avait été lancé et sur le plan particulier de l'Office, H. Longchambon, qui était resté président du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, siégeait toujours à son conseil d'administration, maintenant au titre des personnalités nommées. Sa présence constituait pour l'Office la garantie qu'il ne serait pas oublié dans la réflexion nationale.

De fait, au début de 1956, le Commissariat général au Plan avait invité le Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique à lui apporter sa collaboration pour la préparation du III<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement (1957-1961). L'Office fut associé au travail des commissions. Celles-ci devaient tenir compte, bien évidemment, des propositions présentées par les départements ministériels, mais aussi, gardant leur plus complète liberté, elles avaient été invitées à faire œuvre d'experts et à se prononcer en dehors de toutes considérations administratives. La recherche outre-mer, à la suite de l'Office, reçut donc sa place dans le dossier volumineux et détaillé qui fut soumis en mars 1957 au Conseil supérieur en séance plénière sous le titre de « La recherche scientifique et le progrès technique — Projet de rapport au Commissariat général au Plan pour la préparation du III<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement » — et dont les différentes sections envisageaient les hommes, les facteurs d'effcience de la recherche, les principales catégories de recherche et leurs besoins propres.

\*  
\*\*

5. Conseil d'administration du 23 novembre 1956.

C'est à cette occasion que se posa l'articulation du Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique outre-mer avec le Conseil national.

La question était d'importance. En effet, il ne s'agissait pas seulement de décider de la meilleure liaison à établir entre deux instances, mais, plus profondément, derrière cette apparence anodine, de savoir comment enter la recherche outre-mer sur la recherche nationale. Selon la réponse apportée ce pouvait, dans le nouveau contexte politique et à la faveur de la poussée réformatrice que connaissait alors le monde de la recherche, son existence même qui se trouverait mis en jeu.

On put le craindre, effectivement, en voyant les rapporteurs se prononcer pour la disparition du conseil d'outre-mer et son remplacement à la Présidence du Conseil par un comité d'orientation qui aurait siégé à côté du Conseil national. Le directeur de l'Office, soucieux de préserver la spécificité organique de la recherche outre-mer, proposa de lui maintenir son Conseil supérieur propre et de constituer un comité de coordination paritaire. La solution qui prévalut fut finalement différente, mais elle maintenait l'existence d'un conseil d'outre-mer ; ce qui était le point essentiel.

On prépara un projet qui le remodelait en y faisant entrer des personnalités nationales : parlementaires et responsables scientifiques. Ce projet se trouva à son tour rapidement périmé.

Il était difficile que les tentatives qui eurent lieu dans le cadre des nouvelles institutions, qui elles-mêmes se cherchaient, aboutissent dans cette situation mouvante où la doctrine resta longtemps inévitablement tâtonnante. C'est ainsi qu'en 1961 un arrêté institua un comité consultatif auprès du secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté pour lui donner un avis sur l'emploi par les organismes de recherche des subventions du F.A.C. et que l'existence éphémère de ce comité semble avoir été limitée à la publication du texte au Journal officiel, qui avait d'ailleurs attendu trois mois. Il faut arriver à 1977 pour voir l'idée aboutir enfin à l'institution auprès de la DGRST du Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement, puis en 1982, au ministère de la recherche et de l'industrie, la double structure actuelle plus élaborée : Comité national pour la recherche scientifique et l'innovation technologique au service du développement du Tiers Monde et Conseil permanent de la recherche et du développement technologique en coopération. Les temps n'étaient pas alors mûrs pour la solution et il fallut apparemment ce délai pour qu'ils le devinssent.



La disparition de la France d'outre-mer eut évidemment pour effet que toute la partie du III<sup>e</sup> Plan qui concernait les organismes d'outre-mer fut mise entre parenthèse. Celle-ci s'ouvrit pour quelques années, puisque c'est seulement à partir du V<sup>e</sup> Plan qu'on pourra recommencer à renouer les fils. Mais dans l'immédiat, et pour s'en tenir à l'Office, lorsque la question de son existence et de son avenir dans le nouveau contexte politique et administratif se posa en 1959-1960, son dossier était déjà connu de ceux qui à l'échelon national avaient à se prononcer, en particulier la DGRST, héritière du Conseil supérieur. Cela le sauva de la dissolution sans bruit, solution la plus facile qui le menaçait à l'époque.

Cependant on doit élargir cette constatation, en voyant que le « modèle » proposé par Henri Longchambon inspire de nouveau peu ou prou les orientations gouvernementales. Il est permis de penser qu'il ne s'était pas perdu avec le premier Office, mais qu'il était resté plus ou moins présent dans le subscocient national pour en resurgir après une longue occultation. Il apparaît ainsi que, parallèlement à la réforme de 1953, qui venait d'engager l'Office sur une voie qui se transformera en une fondrière où il courut tous les risques de disparaître, une seconde voie s'était fort opportunément ouverte à lui en 1954, sur laquelle il put s'avancer en même temps, cette fois-ci en direction d'une ouverture nationale orientée sur l'avenir.





## VI

### LA PREMIÈRE RÉFORME DE 1953 : LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET LA CRÉATION DU FONDS COMMUN L'INTÉGRATION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE LA DISPARITION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

---

---

L'ANNÉE 1953 vit la première réforme de l'Office. Elle marqua donc un tournant mais pas uniquement pour lui. Depuis plusieurs années déjà le Parlement, au moyen de réductions indicatives au budget de la France d'outre-mer, exprimait son désir de voir s'établir une coordination plus étroite entre les activités scientifiques. De son côté, le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics s'était prononcé pour l'intégration complète de la recherche agronomique à l'Office, puisque celui-ci assurait déjà la formation de ses chercheurs. En suite de quoi, le 17 novembre 1953 un décret<sup>1</sup> portait réorganisation de la recherche scientifique et technique outre-mer et le 31 décembre la loi relative aux comptes spéciaux du Trésor créait un Fonds commun de la recherche scientifique et technique<sup>2</sup>.

Ces deux textes étaient complémentaires. Il s'agissait des deux volets d'une mesure d'ensemble prise dans le cadre du II<sup>e</sup> Plan sur les recommandations du Commissariat général au Plan. L'objectif était d'associer étroitement la recherche au développement de l'outre-mer et, à cette fin, d'assurer au ministre de la France d'outre-mer par cette double mesure, mieux que par le passé, la maîtrise du système. La réforme répondait à ces exigences en s'inspirant des trois principes généraux suivants : affirmation de

1. Décret n° 53-1127 du 17 novembre 1953 — *JORF* du 18.

2. Loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 — *JORF* du 4 janvier 1954 ; cf. aussi, Décret n° 55-892 du 30 juin 1955 — *JORF* du 5 juillet.

l'autorité du ministre de la France d'outre-mer pour approuver, contrôler et coordonner les programmes ; institution d'une source de crédits unique pour tous les organismes et services ; resserrement du dispositif par des regroupements d'organismes et par des transferts d'attributions.

L'autorité du ministre s'affirmait en prenant la présidence des trois organismes clefs : le Fonds commun, le Conseil supérieur qu'il présidait déjà et l'Office. Le directeur du CNRS, jusqu'alors président statutaire, se contentera d'une vice-présidence, une sorte d'honorariat, pour rentrer complètement dans le rang des administrateurs à la seconde réforme de 1960, à partir de laquelle le poste de président relèvera de la discrétion du Gouvernement.

Le resserrement de l'autorité ministérielle sur l'Office était la contrepartie directe du rôle qu'on entendait lui confier. Il y gagnait le « T » de son sigle, en se voyant assigner un rôle central, d'une part, en continuant d'animer le Conseil supérieur confirmé dans son rôle de coordination générale, d'autre part, sur le plan de l'exécution en se voyant appelé à être un organisme de regroupement et à recevoir des attributions jusqu'alors exercées par d'autres. Comme nous l'avons déjà noté, le décret du 17 novembre 1953 est aussi celui par lequel il avait vu reconnaître sa capacité à intervenir hors de l'obédience de la France d'outre-mer. Paradoxalement, le même texte l'assujettissait donc encore plus étroitement à la tutelle de cette dernière en même temps qu'il lui entrouvrait la porte par laquelle il allait en sortir.

Un premier décret d'application traça en septembre 1955<sup>3</sup> les grandes lignes de la réorganisation de l'Office pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions.

Il comportait deux mesures principales. La première était, d'une part, l'élargissement du conseil d'administration à de nouveaux membres : Commissariat général au Plan, Caisse centrale de la France d'outre-mer, fédérations d'outre-mer et territoires non groupés, d'autre part, l'institution d'un comité de direction. La seconde mesure définissait un schéma original pour l'organisation des services, faisant se croiser des services scientifiques généraux et des services de recherches techniques, chargés, les premiers, de l'exécution des recherches et de la formation des chercheurs dans le cadre des diverses disciplines ; les seconds, des recherches scientifiques et techniques sur des problèmes particuliers dont l'étude comportait le recours à plusieurs disciplines. Les chercheurs étaient affectés dans les uns ou les autres selon les besoins des programmes.

3. Décret n° 55-1172 du 3 septembre 1955 — *JORF* du 4 septembre 1955.

Des commissions scientifiques suivaient l'activité des services scientifiques généraux et des comités techniques celle des services de recherche technique.

La direction de l'Office gérait l'ensemble au moyen de quatre services propres : — division administrative et financière et un bureau des travaux immobiliers ; — des secrétariats scientifiques et un bureau des programmes et de l'organisation scientifique ; — division de l'enseignement et de la formation des chercheurs ; — centre de documentation. Dans cet ensemble, le rôle du bureau des programmes et de l'organisation scientifique était de centraliser les projets de programmes et d'études des différents services, de les instruire et de les coordonner, de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation : celui des secrétariats scientifiques, d'assurer le secrétariat des commissions scientifiques et de suivre l'activité individuelle des chercheurs : centralisation de leurs travaux et de leurs rapports, diffusion de la documentation nécessaire.

\*  
\*\*

Le deuxième point de la réforme était l'institution du Fonds commun, c'est-à-dire d'une source unique de financement sous le contrôle du ministre. Subventions de l'État, subventions obligatoires des territoires, subventions facultatives, crédits affectés, crédits d'études, taxes parafiscales, etc. le financement des organismes en était venu à être extrêmement hétérogène, non seulement dans l'origine de leurs ressources mais aussi dans les modes d'attributions de celles-ci. Cette situation se retrouvait d'un organisme à l'autre, mais également bien souvent à l'intérieur de ceux-ci.

Ses inconvénients — difficultés de gestion pour les responsables et, pour l'État, impossibilité de contrôler efficacement les dépenses — étaient d'autant plus ressentis que le total des crédits était lui-même insuffisant et qu'on se trouvait devant un problème de ressources de plus en plus patent. En regroupant les différentes contributions des territoires et de l'État, le Fonds commun visait à normaliser la situation. Par ailleurs, d'une remise en ordre qui s'imposait en tout état de cause, on avait fait aussi un préalable à l'accroissement de ses ressources. On attendait de l'État qu'y voyant plus clair, il augmenterait sa subvention globale. Enfin la représentation du conseil supérieur au conseil d'administration du Fonds commun, où siégeaient également des membres des assemblées parlementaires et des représentants élus des fédérations d'outre-mer et des territoires non groupés marquait la volonté d'articuler étroitement financements des organismes et programmes de recherche. L'observation paraîtra banale. Elle ne l'était pas tellement à

l'époque. Au-delà de la situation immédiate qui outre l'ORSTOM concernait le Centre technique forestier tropical, l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux et les instituts de statut privé : IRHO, IRCT, IFAC, on visait aussi l'avenir des centres de recherches agronomiques des territoires qui, à la faveur de leur rattachement au nouvel ORSTOM devaient par cette réforme échapper aux contraintes des financements purement locaux.

La mesure n'apportera rien à l'Office pour qui le problème était moins l'hétérogénéité de ses ressources que leur insuffisance, qui s'était manifestée très rapidement. Statutairement son financement était basé sur une subvention de l'État et des contributions obligatoires des territoires. En 1944 on avait retenu la parité entre ces deux sources : l'État et les territoires avec, pour ces derniers, une répartition au prorata de leurs budgets respectifs. Cet équilibre fut modifié à la fin de 1946 à la suite de la création du Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES) qui entraîna deux conséquences importantes. D'une part, l'Office n'aura plus à supporter sur ses dotations ordinaires que ses dépenses de fonctionnement, les investissements recevant un financement spécial dans le cadre d'un budget extraordinaire ; d'autre part, le fait que ses investissements étaient supportés par la section générale du FIDES, c'est-à-dire à fonds perdus par l'État (alors que les sections locales consentaient seulement aux territoires des avances remboursables) rompait à l'avantage de ces derniers la parité avec l'État, admise jusque' alors, et allégeait d'autant leurs charges.

Cette mesure était d'autant plus la bienvenue que pendant plusieurs années l'Office allait devoir faire face à des dépenses d'une ampleur exceptionnelle. De fait, en 1947 il demandait un budget de 148 millions de francs contre 61 millions en 1946. Cette augmentation considérable était imputable à la conjoncture économique dans la proportion de 30 à 40 %, mais, pour le reste, à la mise en œuvre des projets formés précédemment.

Cependant dès la première année d'exercice, le conseil d'administration s'était interrogé sur la pertinence du statut administratif de l'Office. Le motif en avait été la tutelle du ministère des finances jugée excessive à la suite de sa lenteur à répondre sur les projets qui lui avaient été soumis plusieurs mois plus tôt, en l'occurrence le budget additionnel et le statut du personnel. Le problème du financement lui-même fut soulevé à son tour dès 1945 à l'occasion de la préparation du budget de 1946. Le directeur des affaires économiques et du plan, dont la détérioration de ses relations à l'époque avec l'Office explique cette initiative, ignorant l'obligation qui lui en était faite par la loi, refusa d'inscrire aux budgets des territoires la moindre subvention au profit de l'Office,

arguant du fait que ceux-ci n'étaient pas en mesure de participer à ses dépenses et qu'en conséquence la totalité de la subvention était à demander à l'État. Cette remise en cause fondamentale excédait évidemment son pouvoir et ne pouvait pas être suivie. Elle entraîna au conseil d'administration un premier débat où le représentant de la direction du budget justifia le concours financier demandé aux territoires par le fait qu'il était normal qu'ils participent à la charge d'activités dont ils étaient les premiers bénéficiaires et qui leur vaudraient des retours de crédits sous la forme des investissements immobiliers financés par l'État.

La préparation du budget de 1947, en raison de sa considérable augmentation par rapport à 1946, fut l'occasion de reprendre la question. Il apparaissait à certains peu logique et injuste de calculer la contribution des territoires de façon aveugle au prorata de leurs budgets, sans tenir compte de l'effort réel fait par l'Office à l'endroit des uns et des autres.

Par ailleurs, citant l'exemple de l'A.E.F. et de Madagascar, qui, outre la prise en charge partielle de leur institut sur le budget local, le finançaient une seconde fois indirectement par le biais de la subvention générale qu'ils versaient à l'Office, ils dénonçaient dans le régime du double financement une source de chassés-croisés de crédits, tôt ou tard générateurs de confusion et de difficultés avec les territoires.

Ils proposaient donc de ne plus faire participer ceux-ci au fonctionnement général de l'Office et, en contre-partie, de leur demander d'assumer une part plus importante du fonctionnement des instituts locaux. Cela aurait abouti à remettre ces derniers à la merci des aléas de la conjoncture locale, ce qui était contraire à la philosophie de l'Office, et à lui faire perdre le contrôle de leurs activités. La solution simple qui aurait consisté à moduler les contributions territoriales se révéla de son côté d'application délicate et ne fut pas davantage retenue. La question ressurgit en 1951, mais sans recevoir plus de solution, lorsque le nouveau statut d'État associé de l'Indochine, qui jusqu'alors avait compté parmi les contributeurs, la fit s'en retirer.

Le problème des ressources de l'Office s'est donc posé très tôt. Il était normal que sa croissance se traduisît au budget ; mais ce fut dans une conjoncture générale très défavorable en raison des mesures d'économies périodiquement prescrites par le Gouvernement. Ainsi, en 1950, faut-il réduire le budget de 5 % ; en avril 1952, nouveau train d'économies qui oblige à revoir en baisse le budget en cours d'exercice ; le budget de 1955 doit être examiné deux fois de suite par le conseil d'administration car, entre-temps,

il avait été lourdement réduit par le ministère des Finances. A ces impératifs s'en ajoutaient parfois de plus inattendus, telle cette proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale d'imposer une réduction de 50 % de la subvention de l'État et de la faire porter sur les dépenses administratives générales de l'Office ; or, le jeu de la parité avec les territoires aurait conduit à réduire leur quote-part également de 50 %, c'est-à-dire que le budget de l'Office aurait finalement été réduit de moitié, alors que les dépenses administratives générales apparaissaient à peine pour 10 %.

Non budgétisé, l'Office ne bénéficiait pas du régime des « mesures acquises », comme ce sera heureusement le cas quelques dix années plus tard. Il devait alors entièrement faire face sur sa subvention globale — sans aucune mesure de compensation automatique — aux constantes augmentations de salaires et traitements, particulièrement importantes à l'époque. Ses moyens généraux s'en réduisaient d'autant.

A partir de 1955, on estima avoir atteint la limite inférieure du plein emploi. Face à l'obligation de maintenir l'équilibre entre crédits de personnel et de fonctionnement, l'Office donna la priorité aux recrutements de personnel, gages de l'avenir, en faisant valoir que, n'ayant pas encore atteint son développement optimum il ne pouvait être question pour lui à la différence des services anciens et traditionnels, de se voir appliquer la simple reconduction budgétaire.

Un palliatif avait bien été trouvé par l'attribution de crédits d'études sur le FIDES. C'était des crédits de fonctionnement déguisés, qu'on justifiait, vaille que vaille, par l'urgence de tels ou tels travaux de pédologie, d'hydrologie ou autres pour des projets de développements qui se trouvaient être financés par ailleurs et par la nécessité dès lors d'en accélérer la réalisation. Mais le FIDES lui-même laissait voir ses limites et estima bientôt qu'après l'effort considérable qu'il avait fourni, il convenait que la recherche scientifique digérât ses investissements avant de songer à de nouveaux développements.

L'institution du Fonds commun ne modifia pas profondément la situation, car s'il unifia les ressources, il ne les augmenta pas. En 1955, son représentant au conseil d'administration déclara que les crédits ne lui permettraient pas de faire face à l'augmentation du budget de dépenses de l'exercice suivant qui s'annonçait devoir être de 30 %. Selon lui, la subvention à l'ORSTOM aurait représenté, à elle seule, 50 % des disponibilités. Le son de cloche fut franchement plus alarmiste pour le budget déjà serré au-delà de toutes limites et bien que l'opportunité des dépenses demandées par l'Office n'était



pas en cause, il fallut bien tirer la conclusion que le Fonds commun ne pouvait répondre à ses besoins. La question sera reprise en 1960 avec l'espoir, comme on le verra plus loin, de trouver un relais auprès du ministère de l'Éducation nationale.

\*  
\*\*

Le schéma croisé du nouvel ORSTOM était en théorie applicable à tous les domaines. Application en fut faite au laboratoire central géologique de la France d'outre-mer à Châtenay-Malabry que l'Office intégra dès sa création. Cependant la réforme avait été conçue avant tout pour la recherche agronomique tropicale. Le décret de novembre 1953 avait annoncé la couleur en transférant d'ores et déjà les attributions de la section technique d'agriculture tropicale de Nogent, dont on sait qu'elle avait toujours été destinée à jouer un rôle central dans un dispositif rénové. L'opération était conduite par Maurice Rossin, l'ancien secrétaire général de l'Office, successeur d'André Nizery dans ce poste depuis la mi-1946 et qui avait été nommé à la fin de 1952 directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer ; de ce fait, il possédait un certain nombre de cartes. Sa nomination avait levé tous les obstacles à la tête de la direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, sans que les réticences anciennes le soient pour autant aux différents échelons du service.

Ce nouvel épisode dans les relations difficiles de l'Office avec les services de l'agriculture, qui semblaient être à son avantage, n'était pas dans les faits une victoire sans partage. La présidence nominale du ministre à la tête du conseil d'administration signifiait la main-mise de ses différents directeurs techniques. Le directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts pour sa part, devenait co-vice-président du conseil d'administration avec le directeur du CNRS et siégeait au comité de direction, alors que le directeur de l'Office ne faisait qu'assister à l'une et à l'autre de ces instances avec voix consultative, soit sur le même plan que le contrôleur financier.

Le greffage s'opéra donc au sommet. Mais ce n'était pas tout. En effet, bien que venant s'intégrer dans une organisation générale, les recherches agronomiques restaient néanmoins nettement individualisées au sein de l'Office, étant regroupées sous l'autorité d'un chef des recherches agronomiques. Celui-ci était nommé par le ministre de la France d'outre-mer. Le ministère, de même, intervenait à différents échelons : ministre, directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, chefs des territoires, pour la constitution des comités techniques, pour la nomination des responsables des services, pour l'organisation des centres outre-mer. Enfin deux séries

de dispositions achevaient de fermer la boucle : en métropole, le Centre technique d'agriculture tropicale, avatar de la STAT, héritait de son rôle de bureau d'études de la direction de l'agriculture ; outre-mer, les conseils techniques des centres étaient placés sous la présidence des chefs de service de l'agriculture, qui à ce titre avaient à connaître des programmes de recherche et des prévisions budgétaires avant même le directeur de l'Office. L'assujettissement aux autorités territoriales était donc étroit. A cette mutation, l'Office aliénait une partie de son caractère original d'établissement autonome en se voyant plus étroitement subordonné à l'administration du ministère de la France d'outre-mer. Par ailleurs, ce qui n'était pas le moins grave, son orientation se spécialisait au détriment de sa vocation générale.

L'organisation des services par application du schéma général fit l'objet d'un premier arrêté ministériel en décembre 1955<sup>4</sup>, qui créait cinq services de recherches d'agronomie générale correspondant à des problèmes intéressant l'ensemble de la production agricole : phytotechnie, agrologie et écologie, défense des cultures et des produits, génie rural, technologie, normalisation et répression de fraudes, et quatre services spécialisés, selon le principe des instituts professionnels : — riz et cultures vivrières, — café, cacao, thé, — plantes aromatiques et médicinales, à épices et parfums, — cultures annuelles industrielles. Chacun était doté d'un comité technique pour en suivre l'activité.

On s'attaqua ensuite à la situation des centres de recherches qui fit l'objet d'un second train. Deux décrets furent d'abord pris abrogeant les décrets qui en 1946 avaient créé l'Institut d'études centrafricaines et l'Institut de recherche scientifique de Madagascar, et transférant leurs attributions à l'ORSTOM<sup>5</sup>. Par cette application du décret de 1953, juridiquement correcte, politiquement opportune et néanmoins inattendue, ces deux établissements satellites de l'Office perdaient leur autonomie juridique et administrative pour devenir de simples services. Leur statut s'alignait sur celui des autres centres de l'Office. L'ensemble constituait maintenant un réseau général homogène où allaient venir s'intégrer les centres de recherche agronomique<sup>6</sup>.

4. Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1955 — *JORF* du 21.

5. Décret n° 57-796 et 57-797 du 15 juillet 1957 — *JORF* du 17.

6. L'ensemble devait être décentralisé, les directeurs des centres devenant ordonnateurs secondaires, à la différence de la situation précédente.

Quatre arrêtés intervinrent alors dont l'objet était de définir les services de l'Office dans les territoires <sup>7</sup>. On retrouvait le schéma croisé général répartissant les activités de l'Office, suivant leur nature, entre des centres de recherche scientifique chargés de l'exécution des recherches dans le cadre des diverses disciplines et des centres de recherche agronomique qui avaient pour tâche d'exécuter, avec le concours des premiers ou directement, les études et recherches qui intéressaient plus particulièrement la production agricole. Ainsi, à Madagascar, on voyait d'un côté, l'Institut de recherche scientifique (IRSM), de l'autre, l'Institut de recherche agronomique (IRAM) ; en A.E.F., l'Institut d'études centrafricaines (IEC) et le Centre d'études et de recherches agronomiques de l'A.E.F. (CERAEF) ; en A.O.F., d'une part, l'Institut d'études et de recherches tropicales (IDERT) dont il était précisé que son siège principal était Adiopodoumé, — ce qui laissait attendre l'élargissement de sa compétence hors de la Côte d'Ivoire —, le Centre de recherche pédologique (Dakar) et le Centre de recherche de géophysique (M'Bour) ; de l'autre, trois centres d'études et de recherches agronomiques (CRA) : le Centre d'études et de recherches agronomiques de la zone soudano-sahélienne, dont le siège principal était à Bambey, le Centre d'études et de recherches rizicoles, non encore localisé, et un Centre d'études et de recherches agronomiques de la zone tropicale humide. Innovation par rapport aux clivages antérieurs, ce centre était basé à Adiopodoumé et non pas à Bingerville, comme on s'y serait attendu. Cette dernière station était dévolue à un nouvel institut professionnel, l'Institut du café, récemment créé en Côte d'Ivoire à l'instigation de Georges Monnet, et qui par la suite étendra son action à Madagascar, au Cameroun et en Afrique centrale.

Le cadre ainsi tracé, il restait à le remplir.

\*  
\*\*

Le professeur Raoul Combes avait quitté la direction de l'Office depuis le début de 1956, après douze années d'exercice et ayant largement dépassé l'âge de soixante-dix ans, privilège attaché à sa qualité de membre de l'Institut. Consulté sur la candidature éventuelle de Maurice Rossin pour lui succéder, il ne l'avait pas soutenue. Tout en lui portant une sincère estime personnelle il

7. 19 septembre 1957 pour l'A.E.F. (B.O.F.O.M.) ;  
28 janvier 1958 pour Madagascar ;  
28 janvier 1958 et 31 décembre 1958 pour l'A.O.F.

jugeait qu'un organisme scientifique tel que ORSTOM ne devait pas être dirigé par un ingénieur. Son successeur fut Jean-Jacques Juglas, agrégé d'histoire et de géographie, ancien député, ancien ministre dans le cabinet Mendès-France et surtout ancien président de la commission de la France d'outre-mer à l'Assemblée nationale à deux reprises, de 1946 à 1951 et de 1953 à 1955, ce qui lui valait d'avoir une bonne connaissance du personnel politique et la pratique du sérail. Personne en haut lieu n'avait apparemment songé à aviser le professeur Combes de cette nomination. Il l'apprit par la lecture du Journal officiel.

J.-J. Juglas trouvait au poste de secrétaire général, Roger Trintignac, lui-même successeur de Maurice Rossin depuis mai 1953. Ingénieur en chef du génie rural comme ce dernier, il avait fait sa carrière au Maroc où il avait atteint le poste de directeur de l'agriculture à Rabat ; en 1960, il sera nommé directeur général de l'IRAT (Institut de recherches pour l'agronomie tropicale) à la création de cet organisme. C'est à ces deux hommes, le technicien et le politique, que revint la tâche épuisante de conduire cette intégration impossible, qu'ils furent d'ailleurs bien près de réussir. Touchant presque au but, ils durent finalement renoncer, les événements politiques ayant tout remis en cause définitivement.

Les services centraux, officieusement mis en place depuis janvier 1955, officiellement depuis janvier 1956, avaient commencé à fonctionner tant bien que mal sans attendre le rattachement des centres outre-mer grâce aux liens de camaraderie entre les chercheurs et à la tolérance des administrations territoriales en matière de liaisons techniques avec la métropole. Rattacher à l'Office les centres et stations agricoles existants ramenait à passer avec les autorités d'A.O.F., d'A.E.F. et de Madagascar des conventions fixant les conditions dans lesquelles l'Office disposerait des établissements et de leurs installations matérielles. La chose se révéla des plus malaisées dans un contexte politique le plus défavorable qui soit. 1957 est l'année de l'application de la loi-cadre Defferre — 23 juin 1956 —. Elle est celle où interviennent les mesures de décentralisation et de déconcentration administratives propres à assurer l'évolution des territoires d'outre-mer : transformation du rôle des gouverneurs en organismes de coordination, installation de conseils de gouvernement, élargissement des pouvoirs délibérants des grands conseils et assemblées représentatives, et surtout, pour le sujet qui nous intéresse, transfert de la gestion des services territoriaux.

Dans ce nouveau régime, entré en vigueur le 4 août 1957, l'Office figurait bien toujours parmi les services, offices et établisse-

ments publics de l'État<sup>8</sup>, mais la recherche agronomique, comme le secteur de la production, était classée dans le domaine territorial. L'opération centralisatrice tentée à travers l'ORSTOM ne pouvait aller davantage à contre-courant.

Outre que dans ce climat politique toutes les manœuvres étaient possibles et que le projet ne manquait pas d'adversaires, il fallait tenter de convaincre les nouvelles autorités de se laisser reprendre, à peine mises en place, ce qui venait de leur être accordé. On leur demandait d'entrer dans un système général qui les conduisait à céder leurs installations, à instituer des comités territoriaux qui s'articuleraient avec le Conseil supérieur, et à adhérer au Fonds commun, c'est-à-dire à conserver malgré tout la charge du financement<sup>9</sup>. Cette négociation d'ensemble se poursuivait dans des conditions psychologiques d'autant plus difficiles que sur le dernier point il était chaque jour plus patent que les espoirs de voir l'Etat augmenter sa quote-part budgétaire de façon substantielle seraient déçus et qu'on perdait ainsi une carte maîtresse. L'intégration des centres demandait avant d'être entreprise l'accord de nombreuses instances : assemblées territoriales, conseil de gouvernement, assemblées provinciales, grands conseils, assemblées représentatives, gouvernements du Togo et du Cameroun, sans parler des chambres de commerce et d'agriculture, des comités de soutien agricole, et d'autres encore qui avaient aussi leur mot à dire ! On put commencer à l'envisager à partir de 1958 en A.E.F. et à Madagascar, dans le courant de 1959 pour l'A.O.F., lorsque furent enfin signées les conventions correspondantes.

Mais leur exécution, qui était assortie en même temps du transfert des crédits territoriaux attachés à chacun des centres, devait à son tour rencontrer de nombreuses difficultés du fait de la complexité des circuits budgétaires entre l'Office et le Fonds commun et que ces opérations se faisaient généralement en cours d'exercices. Il se trouvait également que la situation budgétaire des centres, par suite de l'intrication de leurs ressources entre budgets territoriaux et fédéraux, n'était elle-même pas toujours très claire, lorsqu'ils ne se révélaient pas purement et simplement en faillite, comme le C.R.A. de Bambey. Il en résultait de nombreux atermoiements.

Pris dans le mouvement, l'Office se trouva entraîné à anticiper, à assurer la prise en charge administrative effective de centres et à

8. Décret-Loi n° 56-1227 du 3 décembre 1956 et Décret n° 57-239 du 24 février 1957.

9. Toute une série de décrets et arrêtés intervinrent à cette occasion à l'échelon des hauts-commissaires et des territoires, qui ne survécurent pas à cette réorganisation d'ensemble.

leur consentir des avances de trésorerie avant que fussent signées les conventions. La situation se régularisait par la suite. Ce ne fut pas le cas malheureusement au Sénégal où elle déboucha sur les plus grandes difficultés. Les avances consenties par l'Office furent reconduites de mois en mois jusqu'en 1960 ; mais la convention, enfin intervenue, fut alors annulée presque aussitôt par le secrétaire d'État chargé des relations avec la Communauté, qui pour des considérations politiques estimait nécessaire de reprendre une négociation d'ensemble pour la recherche dans le cadre nouveau de cette Communauté.

\*  
\*\*

L'intervention en octobre 1958 de la nouvelle Constitution de la République française et de la Communauté qui avait entraîné l'autonomie des États africains et malgache et la disparition du ministère de la France d'outre-mer avait, entre temps, complètement transformé le cadre institutionnel. Les services de l'ancien ministère avaient été transférés aux différents départements maintenant chargés des affaires économiques de la Communauté et ses cadres, mis en extinction<sup>10</sup>. De ceux-ci, subsistaient seuls les gouverneurs généraux, les gouverneurs et les chercheurs de l'ORSTOM<sup>11</sup>. L'Office, lui-même, se trouvait rattaché au ministère de l'Éducation nationale<sup>12</sup>, en attendant des mesures ultérieures de réorganisation qui viendront avec le décret du 9 août 1960. Ce rattachement ne résolvait rien. C'était une mesure conservatoire prise pour aider à passer cette période transitoire dont on ne savait ce qu'il en sortirait. Durant quelques temps, l'Office s'est trouvé dans un véritable no man's land institutionnel, entre un monde qui n'était plus et un autre qui n'était pas encore.

Dans une correspondance de février 1959, Jean-Jacques Juglas décrit la situation dans les termes suivants :

*« ...Nous sommes depuis onze mois en pleine période de transition. Nous n'avons toujours pas de ministre de tutelle, nous fonctionnons sans document budgétaire, puisqu'il n'a pas été possible de réunir le conseil d'administration avant la disparition du ministère de la France d'outre-mer. D'autre part, tout le monde s'accorde à dire que le Fonds commun, ainsi que le FIDES doivent être complètement repensés en fonction des nouvelles*

10. Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958.

11. Ordonnance n° 58-1036 ratifiée par l'ordonnance n° 58-1171 du 5 décembre 1958.

12. Décret n° 59-462 du 27 mars 1959.

*institutions issues de la Constitution et de la création de la Communauté franco-africaine.*

*Sans savoir de qui nous dépendons, nous avons proposé toute une série de projets de réorganisation du conseil d'administration, du Fonds commun, etc. de façon à pouvoir proposer des formules nouvelles dès que nous aurons un ministère de rattachement... ».*

*« ...Si les affaires communes ont été définies dans l'acte constitutionnel, il n'en est pas de même des autres affaires... la répartition des attributions entre M. Janot, M. Lecourt et les autres ministres métropolitains n'est toujours pas réglée. Nous sommes donc livrés à nous-mêmes et ceci nous place dans une situation grave sur le plan financier... ».*

Le tableau se suffit à lui-même.







## VII

LA SECONDE RÉFORME DE 1960  
LA SCISSION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
LA LUTTE CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT  
ET POUR LE STATUT NATIONAL  
LE DÉCRET DU 9 AOÛT 1960

---

---

UNE des raisons des difficultés de l'Office était que, l'IRAT, alors en gestation, était appelé à reprendre avec une partie de ses activités les crédits correspondants ; aucun budget ne pouvait être arrêté dans l'attente de la décision. Mais la crise budgétaire était le reflet de la crise institutionnelle qu'il connaissait dans le bouleversement général. L'intégration de la recherche agronomique à l'Office n'était pas la seule à être remise en question ; l'existence même de celui-ci, sa justification à exister en tant qu'organisme spécialisé étaient en même temps discutées de nouveau. L'ancien débat à ce sujet s'était réouvert sous le double effet de la secousse politique dont les contrecoups l'ébranlaient et de la réflexion générale à laquelle chacun était convié dans de nombreux domaines de la vie nationale. Sur ce front aussi, l'Office devait faire face pour échapper au démantèlement dont il était alors doublement menacé.

Un avertissement sérieux lui vint du « Colloque sur la recherche scientifique et technique et le développement économique et social des pays africains » qui se tint à Dakar et à Abidjan en décembre 1959. Cette manifestation, à l'organisation de laquelle l'Office avait été associé, avait été convoquée par l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, créée en 1958 dans la foulée du Colloque national de Caen de 1956. Elle prolongeait donc pour l'outre-mer le Colloque de Caen, qui avait polarisé le courant d'idées d'où devait sortir l'organisation de la recherche scientifique en France. Elle était d'autant plus importante qu'elle se

situait dans les perspectives nouvelles et encore imprécises de la Communauté, bientôt de la coopération.

Cela avait été l'occasion d'une confrontation publique sur les problèmes que posait la recherche en pays africains — 250 personnes y avaient participé, sur lesquelles 110 personnalités venues de France — dont les conclusions appelaient à une véritable mobilisation au cours des prochaines années de tous les talents, des connaissances et des énergies disponibles. Elles affirmaient « indépendamment des préoccupations de la recherche appliquée qui conditionnent à court terme le développement économique et social, la primauté de la recherche fondamentale » et la nécessité pour les africains d'accéder « à la connaissance scientifique la plus haute et à la recherche de plain-pied avec les meilleurs savants français et étrangers ». Elles ajoutaient d'ailleurs que cette accession à la recherche serait « aux yeux des masses africaines elles-mêmes le témoignage de leur dignité, plus important encore (pour elles) que les nouvelles réalisations techniques indispensables qui devront être implantées sur leur sol... ».

Il avait été facile à l'Office, trop empêtré dans ses difficultés pour n'être pas une cible facile et qui d'ailleurs n'avait pas été ménagé au cours des discussions, de saisir la portée réelle de telles déclarations, dont la formulation était irrécusable pour tous, mais où la critique à son égard était à peine voilée.

Pour l'instant l'histoire de ses relations avec la recherche agronomique subissait une nouvelle oscillation du balancier. Son mariage difficile avec la recherche agronomique allait bientôt achever de se dissoudre avec la création de l'IRAT, à partir de ses services d'agronomie générale et spécialisée. Ceux-ci avaient déjà été amputés une première fois du service du café, cacao, thé... qui avait fait sécession en 1957 pour rejoindre l'IFCC de Georges Monnet<sup>1</sup>. L'IRAT récupérait maintenant les installations de Nogent-sur-Marne en attendant de disposer de celles d'outre-mer dans le cadre des accords de coopération, une partie des crédits de l'Office et, par détachement, le personnel du cadre des Laboratoires de l'agriculture (mis en extinction) qui entre temps avait été intégré dans le corps des chercheurs. Bon prince, l'Office, complètera largement, et encore par la suite, ses effectifs en acceptant très libéralement de se séparer en plus d'un certain nombre de ses propres spécialistes, apparemment sans inquiétude quant au risque d'affaiblir ses propres forces.

1. Cette scission isolée et le fait que par ailleurs Madagascar ait demandé que l'Office garde chez elle la responsabilité des recherches pour ces productions, ce qu'il fit jusqu'en 1960, révèle les tensions internes de l'époque .....

On imaginera aisément que les problèmes de frontières furent nombreux et difficiles. Les limites des compétences étaient particulièrement difficiles à tracer dans ce contexte de recherche agronomique parcellisée. Une partie du territoire était déjà occupée par les instituts spécialisés, qui campaient ferme sur leurs positions et n'entendaient pas s'en faire déloger, et, pour le reste, l'ORSTOM revendiquait toujours la recherche de base et veillait à ce qu'elle ne soit pas confondue, comme il est trop facile de le faire, avec la recherche d'agronomie générale.

On régla la situation tant bien que mal en se référant aux notions, plus faciles à énoncer qu'à préciser, de recherche fondamentale et de recherche appliquée et en recourant beaucoup au pragmatisme. Les idées à ce sujet ne sont peut-être pas beaucoup plus claires aujourd'hui en dépit de tous les efforts laborieux déployés depuis à ce sujet et des nombreuses définitions proposées un peu partout pour caractériser la recherche. On reste néanmoins confondu à la pensée qu'il s'en est fallu de peu que le critère retenu pour faire ce partage soit la discipline. Il est vrai qu'il s'agissait moins de faire œuvre logique que de se partager un héritage. L'Office se défendit pied-à-pied ; il ne perdit aucune de ses disciplines et garda intact son potentiel.

L'IRAT héritait donc des moyens de la Puissance publique. En outre, il présentait sur les autres instituts la seconde singularité d'être aussi le dépositaire de ses missions. Pour les réformateurs, le problème en effet était multiple : d'un côté, le partage des compétences, d'une part, avec les instituts « spécialisés » qui par définition étaient loin d'embrasser la totalité du champ, d'autre part, avec l'Office qui restait en piste. D'un autre côté, la pluralité des organismes rendait plus que jamais nécessaire la coordination de leurs activités, car celles-ci allaient dorénavant s'inscrire dans une politique gouvernementale de coopération qui devait être une, donc présenter une certaine cohésion. Comment s'organiser pour permettre à la France de répondre aux nombreuses demandes de coopération dont elle était ou allait être l'objet de la part de ses partenaires ? Telle avait été la question soumise à la réflexion des groupes et commissions dans le courant de l'année 1959.

C'est bien un projet d'organisation qui vint en réponse, sous le sigle d'ORAT : Organisation de la recherche agronomique tropicale. Son objectif était triple : réaliser des recherches spécifiques dans les secteurs de production alors non couverts par les instituts, essentiellement les cultures vivrières ; réaliser des recherches communes d'agronomie générale ; coordonner l'ensemble. La solution retenue avait été de faire s'associer toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les sept instituts spécialisés, l'ORSTOM, l'INRA et les

ministères politiques et techniques concernés, dans une association de la loi de 1901, initialement appelée ORAT avant de recevoir finalement le nom d'IRAT. Ceci explique que le conseil d'administration de l'IRAT eût eu la dimension d'un parlement et qu'on y trouvât des représentants des États d'Afrique noire et de Madagascar. Ces derniers, en effet, n'étaient pas moins intéressés par une « organisation » de la recherche agronomique qui les concernait au premier chef et leur place y avait donc également été prévue, s'ils le souhaitaient. Cependant la transformation de l'ORAT en IRAT traduira le gommage de la mission de coordination qui sera retirée de ses statuts. Les autres instituts spécialisés ne quitteront pas pour autant le conseil d'administration où leur multiple présence, sans réciprocité et de ce fait mal supportée par la direction de l'IRAT, resta justifiée par le maintien à l'institut de sa vocation d'agronomie générale.

Dix ans plus tard, les problèmes de coordination n'ayant pas cessé de se poser, on pensa les régler en créant entre tous les intéressés un groupement d'intérêt économique : le Groupement d'étude et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT). Dix ans de nouveau plus tard, on devra constater qu'au lieu d'avoir enfin couronné l'édifice d'un étage supérieur, on avait seulement ajouté un organisme de plus au huit antérieurs. En 1960, la recherche agronomique n'était pas encore au bout de son chemin. Il croisera de nouveau la route de l'ORSTOM.

\*

\*\*

En ce qui concernait l'avenir de ce dernier, plusieurs propositions avaient été présentées au cours des réunions de travail qui se tenaient sous la responsabilité du délégué général à la recherche scientifique et du ministre d'État chargé de la recherche. L'une d'elles avait été de compléter « l'allègement » de l'Office vers le bas (telle était l'expression), obtenu en lui enlevant tout ce qui concernait la recherche appliquée, par un second allègement, vers le haut cette fois, en remettant au CNRS tout ce qui touchait à la science « universelle ». Le directeur du CNRS, poussant la logique jusqu'au bout, avait alors proposé le rattachement de l'organisme à l'Éducation nationale et la fusion des deux directions de l'Office et du CNRS. Le représentant de l'INRA avait plaidé pour un rattachement à l'Agriculture, en raison de la prééminence des « sciences agronomiques » à l'Office. Cependant le ministre d'État chargé de la coopération entendait garder à sa disposition une recherche dont il avait reconnu le caractère spécifique et en laquelle il voyait un instrument essentiel de son action à venir.

La discussion se conclut par un compromis aux termes duquel, puisque l'Office devait subsister, que ce soit en assurant les liaisons les plus étroites avec la recherche métropolitaine, c'est-à-dire en associant celle-ci activement à l'élaboration de ses programmes et à leur mise en œuvre. Le moyen d'y parvenir était bien évidemment d'assurer aux établissements métropolitains une place prépondérante dans ses organes de direction et dans ses structures scientifiques. C'est en particulier à cette exigence que les commissions scientifiques de l'Office durent de s'appeler comités techniques afin de marquer leur hiérarchisation par rapport aux commissions du CNRS, ce qui entraîna en même temps le retour à la structuration traditionnelle par disciplines qui remplaça celle complexe de 1953-1955.

Là réside aussi l'explication des conseils statutaires dont il était doté. A cet égard, on est conduit à faire la même réflexion que pour l'ORAT-IRAT. Ne se trouverait-on pas là également en face d'une intention d'organisation de la recherche outre-mer qui aurait tourné court ? L'ORSTOM d'août 1960 ne serait-il pas un « monstre », faute qu'on ait su distinguer suffisamment deux fonctions : l'exécution de la recherche, c'est-à-dire la mise en œuvre de moyens déterminés, et l'animation d'une politique nationale de recherche qui, elle, suppose l'organisation sur le plan national des moyens mobilisables et la concertation entre la totalité des partenaires effectifs et potentiels. Il est permis de se poser cette question, en voyant les conseils dont l'office était alors doté et surtout leur composition ; également, en constatant qu'ils se répartissaient dans une double filière correspondant en gros aux deux ordres de fonctions : d'un côté, un conseil scientifique et technique présidé par le directeur général ; de l'autre, le conseil d'administration dont la composition aurait pu être celle d'assises nationales de la recherche et, sous la même présidence, un conseil supérieur où tous les acteurs de la politique de coopération scientifique étaient appelés à se retrouver, y compris les étrangers, puisque, comme à l'IRAT, les représentants des États qui l'auraient désiré, étaient appelés à y siéger. La première filière tournée donc vers la gestion scientifique ; la seconde, vers l'extérieur, c'est-à-dire vers la politique.

Cette organisation resta en partie lettre morte. Elle fut condamnée par ceux là mêmes qui l'avaient imaginée et la trouvèrent aussitôt dépassée sur le plan politique. Leur première préoccupation fut, à peine séchée l'encre des signatures au bas du décret du 9 août 1960 et des décrets qui avaient nommés les nouveaux responsables de l'Office, d'obtenir la transformation de celui-ci en une fondation internationale, formule qui maintenant leur paraissait plus propre à assurer l'avenir. Nous y reviendrons plus loin.

Mais disons tout de suite que l'abandon du projet deux ans plus tard ne rendit pas pour autant son actualité politique à la construction d'août 1960, qui en resta à jamais périmée dans ses parties les plus spécifiques sans qu'aucun texte nouveau vînt l'actualiser. L'institution ayant dû continuer à vivre sur ces bases, il s'ensuivit une situation bien évidemment anormale dont, vingt ans plus tard, ceux qui avaient décidé une fois pour toutes d'être les contempteurs de l'Office nourrirent leurs critiques. Comme ils en ignoraient les causes, ils se trompaient de cible : l'Office était seulement la victime de l'attentisme gouvernemental.

Une des préoccupations majeures avait été de ne pas couper dans l'Office la recherche fondamentale de la recherche appliquée au profit de laquelle elle devait travailler et de ne pas stériliser à long terme la recherche outre-mer par des impératifs d'utilité immédiate. L'accord s'était fait pour ne pas dissocier les deux vocations de recherche « pure » et de recherche « orientée » de l'ORSTOM et pour prévoir, en conséquence, son financement à la fois par l'Éducation nationale et par le Fonds d'aide et de coopération — FAC —. Ces dispositions se sont retrouvées dans le décret du 9 août 1960 qui, en effet, place l'Office sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale conjointement avec le secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté, lui assigne parmi ses missions de développer une infrastructure permettant des recherches fondamentales dans tous les domaines et prévoit une contribution du budget du ministre de l'Éducation nationale à ses dépenses.

L'institution avait pu être sauvée de l'éclatement. Par contre, celui-ci restait acquis pour son corps de chercheurs. La décision avait été prise dans son principe à l'article 16 du décret du 9 août 1960. Elle était considérée comme un point clef de la réforme par le CNRS, qui tenait à ce qu'elle soit appliquée car il en avait fait, semble-t-il, la condition de son ralliement au nouveau statut de l'Office qui le satisfaisait modérément. La mesure se heurtait à de nombreuses difficultés. Plusieurs solutions furent imaginées : corps missionnaire du CNRS, corps filet... Les discuter entretint l'activité de nombreux groupes de travail et de commissions, ainsi que de différents rapporteurs, pendant plusieurs années. Le problème n'était plus seulement, comme par le passé, l'articulation entre l'Office et le CNRS, de l'outre-mer avec le national. Par la nécessité de définir un statut pour le personnel travaillant en coopération il rejoignait un débat sur la philosophie de cette dernière. Bientôt, il en vînt aussi à se greffer sur le problème général du statut des personnels de la recherche qui, du fait de ses dimensions nationales et de ses nombreuses implications, le relaya dans les préoccupations ministérielles et le relativisa.

Les décrets d'application qui devaient régler le sort des chercheurs de l'Office ne furent jamais pris. Mais l'incertitude de la situation pesa lourd sur l'avenir de l'établissement qui, dans cette conjoncture mouvante, voyait à juste titre un point d'ancrage solide dans l'existence d'un corps qui lui soit propre. A plusieurs reprises il se trouva paralysé par la crainte de déclencher prématurément un processus qui eût pu, comme tout l'annonçait, être irréversible. Si l'organisme devait entrer une nouvelle fois dans une réforme d'ensemble, il visait à s'y présenter avec toutes ses forces et non pas en s'étant effiloché en cours de route.

\*  
\*\*

En dépit de ses insuffisances, la réforme de 1960 marque une date importante dans l'orientation de l'Office, plus encore par son esprit que par ses dispositions concrètes. Établissement public de l'État, l'Office n'appartenait pas à proprement parler à l'administration de la France d'outre-mer ; on dirait plus justement qu'il lui apportait son concours. Mais cette collaboration, complète et étroite comme il était normal, l'orientait strictement. 1953 fut de la part de l'administration d'outre-mer un effort pour le faire entrer mieux encore dans son giron. Avec 1960, l'Office ne changeait pas de statut, mais de braquet, en accédant aux moyens et aux objectifs nationaux.

Même si c'était encore de façon timide, la mutation était importante. En effet, durant toute la période précédente, comme nous l'avons relevé, l'évolution de l'Office s'était faite selon deux logiques qui se développaient sur des plans distincts. Elles venaient néanmoins à se recouper et en définitive se confortaient l'une l'autre. La première, qui le conduisait à s'affirmer, sur le plan de la recherche outre-mer et vis-à-vis des organismes concernés, comme un pôle d'attraction avec un rôle à la fois fédérateur et coordinateur aboutit à la formulation en 1953 d'un projet pour la recherche au sein du ministère de la France d'outre-mer ; mais, rapidement bousculé par une évolution politique accélérée, ce projet fut finalement balayé par l'Histoire.

La seconde logique l'entraînait, tant du fait de ses origines que grâce à ses attaches avec les milieux scientifique et universitaire, à revendiquer en même temps devant les instances nationales, principalement à partir de 1954, le rôle privilégié de porte-parole de la recherche tropicale, pour lui faire reconnaître son identité propre et la faire prendre en compte à part entière par la conscience scientifique française. Grâce à ses efforts, on assiste à l'émergence progressive dans cette dernière d'un concept nouveau, qui s'épa-

nouira ultérieurement dans la coopération technique, jusqu'à atteindre son apogée lorsqu'elle inspirera en 1982, après 1976, l'affichage d'un programme mobilisateur spécifique au nombre des orientations nationales prioritaires. En constatant que l'une de ces deux voies se révéla être une impasse, on pense à ces branches de la phylogénèse qui n'aboutissent pas, rameaux perdus d'espèces avortées ou disparues ; d'autres branches continuent dans des directions nouvelles et se développent enrichies de toutes les formes antérieures.

1960 s'inscrit dans ce phylum.





## VIII

« 1961-1962 » — PREMIÈRE PHASE DE LA RÉFORME DE 1960 :  
LA DOCTRINE SCIENTIFIQUE ET LA STRUCTURATION DE L'OFFICE  
LES INCERTITUDES QUI DEMEURENT  
LE PROJET DE FONDATION INTERNATIONALE  
LE COUP DE BARRE DE 1963

---

---

LA première équipe dirigeante de l'Office nouvelle manière fut mise en place le 16 septembre 1960 : un directeur général et un directeur adjoint dont il était dit dans le décret du 9 août 1960 que le premier était assisté du second et que l'un ou l'autre, sans préciser davantage, était plus spécialement chargé des problèmes scientifiques de l'Office. Le premier poste était confié à Jean Sribier, un ancien inspecteur de la France d'outre-mer passé dans l'inspection des finances, membre du cabinet de Michel Debré, le second à un universitaire, Louis Ziéglé, adjoint de P. Piganiol, le délégué général à la recherche scientifique et technique, tout désigné par sa formation et ses fonctions antérieures à s'occuper plus spécialement des problèmes scientifiques de l'Office. Par ailleurs, J.-J. Juglas, de directeur, devenait président du conseil d'administration.

Le poste de secrétaire général avait été supprimé. La responsabilité des services administratifs et financier était confiée à un conseiller technique, Jean Séverac, précédemment secrétaire général de la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord.

L'équipe ainsi constituée resta en place jusqu'au début de 1963.

Son premier soin fut de se consacrer à l'apurement de la situation comptable, complètement embrouillée à la suite du méli-mélo créé par l'intégration avortée des stations agronomiques et au redressement de la situation budgétaire que la déshérence d'où sortait l'Office, qui par ailleurs avait souffert pendant trois ans d'une

carence administrative caractérisée, avait réduit à un point tout à fait critique.

En dehors de cette tâche évidemment primordiale, elle s'attela à une nouvelle structuration scientifique de l'établissement. La première démarche était d'élaborer une doctrine qui permît à celui-ci de se « caler » sur le plan de la recherche et sur celui de la coopération. Les principes en furent en grande partie ceux-là même qui inspiraient son action depuis le début, mais ils furent explicités et formulés. Les conditions inédites dans lesquelles l'Office allait devoir travailler maintenant rendaient nécessaires pour tous, pour ces nouveaux partenaires comme pour lui-même, pour les autorités ministérielles comme pour ses associés éventuels, qu'une doctrine soit clairement formulée. Ses chercheurs, de leur côté, devaient savoir où ils allaient, jusqu'où et comment ? Il n'était pas moins indispensable que ses partenaires fussent, quant à eux, informés de ce qu'ils pouvaient attendre de lui. De cette clarification devaient découler la nature des programmes de recherche, les conditions de travail, les financements.

En quelque sorte, il fallait que l'Office affiche le mode d'emploi ! Celui que le conseil d'administration ratifia après le conseil scientifique et technique (qui, on le voit, fut réuni au moins une fois à cette occasion) tenait en quelques notions. Bien que celles-ci puissent être familières à un lecteur des années 80, leur rappel présente un intérêt dans la perspective historique où nous nous sommes placés. On peut les résumer comme suit.

- Dans la ligne de sa vocation scientifique qui est la recherche fondamentale et pour laquelle il doit recevoir les moyens nécessaires, sa vocation de coopération donne pour tâche à l'Office, à l'égard des États partenaires, de réunir les données de base leur permettant d'asseoir leurs plans de développement et, vis-à-vis des instituts appliqués spécialisés, d'exécuter les recherches fondamentales dont ils ont besoin.

- Son action revêt un aspect international important du fait de la concurrence des institutions internationales.

- La diversité de ses attributions et de ses implantations lui permet de réaliser l'effort de synthèse qui constitue en définitive sa justification et sa raison d'être dans le cadre des préoccupations qui portent sur l'ensemble des pays sous-développés du monde.

- L'Office répond à des besoins énoncés par les autorités locales, mais les chercheurs doivent s'appuyer sur une organisation scientifique et l'Office ne doit pas se transformer en simple bureau de personnel. Priorité étant donnée aux recherches de portée

générale, les recherches intéressant un groupe d'États doivent se recouper et se compléter selon un programme coordonné.

- Dans l'intérêt de la recherche comme de la coopération, l'Office n'est pas un organisme fermé, mais ouvert à tous les pays et il doit apparaître comme tel aux yeux des États africains et des organismes internationaux. A cet égard, il est souhaitable qu'il ouvre ses cadres à des étrangers et le CNRS estimait pouvoir lui apporter un concours substantiel en lui envoyant ses chercheurs étrangers.

- Les tâches devront être réparties rationnellement avec les institutions métropolitaines, et des échanges réguliers d'hommes, établis : les métropolitains venant compléter les équipes de l'Office, ses chercheurs allant se retremper dans la recherche métropolitaine.

- Enfin deux préoccupations majeures, qui d'ailleurs se rejoignent, devront imprégner toute l'action de l'Office. D'une part, former des spécialistes étrangers, non pour les conserver dans ses propres cadres, mais avec le souci de maintenir par la suite avec eux des liens par le biais d'un service de documentation et par l'envoi de missions d'appui. D'autre part, assurer la diffusion des résultats de la recherche, justification finale de l'entreprise entière.

\*

\*\*

Se situant dans cette perspective générale, la nouvelle organisation scientifique visait le double objectif d'encadrer les activités des chercheurs et d'éviter la dispersion intellectuelle.

La vingtaine de disciplines de l'Office avait donc été regroupées en divisions scientifiques dont les chefs étaient responsables des programmes, des travaux des chercheurs et des publications. Il leur revenait aussi de proposer les objectifs d'enseignement et de formation et de réunir les informations nécessaires à la préparation du budget par programmes, en particulier par l'individualisation des voies et moyens. Les divisions scientifiques étaient au nombre de sept : Recherches médicales et hygiène du milieu — Sciences du milieu physique naturel — Sciences du milieu biologique naturel — Sciences de base de la production végétale — Sciences de base de la production animale — Sciences de base de la protection des plantes — Sciences humaines.

A chacune d'elles devait correspondre un des comités techniques prévus au décret du 9 août 1960. Deux disciplines faisaient l'objet d'un traitement particulier : l'océanographie et la géophysique, qui n'étaient pas constituées en divisions scientifiques mais en deux bureaux scientifiques. Le rôle et les responsabilités de ces

bureaux scientifiques étaient les mêmes que ceux des divisions scientifiques et, à cet égard, ils en étaient les homologues. Toutefois ils n'étaient pas rattachés à un comité technique, mais appelés à travailler avec les grandes commissions nationales correspondantes ; une de celles-ci était le comité national d'océanographie de la DGRST.

La différence était notable en raison du rôle qu'on entendait confier aux comités techniques. Se distinguant en ceci des commissions du CNRS, ils devaient être à même de se saisir des problèmes selon le principe de la recherche appliquée, d'où leur appellation. Mais concurremment à la responsabilité des programmes de l'Office, on entendait par ailleurs leur faire jouer sur le plan national le rôle de « crible » pour les problèmes des pays en voie de développement. Il leur serait revenu de les ventiler entre les organismes susceptibles de les prendre en charge, en même temps que d'attirer à leur étude le plus grand nombre de chercheurs « libéraux ». Il était donc prévu qu'ils seraient largement ouverts à l'ensemble des problèmes scientifiques susceptibles de se poser et suffisamment au fait des possibilités réellement offertes par les différents organismes nationaux et que leur composition permettrait cette orientation ; la moitié des membres nommés par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture pour représenter les organismes métropolitains et assurer la liaison avec eux, un quart choisi dans le secteur de la coopération : utilisateurs et organismes appliqués, le dernier quart élu par les chercheurs de l'Office.

Il y avait là le départ possible d'une dynamique scientifique nouvelle et originale, et pour l'Office, l'opportunité de s'affirmer comme chef d'orchestre en raison de sa vocation générale et de renverser la tendance, que certains trouvaient toute naturelle, de faire travailler ses équipes pour autrui. Or, on excluait de cette dynamique les deux disciplines non endivisionnées. Selon la logique dominante alors, on accordait (ou on concédait) à l'Office des structures propres pour des problèmes estimés spécifiques de la coopération et, pour le reste, on faisait simplement de lui la base avancée des organismes métropolitains dans le cadre de leurs propres préoccupations.

Finalement, cette voie ne fut pas suivie à la suite du coup de barre qui sera donné en 1963. Peut-on dire aujourd'hui, devant la place de ces deux disciplines dans le bilan de l'Office, que ç'a été au détriment de la recherche scientifique et que l'approche dans le cadre de la coopération n'a pas été bénéfique aussi pour la science dans leurs domaines ?

\*  
\*\*

Les chefs des divisions et bureaux scientifiques appelés à jouer le rôle de cerveaux scientifiques de la Maison, n'avaient pas à se limiter à l'aspect purement intellectuel de l'activité des chercheurs mais à connaître aussi des conditions matérielles, administratives et budgétaires dans lesquelles elle se déroulait. Ils avaient donc accès à toutes les informations nécessaires à la gestion et étaient associés à celle-ci. Cependant, il ne leur appartenait pas de résoudre par eux-mêmes les problèmes budgétaires et administratifs. C'était l'affaire des services spécialisés de la direction générale : service du personnel, du matériel et de l'administration générale, services financier et comptable.

Le même souci d'établir avec soin les responsabilités de chacun avait conduit à préciser leur position vis-à-vis des chefs de centres, placés, eux, au centre du dispositif général, représentants de l'Office auprès des autorités locales et responsables de la convergence des efforts des différentes disciplines sur des objectifs déterminés. C'était d'autant plus nécessaire que l'impulsion des programmes avait maintenant deux origines : les autorités locales à côté des organes scientifiques centraux, et que cette duplication risquait de mettre plus ou moins à mal le triple principe d'unité de la recherche, d'unité de programme et d'unité de direction scientifique qui était la base du système<sup>1</sup>. Il était établi qu'en tout état de cause, si une partie des problèmes venaient d'outre-mer, les moyens de les résoudre venaient toujours de Paris.

En conséquence, il appartenait aux chefs de centres de rassembler les problèmes locaux et de les transmettre aux chefs des divisions et des bureaux scientifiques. Mais c'était à ces derniers, après étude par les organes scientifiques centraux, que revenaient, de prévoir et de dégager les moyens correspondants, c'est-à-dire d'organiser les programmes, ensuite, d'en contrôler l'exécution. Leur rôle n'était pas moins prééminent lorsqu'il s'agissait de programmes communs, donc généraux par leur extension géographique mais locaux par destination, qui posaient des problèmes de répartition des tâches, de coordination des équipes et de diffusion des résultats.

Une fois la décision prise, les chefs de centres avaient à fournir le support matériel au niveau de l'exécution, avec les moyens que la direction générale mettait à leur disposition dans le cadre du

1. L'unité de la recherche supposait l'unité administrative. Or un dispositif répandu à travers le monde, comme est l'Office, est soumis à de nombreuses forces de distorsion. Son uniformisation fut dès lors le souci constant de la direction générale, en particulier après 1963. Un des moyens de le manifester aux yeux de l'extérieur fut de supprimer les appellations propres de chaque centre et mission à l'étranger qui les caractérisaient encore et d'imposer la dénomination uniforme commune de « Centre ou Mission de l'ORSTOM à...

budget par programmes. Leur position centrale nécessitant qu'ils aient toutes les cartes en main, ils restaient le canal obligatoire pour les relations entre les chefs des divisions et des bureaux scientifiques et les chercheurs, comme pour les relations avec les autorités locales.

L'organisation était complétée par cinq rouages de la direction générale, nouveaux ou repris de la précédente : — bureau des affaires politiques et bureau des programmes ; — une inspection générale de la coopération et des relations avec les organismes internationaux dont le rôle était d'assister, dans un but d'harmonisation, les divisions et les bureaux scientifiques dans la préparation du contenu scientifique des conventions, et de conseiller les chefs de centres dans leurs relations avec les autorités et les organismes extérieurs ; — un secrétariat central des divisions et des bureaux scientifiques qui groupait les moyens de secrétariat et harmonisaient les méthodes de travail ; — une inspection des études et un bureau de l'enseignement, chargés de la politique de recrutement des chercheurs et, avec le concours des commissions ad hoc, de la gestion des centres de formation et des stages.

Enfin, le rôle de base scientifique arrière dévolu à l'IDERT de Bondy était réaffirmé comme faisant de cet établissement le pivot de la nouvelle organisation scientifique et technique. Les divisions scientifiques y recevaient chacune la responsabilité d'un groupe de laboratoires de recherche, le directeur du centre assisté d'un conseil scientifique auquel devaient participer des chercheurs de l'établissement, étant chargé d'assurer la liaison constante avec les centres outre-mer.

Tel était donc le schéma qui fut mis en place au début de 1962 avec l'aide du comité scientifique et technique.

\*  
\*\*

Cette dernière année fut aussi une année d'organisation dans le domaine des programmes. Ceux-ci avaient été regroupés et classés en trois niveaux : — l'ensemble des activités qui correspondaient aux besoins en données de base, le plus souvent formulés par les États ; — l'ensemble des travaux de recherche appliquée fait pour le compte des instituts spécialisés, correspondant à des problèmes horizontaux communs à toutes les productions végétales ; — des recherches de base correspondant, d'une part, à l'exploitation des résultats acquis au titre des deux précédents groupes, c'est-à-dire la synthèse, d'autre part, à la mise en place de nouvelles spécialités non encore représentées à l'Office, cependant nécessaires pour couvrir le large éventail de la recherche de base.

Ce premier travail d'inventaire avait été demandé aux divisions et bureaux scientifiques pour leur permettre d'aborder en seconde étape la construction rationnelle des programmes, en faisant porter l'effort critique à la fois sur leur contenu et sur leur mode de financement. Ce dernier point était particulièrement important en raison du désordre qui avait fini par régner dans ce domaine où la ventilation des ressources entre budget propre et conventions ne correspondait plus à aucune logique, trahissant seulement le recours depuis plusieurs années à des solutions de fortune pour pallier les blocages budgétaires. L'objectif était d'arriver à une situation rationnelle où chaque élément de programme raisonné se trouverait à un niveau de financement correspondant à sa nature. L'ambition allait très loin. Au-delà d'une remise en ordre interne, qui en soi était déjà une œuvre de longue haleine, elle conduisait à l'introduction d'une notion nouvelle dans les relations avec les États. Ce travail entraînait dans le cadre de la budgétisation par programmes. Si celle-ci n'avait pas été abandonnée pour la gestion classique, déjà éprouvée, l'Office aurait fait figure de précurseur là encore et anticipé sur une évolution inéluctable qui inspire maintenant la doctrine nationale.

\*  
\*\*

A l'organisation mise en place manquait cependant une pièce essentielle : les comités techniques pour lesquels des arrêtés interministériels devaient intervenir et qui ne furent pas constitués dans l'immédiat pour les raisons que nous allons dire maintenant. Par voie de conséquence, le conseil scientifique et technique de son côté n'était pas complet puisqu'il devait compter des représentants des comités techniques. C'était limité à ses sept membres ès-qualité, qu'il avait tenu le 24 novembre 1960 sa première réunion, qui de ce fait fut la seule.

Des incertitudes pesaient encore lourdement sur l'avenir de l'Office et entravaient sa progression : sur le statut futur de son personnel et sur son propre statut politique. L'absence de décision sur le régime futur du personnel de recherche n'aurait pas dû, en soi, empêcher la mise en place des nouvelles structures. Dans les faits, elle constituait un handicap sérieux pour la gestion des programmes et pour la prévision à court et moyen termes, et sur le plan général elle était une cause d'atermoiements dans la mesure où elle faisait apparaître que la situation de l'Office n'était pas encore totalement réglée.

Deux faits vinrent renforcer ce sentiment. Le premier avait été la décision du ministre d'État délégué à la recherche scientifique, à

la suite d'un Conseil restreint tenu le 23 mai 1961, de constituer sous son autorité un groupe de travail pour étudier les problèmes posés par l'élaboration des programmes de recherches de l'Office, leurs conditions de réalisation et leurs méthodes de financement. Ce groupe de travail connu sous le nom de groupe IEHLE, du nom du conseiller technique au cabinet du ministre qui le présidait, réunissait des représentants de tous les départements ministériels intéressés ; le directeur général de l'enseignement supérieur, le directeur général du CNRS, le directeur du Muséum et celui de l'INRA, ainsi que la direction générale de l'Office. Il tint neuf réunions entre les mois de juin et de juillet et remit son rapport en août.

Celui-ci, qui n'avait négligé aucun aspect du problème, ne remettait pas en cause ce qui avait déjà été arrêté par le conseil d'administration en janvier, mais il en avait considérablement retardé la réalisation, sans que la situation s'en trouve réglée pour autant en raison du second fait, qui était l'éventualité que nous avons évoquée précédemment de la transformation de l'Office en une fondation internationale. Celle-ci ne relevait pas de l'appréciation du groupe IEHLE, mais il avait bien dû en tenir compte et examiner ses incidences ou ses conditions, si elle se concrétisait. Une incertitude proprement fondamentale demeurait là, qui paralysait toute mesure d'organisation qui ne fût pas d'ordre strictement interne. Or la constitution des comités techniques impliquait d'autres organismes, en plus de l'Office, dans un jeu dont on retardait à fixer les règles tant qu'on ne serait pas assuré qu'elles ne seraient pas aussitôt bouleversées. On connaîtra la même situation en 1980 pour le renouvellement des comités techniques, que l'attente chaque fois reportée de la réforme statutaire de l'Office conduisit à proroger deux fois de suite, puis ne pouvant envisager de le faire une nouvelle fois, à les renouveler sous une forme provisoire peu satisfaisante. En 1961, l'hypothèque de la Fondation bloqua la décision pour trois ans.

\*  
\*\*

L'idée de transformer l'Office en fondation internationale était née en novembre 1960 au cabinet du secrétaire d'État aux relations avec les États de la Communauté, Jean Foyer. Le texte du 9 août lui paraissait déjà dépassé politiquement, alors que l'on commençait à peine à le mettre en œuvre. Il estimait qu'il était devenu insuffisant d'ouvrir les conseils de l'Office aux États africains et qu'il était nécessaire de les associer plus étroitement encore à sa gestion. L'internationalisation, en prévenant la nationalisation des centres en Afrique et à Madagascar et la balkanisation de la recherche, lui



apparaissait être le moyen de maintenir la cohésion du dispositif de l'Office et d'éviter que celui-ci devienne un simple bureau fournisseur d'assistants techniques. Cependant, cette proposition ne remettait pas en cause la vocation « universelle » de l'Office, elle ne se limitait pas à l'Afrique, si sa motivation était de régler une situation qui, dans les conditions du moment, concernait celle-ci au premier chef.

L'année 1961 fut consacrée à la mise au point du projet, à des prises de contact avec les chefs d'États africains pour les informer et sonder leurs réactions. Jean-Jacques Juglas et Jean Sribier se rendirent à plusieurs reprises en Afrique, mettant à profit pour rencontrer les différents responsables, les fêtes de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire et les premières réunions à Yaoundé, à Lomé et à Tananarive de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (OAMCE). En mars 1962, les chefs d'États furent invités à confirmer leur accord et à matérialiser leur adhésion par la désignation d'un représentant au conseil d'administration de la fondation. La démission du gouvernement et la lenteur des réponses, en dépit des réactions, dans l'ensemble favorables, qui avaient été enregistrées de la part des chefs d'États au cours des mois précédents, marquèrent la fin du projet, puis son abandon.

Avant de quitter ce sujet évoquons un de ses développements peu connu qui n'a laissé de traces que dans les archives de l'Office. A Paris, l'essentiel des discussions tournait autour de la place à réserver à la France dans la fondation et aux garanties à lui assurer quant à l'avenir. Un des problèmes était les conséquences de l'internationalisation sur l'action de l'Office dans les départements et les territoires d'outre-mer et sur ses installations. La situation de l'Office au regard des départements et des territoires d'outre-mer a toujours été remise en cause à chaque moment critique qu'il a connu. Très claire, si on la considère sous l'aspect scientifique de la spécialisation tropicale de l'Office, elle peut, en effet, très vite devenir ambiguë dès que l'aspect politique est soulevé. Elle nécessite alors au moins un effort d'explication. C'est ainsi qu'en 1977, le ministre chargé des DOM-TOM tiendra à justifier sa participation au Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement par le concours que ces départements et ces territoires pouvaient apporter à la coopération scientifique française et non en tant que bénéficiaires.

Parmi les hypothèses de travail retenues pour la Fondation on avait envisagé d'ériger les centres de l'ORSTOM du Pacifique et de Guyane en établissements publics autonomes et de leur faire passer ensuite une convention avec lui. Cette solution était combattue par

ceux qui redoutaient qu'elle ne précipitât, par contre-coup, la nationalisation des centres de l'Office en Afrique, ce qu'on voulait éviter justement par la Fondation. Un projet de décret fut préparé par les soins du ministre d'État chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer et envoyé pour avis en janvier 1962 au directeur général de l'Office, au ministre délégué chargé de la recherche scientifique et technique, et aux ministres des finances et des affaires économiques, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la coopération. L'IFO, sous le nom d'Institut français du Pacifique, était érigé en établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Son siège social était à Paris et il constituait pour les territoires d'outre-mer du Pacifique l'organisme chargé d'animer et de coordonner les recherches scientifiques. Ce texte fait maintenant figure de curiosité, mais aussi de singularité de l'Histoire, si l'on se souvient qu'une mesure exactement inverse avait été prise quatre ans plus tôt à l'endroit de l'Institut de recherche scientifique de Madagascar et de l'Institut d'études centrafricain.

\*

\*\*

L'échec de la Fondation s'explique sans aucun doute par le fait que le projet du gouvernement français traversait ceux du nouvel interlocuteur sur la scène africaine qu'était l'Organisation africaine et malgache de coopération économique, et arrivait trop tard. L'OAMCE, dont la création remontait seulement à février 1961, mettait en place ses organes et venait de prendre l'initiative de se doter d'un comité de la recherche scientifique et technique. Il était dans l'ordre des choses qu'elle demande aux chefs d'États d'attendre la conclusion de ses travaux avant de se déterminer sur la proposition française. Par ailleurs, l'absence de discussion réelle qui accompagna celle-ci, en dépit du souci du gouvernement français de ne pas paraître vouloir l'imposer, joua en sa défaveur.

De toutes façons, l'unanimité avait été loin d'être réalisée du côté français. Les ministres de la recherche et de l'éducation nationale avaient fini par se rendre à l'argument politique tout en ne se déclarant pas en mesure de l'apprécier par eux-mêmes. La mise au point laborieuse du texte, qui connut près d'une vingtaine de versions successives, et le retard mis à trancher des questions de fond comme de savoir quel statut juridique retenir : droit des gens ou droit français, témoignent des hésitations et des réticences qu'il rencontrait.

Au sein même de l'Office, l'unanimité apparente de leur démarche cachait mal une profonde divergence de conceptions

entre le président et le directeur général, dont les dirigeants africains, encore très liés aux milieux politiques français, ne pouvaient pas manquer d'être informés. Au mieux, ce n'était pas pour eux une invitation à se hâter. Les adversaires du projet avaient leur porte-parole au conseil d'administration même ; comme Jean-Jacques Juglas, tenu à une certaine réserve, ne pouvait pas y exprimer librement son opposition, en parlementaire chevronné il y avait transposé la méthode oblique de l'interpellation.

Le changement de gouvernement lui fut l'occasion de reprendre une certaine initiative. Le 15 mai 1962, il ouvrait la séance du conseil par une déclaration faite, souligna-t-il, avec l'accord des autorités politiques. Faisant état du fait que le président de la République n'avait pas encore arrêté sa position et ne le ferait pas avant de connaître la réponse des États, il relevait que ce point de vue était également celui du premier ministre, et que les nouveaux ministres de la coopération et de l'éducation nationale de leur côté, désirant prendre une connaissance approfondie du dossier avant toute décision, la conclusion était que l'Office devait poursuivre son activité dans le cadre du décret du 9 août 1960.

Le ton annonçait clairement dans quel sens le point final serait mis au projet. En fait, c'était annoncer son enterrement. Le directeur du CNRS et celui de l'INRA le comprirent et s'en désolidarisèrent aussitôt en tenant à préciser « dans un esprit de clarté » qu'ils avaient accepté d'être fondateurs de la Fondation sur instructions du ministre de la coopération et que l'important maintenant à leurs yeux était que cesse le plus rapidement possible l'état d'incertitude sur le statut de l'Office qui pesait d'une façon regrettable sur son activité. Dans le même élan, le directeur général du CNRS, quelques instants plus tard, sans abandonner ses positions au fond sur la question du statut du personnel, se ralliait à la reprise du recrutement.

A la suite de cette séance, Jean Sribier qui, selon son expression confinait l'euphémisme, n'était plus sûr d'être toujours en accord avec les autorités de tutelle, leur adressa une première note, puis au début de juillet une lettre de démission. Il y faisait allusion à des manœuvres conduites dans les pays indépendants d'Afrique et de Madagascar contre le projet gouvernemental du 5 mars et se refusait à paraître les cautionner. Le 30 janvier 1963, un décret mettait fin aux fonctions de Jean-Jacques Juglas à la présidence du conseil d'administration qui, à la suite de son départ, resta six mois sans titulaire. Jean Sribier demeura en poste jusqu'à la nomination de son successeur, le professeur Guy Camus, conseiller technique à la présidence de la République, le 1<sup>er</sup> février 1963.



## IX

« 1963-1964 »

LA SECONDE PHASE DE LA RÉFORME DE 1960  
LA REDISTRIBUTION INTERNE DES CARTES  
LES COMITÉS TECHNIQUES

---

---

LE passage aussi rapide de la première équipe dirigeante de l'Office nouveau style n'avait pas eu pour seul motif le désaccord entre J.-J. Juglas et J. Sribier sur la Fondation. Leur mésentente était totale. Cette direction à trois têtes était en fait profondément divisée contre elle-même pour la raison simple qu'il y en avait une de trop. La personnalité de J.-J. Juglas, comme ses fonctions parlementaires antérieures à la présidence de la commission de la France d'outre-mer, qui l'avaient conduit jusqu'à New-York à la tribune des Nations-Unies pour défendre le dossier de la France, ne le prédisposaient pas à s'effacer. Il considérait le directeur général et le directeur adjoint comme ses propres adjoints. Un *modus vivendi* aurait pu être envisageable si le scientifique de l'équipe avait été le directeur général et non son adjoint. Chacun aurait mieux trouvé sa place dans une configuration différente qui eût été moins conflictuelle. Le directeur adjoint, de son côté, dont les responsabilités réglementaires étaient définies en termes pour le moins vagues, supportait mal sa position subalterne dans ces conditions. Pris entre le président et le directeur adjoint que leurs intérêts conduisaient à se coaliser, le directeur général ne pouvait que leur rappeler ses prérogatives liées aux responsabilités de sa fonction. Le désir de voir clarifier la situation l'avait déjà conduit au début de 1962 à offrir une première fois sa démission.

La nomination de Guy Camus entraîna la redistribution des fonctions et des postes, avec le souci d'éviter la dualité de responsa-

bilité précédente. Le choix d'une personnalité scientifique pour la direction éliminait une des difficultés. La tutelle décida par ailleurs que les fonctions de président redeviendraient à temps partiel, comme il était de règle d'une façon générale.

Le fait que le poste resta vacant pendant les six mois qui correspondaient à l'installation de la nouvelle direction générale et que, durant cette période, le conseil d'administration se réunit néanmoins deux fois pour discuter des orientations générales et de la réorganisation intérieure de l'Office marqua de façon concrète le recadrage de la fonction. La même vacance se reproduisit d'ailleurs par la suite à deux reprises. Lorsque André Valabrègue, ancien vice-président de l'Assemblée nationale, nommé en juillet 1963, se retira dix ans plus tard, en 1973, à son soixante-dixième anniversaire, son successeur fut nommé aussitôt : c'était Alexandre Sanguinetti qui ne resta que deux ans, ayant dû quitter l'Office en 1975 à la suite d'un incident politique qui l'opposa au président de la République. Par contre, la nomination pour lui succéder de l'ancien ministre de la coopération, Pierre Abelin, n'intervint qu'un an après, et, lorsque celui-ci mourût en mai 1976, son propre successeur, l'ambassadeur Hubert Dubois, ne fut nommé qu'en septembre 1980. Durant ces deux « inter-règnes », l'un d'une année, l'autre de plus de trois, le conseil d'administration désignait à chacune de ses réunions un président de séance, en l'occurrence l'ambassadeur Pierre Bénard, président du GERDAT, à chaque fois reconduit en sa qualité de doyen d'âge.

La troisième mesure circonstancielle fut de ne pas nommer de directeur adjoint. Le poste, étant statutaire, ne fut pas supprimé, mais simplement fermé par non dotation budgétaire ; ce qui permit de le rétablir en 1975 dans une conjoncture différente. Par contre, un nouveau poste de secrétaire général fut créé avec l'accord du conseil d'administration (confié à Jean Severac qui en exerçait déjà les fonctions avec le titre de conseiller technique) et, dans les mêmes conditions, un poste de secrétaire général adjoint pour assurer plus particulièrement la liaison entre les structures scientifiques centrales et les échelons d'exécution et avec les organismes scientifiques extérieurs.

Il restait à achever de consolider l'édifice par la mise en place des comités techniques trop longtemps retardée. Elle demanda encore plus d'un an de réflexion et de discussions pour en arrêter l'organisation et choisir les membres. L'arrêté les instituant fut signé le 8 juillet 1964<sup>1</sup>. Ils se révélèrent différents de la conception antérieure. D'une part, plus nombreux puisqu'au nombre de seize

1. *JORF* du 24 juillet 1964.

au lieu de sept, leur découpage, par thèmes ou objectifs, ne correspondait plus à celui suivant lequel on avait commencé par mettre en place les divisions scientifiques qui regroupaient des ensembles de disciplines par vastes secteurs scientifiques. Celles-ci ne furent donc pas conservées et l'effort d'organisation fut reporté sur eux en les dotant d'organes exécutifs permanents : bureaux permanents, secrétariats scientifiques, secrétariat commun des comités techniques, qui devaient leur permettre de prendre en main la gestion scientifique de la Maison<sup>2</sup>.

Cette accentuation de leur rôle par rapport à la conception précédente n'était pas contraire au texte de 1960. Elle résultait de son interprétation extensive, et s'expliquait par plusieurs raisons. Si on ne peut pas exclure une certaine part de réaction psychologique contre le retard de la précédente direction à les instituer, qui, bien que ce n'ait pas été le cas puisqu'on en connaît la raison, a pu être ressenti comme un manque d'empressement, en fait il apparaissait nécessaire à l'évidence sur le plan scientifique de resserrer les boulons d'une machine fort ébranlée par de multiples secousses durant la longue période de flottement d'où l'Office émergeait. Il était urgent de conforter l'encadrement des équipes, mais, surtout, par un effort renouvelé de recrutement et de formation dans les différentes disciplines, de reconstituer les forces vives de l'Office que le départ de plusieurs de ses meilleurs éléments, principalement vers l'Université, au cours des années d'incertitude, avait affaiblies. Cette dernière nécessité explique, elle aussi, la physionomie à dominante universitaire donnée aux comités techniques.

Enfin, ils étaient le moyen de réaliser cette ouverture sur le CNRS et les autres établissements métropolitains, qui restait une préoccupation de base de la réforme de 1960. Celle-ci fut amplement satisfaite, puisque, à leur constitution, 83 % de leurs membres venaient de l'extérieur<sup>3</sup>. Pour leur dernier mandat (1977-1980), la proportion était encore de 44 %. Mais, surtout, sur les 494 directions scientifiques de chercheurs et sur les 650 parrainages, trois sur cinq des premières et près de trois sur cinq des seconds étaient assurés par des personnalités extérieures. Il est surprenant dans ces conditions que « l'ouverture de l'ORSTOM » ait pu continuer à être présentée comme un objectif à atteindre, revenant régulièrement en plusieurs occasions comme un leitmotiv, de façon quasi automatique, en dehors de toute réalité. Il serait souhaitable que cesse une légende aussi paresseusement entretenue, autour de ce qu'en dépit

1. *JORF* du 24 juillet 1964.

2. Les noms de Georges Balandier et Georges Rizet restent associés à ce travail. Ils furent les conseillers privilégiés de la direction générale, le premier pour les sciences humaines, le second pour les sciences biologiques.

3. CNRS : 56 % — INRA-INA-ENSA : 11 %.

de tout on a appelé, encore récemment, d'un terme décidément fort peu approprié, le ghetto de l'ORSTOM. La simple vérité historique y gagnerait, la clarification des esprits également, à moins de considérer que l'ouverture signifie l'appropriation ou d'en faire la collaboration du cavalier avec sa monture. A l'époque, redouter cette éventualité pour l'Office n'était pas une simple figure de style. Le risque existait réellement qu'il ne se retrouvât un jour ouvert à tous les vents, et la décision de réintégrer l'océanographie et la géophysique dans le régime commun témoigne de cette inquiétude. La vigilance et la dynamique propres de l'Office lui évitèrent ce sort.

La nomination des membres étant de l'entière responsabilité du directeur général, celui-ci prît l'initiative en 1973 d'y introduire une représentation élue des chercheurs et des techniciens suivant un barème qui tenait compte des effectifs dans chaque section. En 1976, seconde étape, il étendit la représentation élue à la parité avec les membres nommés, dont plusieurs continuèrent de leur côté à être choisis parmi le personnel.

\*  
\*\*

Pendant plus de quinze ans les comités techniques auront été les assises scientifiques de l'Office. Comme tels, ils ont accompli une tâche importante et ont rempli leur rôle en permettant la restructuration cohérente de ses activités scientifiques. Leur rôle apparaîtrait dans toute son étendue, si le bilan des activités scientifiques de l'Office était un jour entrepris, comme nous pensons que ce serait souhaitable pour mettre en relief ses résultats originaux sur un certain nombre de sujets et, en tout cas, son activité de tête dans plusieurs recherches de pointe.

Mais ils ont connu au moins deux faiblesses, qui se révélèrent dans les dernières années. La première était structurelle ; la seconde, d'ordre conjoncturel.

Bien adaptés pour couvrir des domaines scientifiques circonscrits auxquels correspondait leur spécialisation, celle-ci même les rendit moins bien armés, lorsqu'une fois passée la période d'inventaire, les problèmes de développement se posèrent plus nettement en termes d'objectifs économiques et sociaux globaux.

L'Office se trouva alors plus que jamais confronté à la nécessité de raisonner en termes d'objectifs et de développement, tout en continuant à se préoccuper de faire progresser les connaissances scientifiques, de s'orienter vers des programmes interdisciplinaires tout en se souvenant qu'on ne pouvait pas pour autant ne faire que des recherches de ce type. La proposition d'un schéma de structures



croisées : disciplines scientifiques, divisions opérationnelles, pour répondre à cette dualité d'obligations, remonte au début de 1976. Un groupe de travail interne, composé de chercheurs, de présidents de comités techniques, d'administratifs et de personnalités extérieures, élabora entre les mois de mai et de juillet 1976, à partir d'une analyse des grands problèmes du Tiers Monde, plusieurs grilles susceptibles d'être retenues. L'idée fut ensuite constamment soutenue auprès des différentes instances qui se préoccupaient de la réforme du dispositif de coopération scientifique avec les pays en voie de développement. Le président commun de l'ORSTOM et du GERDAT la reprit à son compte, en dernier, en 1981 dans ses propositions au gouvernement. Ce fut toujours aussi vainement, tout au moins dans l'immédiat.

La seconde faiblesse des comités techniques, qui devait se révéler sur le plan conjoncturel, fut leur peine à suivre l'évolution générale de la coopération, telle qu'elle se traduisait dans les relations de l'Office avec ses partenaires. Investis à l'origine de la mission de recréer ses forces scientifiques, ils avaient disposé d'une grande liberté d'initiative pour proposer programmes de recherche, affectations et recrutements, à l'intérieur d'un cadre de directives, toujours inspirées par les préoccupations de la recherche orientée vers le développement, mais relativement larges. D'autant qu'il s'agissait alors surtout de procéder à l'inventaire et au recensement et de défricher ce vaste domaine.

Leur marge de manœuvre devait se restreindre au cours de la seconde décennie du développement, au fur et à mesure qu'on arrivait à une identification plus précise des problèmes et que ceux-ci étaient posés par nos partenaires dans le cadre d'une concertation plus étroite. Ce qui était déjà sensible en Afrique, où le processus était évolutif, fut beaucoup plus brutalement ressenti dans le cadre de l'expansion géographique des activités de l'Office et des accords avec ses nouveaux partenaires, passés dans des conditions inévitablement plus astreignantes. La contrainte était particulièrement ressentie dans les cas, de plus en plus fréquents, où l'objet de l'accord était un problème global, ce qui nécessitait le recours à plusieurs comités techniques.

Cette situation exigeait de la direction générale un effort accru de prévision et de programmation, auquel elle pouvait d'autant moins échapper que l'évolution générale de l'administration de la recherche en France lui en faisait aussi l'obligation, comme à tous les autres organismes, enserrés dans un système national de programmation de leurs activités et de leur financement.

L'orientation étroite des programmes de recherche et la rigueur plus stricte dans le contrôle de leur exécution, qui en résultait, contre-parties inéluctables des engagements contractuels et de la discipline nationale étaient ressenties par les comités techniques comme autant d'atteintes à une autonomie qu'ils jugeaient devoir être inhérente à leur action. La participation grandissante du personnel à leur fonctionnement à partir de 1973 ajouta au malaise dans la mesure où celui-ci y apporta en outre la manifestation de ses inquiétudes sur l'avenir de l'Office et de ses revendications. Glissant alors sur le plan idéologique, l'enjeu devînt pour certains la maîtrise de la gestion.

La réforme de l'institution, qui aurait adapté ses structures scientifiques à la nouvelle situation aurait évité ces difficultés, si elle était intervenue en temps. Au contraire, par un dernier effet de l'attentisme de la tutelle on en vînt à prononcer des reconductions successives des comités techniques, non seulement de leur structuration mal adaptée, mais aussi de leur composition même. On étira ainsi la durée du mandat des membres élus au point qu'ils finirent par estimer n'être plus suffisamment représentatifs de leurs collègues et qu'un grand nombre d'entre eux se désaffectionnèrent de leur fonctionnement ou le boycottèrent.

\*  
\*\*

Le schéma croisé de commissions scientifiques par discipline se recoupant avec des départements opérationnels se retrouvera finalement dans le nouvel Office à partir de 1983, au point d'aboutissement d'une ligne dont les jalons sont la réforme inachevée de 1953 et la première organisation de l'Office en divisions scientifiques en 1961. On aurait pu s'attendre à la réduction du nombre des commissions scientifiques. S'il n'en a rien été, c'est parce que le domaine géographique et la particularité des problèmes scientifiques couverts par l'Office donnent matière dans les disciplines intéressées à des connaissances spécifiques, dont l'acquisition constitue un objectif en soi, indépendamment des thèmes des départements. Cette spécificité soutient d'ailleurs largement ces thèmes. A l'inverse, les disciplines scientifiques voient leur démarche renouvelée par la problématique propre aux départements. Cette interaction réciproque des uns sur les autres est une des forces de l'Office. Gérer les connaissances est le rôle majeur des commissions scientifiques par disciplines. D'autres rôles en découlent (formation, documentation...) qui justifient également leur maintien.



## X

LE PLAN DE 1963 ET SA MISE EN ŒUVRE  
LA LUTTE TENACE POUR L'EXISTENCE ET LA CONQUÊTE  
DU STATUT NATIONAL POUR LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE  
AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
LES VICTOIRES DE 1977 ET DE 1982  
LA DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE  
ET LA STATURE INTERNATIONALE DE L'OFFICE

---

---

**M**AIS revenons à 1963.

Les propositions du nouveau directeur général au conseil d'administration ne modifièrent pas fondamentalement les orientations précédemment retenues pour réorganiser l'Office. Sur le plan de la doctrine, il confirma des principes d'action considérés comme primordiaux, tels que la double grille de programmation en vertu de laquelle la recherche devait être conçue selon des programmes généraux cohérents, et déterminée en fonction de problèmes posés par le développement ; la priorité à donner à la recherche générale ou régionale et à la recherche interdisciplinaire sur la recherche locale ou ponctuelle ; enfin l'exécution des programmes sous la responsabilité de l'Office, dans des conditions qui garantissent à la fois aux États partenaires et aux chercheurs l'intérêt et la qualité des travaux.

Par contre il considéra que la condition sine qua non de la reconstruction de l'Office était de le porter dans les plus courts délais à un niveau de développement suffisant et pour ce faire de donner la priorité absolue jusqu'à ce que ce but soit atteint, d'une part, au recrutement d'un nombre important de chercheurs et de techniciens, d'autre part, à la diversification géographique des activités. Sur le premier point, le but était de disposer d'une masse d'intervention minimale mais aussi de continuer à rééquilibrer au sein de l'Office les spécialités dont certaines étaient insuffisamment représentées, sinon même inexistantes. Son objectif était d'atteindre

en 1970 un effectif de 800 chercheurs, soit sa multiplication par trois en sept ans, et de 1 200 ingénieurs et techniciens. A la base de la diversification géographique il y avait le souci d'accroître la qualification scientifique de l'Office en lui ouvrant de nouveaux champs de recherche et la pensée politique que la présence souhaitée hors de l'Afrique des anciens colonisateurs serait le gage de leur intervention en Afrique dans le nouveau contexte international.

Le conseil d'administration se rangea à l'unanimité à ces deux propositions auxquelles on se référa par la suite sous le nom de plan de 1963. Ce fut d'ailleurs le plus souvent pour mesurer l'écart de la coupe aux lèvres. Le risque de recruter des chercheurs en surnombre fut jugé inexistant, aussi bien en raison des besoins généraux du pays que de ceux de la coopération en Afrique et dans le reste du monde. L'ouverture hors de l'Afrique rencontra le même accord général. Il est intéressant de relever que le représentant du ministre de l'éducation nationale souligna qu'il ne s'agissait pas d'une quelconque reconversion par simple opportunité politique, mais bien de l'approfondissement de la vocation scientifique de l'Office. L'intervention du représentant des affaires étrangères fut, elle aussi, significative à bien des égards. Elle annonçait le passage à une collaboration active avec l'Office. Il faudra cependant attendre encore quelques années pour voir celle-ci s'instaurer réellement.

Toutefois le fait que les crédits de coopération fussent spécialisés et plafonnés avait fait apparaître que l'expansion de l'Office sous les deux formes retenues nécessiterait, d'une part, en ce qui concernait l'Afrique que des options nettes soient prises à l'intérieur du FAC en faveur de la recherche, d'autre part, que des crédits plus importants soient dégagés au titre des affaires étrangères. L'une et l'autre de ces mesures excédaient bien évidemment les pouvoirs de l'Office. C'était au gouvernement d'en décider. Cette situation qu'il n'était pas au pouvoir de l'Office de régler par lui-même suspendait de nouveau son sort à une décision gouvernementale qui n'était pas prête. Elle ouvrait donc une nouvelle période d'attente et d'incertitude, ou, plus précisément, elle reconduisait l'organisme dans son état de mutation dont il avait bien espéré sortir, en ayant fait apparaître qu'il était frappé d'un vice structurel que révélait l'évolution de son financement depuis 1960.

\*  
\*\*

Beaucoup plus graves en effet que l'insuffisance de ses ressources, la multiplicité et l'hétérogénéité de celles-ci s'affirmaient incompatibles avec la conduite de la politique financière suivie que demandait la mise en œuvre de son plan de développement. Placé

sous la tutelle conjointe du secrétariat d'État à la Communauté et du ministère de l'éducation nationale, l'ORSTOM recevait de ces deux départements ministériels l'essentiel de ses ressources financières sous la forme de subventions annuelles du FAC et d'une subvention sur le budget de l'éducation nationale. Venaient s'y ajouter des subventions du FIDES, du FIDOM, de plusieurs États africains et de Madagascar.

Alors qu'en 1960 la part du FAC représentait 70 % de ses ressources totales et celle du FIDES/FIDOM, 12 %, en 1964 ces pourcentages étaient tombés respectivement à 59 % et 7 %, tandis que dans le même temps la subvention de l'éducation nationale était passée de 1,5 % à 15 %. Cette augmentation substantielle était théoriquement destinée à renforcer les moyens d'action proprement scientifiques de l'Office pour lui permettre d'approfondir les recherches de base et d'établir des programmes concertés avec des organismes métropolitains en le libérant des hypothèques attachées au financement du FAC. Dans la réalité, elle devait être affectée, chaque année dans une proportion de plus en plus importante, à couvrir des insuffisances de financement correspondant aux interventions dans les zones géographiques du FAC, du FIDES et du FIDOM. De ce fait, des crédits alloués pour des opérations nouvelles étaient consacrés à la couverture des charges récurrentes des exercices précédents.

La situation se bloqua définitivement en 1966, lorsque la conjoncture budgétaire entraîna à la fois le plafonnement des subventions du FAC et du FIDES à leur niveau de l'exercice précédent, un abattement sur la subvention du FIDOM et la réduction des crédits supplémentaires attendus de l'éducation nationale.

C'est alors que la direction générale obtînt que fussent prises les deux décisions, qui se révélèrent capitales pour l'avenir de l'Office, de le budgétiser et d'unifier son financement en le rattachant à l'enveloppe-recherche. A partir de 1967 une dotation unique de l'État français remplaça les subventions du FAC et de l'éducation nationale qui furent supprimées. Par la même occasion la subvention de l'État reprit en compte pour des raisons d'opportunité politique et d'efficacité ce qui restait des contributions des États africains et de Madagascar, qui, bloquées depuis longtemps, ne représentaient plus ensemble que 4 % du total des ressources de l'Office et n'avaient plus aucune signification. Les subventions du FIDES et du FIDOM furent maintenues et subsistèrent jusqu'en 1976. Sans commune mesure avec les dépenses effectives dans les zones géographiques correspondantes, elles revêtirent un caractère

d'appoint, qui cependant, pour certaines opérations, fut loin d'être négligeable.

Ces mesures firent franchir à l'Office un pas considérable. Indépendamment de la technique budgétaire, elles le sortaient de l'impasse de la sectorisation avec son risque de se trouver marginalisé. Leur effet le plus important de ce point de vue fut de soumettre la totalité de ses activités et de ses besoins à l'examen du Comité consultatif de la recherche scientifique et technique, c'est-à-dire de lui ouvrir la possibilité de voir ses activités prises en compte dans l'effort national de recherche et ses crédits examinés dans la perspective convenable, selon des critères en rapport avec sa mission de recherche.

\*

\*\*

Cependant ce n'était encore qu'une possibilité. Une porte s'ouvrait. Il lui restait à la franchir, à obtenir que se concrétise cette reconnaissance officielle de son statut de centrale scientifique nationale. Et, là, demeurait toujours la question fondamentale, qui n'était plus tellement formulée mais restait sous-jacente à tout ce débat, de sa justification à exister et de son rôle. Pourquoi un ORSTOM ? Pour quoi faire ?

A cet égard, le choix du département ministériel auquel le rattacher budgétairement ne pouvait pas être indifférent. Trois solutions étaient envisageables : le ministère de la recherche, où l'on pouvait craindre qu'au moment des arbitrages budgétaires internes il ne pèse bien peu auprès de géants comme le CEA, le CNES ou le CNEXO ; le ministère de l'éducation nationale, où il se serait retrouvé dans l'ombre du CNRS ; le ministère de la coopération enfin qui était son principal utilisateur politique.

Ce dernier fut retenu pour cette raison, sans que probablement les deux autres raisons soient non plus entièrement étrangères à la décision. Dans ces conditions, le rattachement budgétaire qui consistait à ouvrir un chapitre spécial au budget du secrétariat d'État à la coopération pour y faire transiter la dotation globale de l'Office était une mesure purement technique. Elle fit néanmoins naître dans l'esprit de ce département une confusion sur la nature exacte de sa tutelle. Bien que le FAC n'eût plus aucune part au financement de l'Office, il n'en persista pas moins à apprécier l'évolution de celui-ci et les mesures proposées en sa faveur par

référence aux crédits accordés à ses propres actions de coopération <sup>1</sup>. Les conséquences en furent d'autant plus dommageables que rien ne le qualifiait pour prendre en compte la dimension proprement scientifique de l'Office.

Par ailleurs ses attributions se limitaient à l'Afrique noire francophone et à Madagascar. Ses prises de position se répercutaient donc anormalement jusque sur les actions entreprises dans les territoires et les départements d'outre-mer et dans les pays de l'étranger traditionnel.

L'Office eut beaucoup à pâtir de ce handicap supplémentaire qui se doublait d'une véritable mise sous le boisseau. Il avait toutes les peines du monde à faire entendre sa voix devant les instances administratives, politiques, scientifiques auprès desquelles il avait maintenant l'accès théorique. Il dut, plus souvent qu'il eût été convenable dans des conditions de tutelle différentes, être son propre avocat, bousculer la procédure réglementaire, forcer des portes et plaider directement son dossier.

Ce dossier était celui de son développement et, en premier lieu, conformément à la ligne politique arrêtée en 1963, l'application de son plan de recrutement. En l'absence de moyens particuliers qu'il eût été légitime pourtant d'obtenir, il fallait faire avec ce qu'on avait, c'est-à-dire avec les dotations annuelles ordinaires, attribuées selon les ratios communs, sans considération spéciale pour la situation de l'Office. Ceci voulait dire que chaque année on devait négocier l'ouverture de postes nouveaux, qui ne pouvaient être financés que par autant d'économies sur les chapitres de fonctionnement et d'équipement. Les conséquences s'en répercutaient sur le niveau des moyens de travail, en diminution relative constante d'un exercice budgétaire sur l'autre en face d'un effectif de chercheurs lui-même en accroissement. Les partisans du plafonnement des effectifs en tiraient facilement argument pour souligner les dangers de ce déséquilibre qui s'aggravait toujours plus et pour réclamer l'arrêt de tout recrutement d'élève, seul moyen à leurs yeux pour maîtriser le développement de l'Office.

\*  
\*\*

Dans ces conditions le plan de 1963 ne pouvait pas être réalisé et il ne le fut pas, du moins dans les délais fixés ni dans les conditions prévues. Les délais furent allongés, puis l'objectif de

1. On jugera mieux la situation en relevant que la dotation pour la recherche scientifique ainsi inscrite au budget du secrétaire d'État se trouva être égale à l'ensemble de ses programmes de coopération dans le domaine de la production économique.

800 chercheurs ramenés à 600 titulaires et 200 contractuels. Le nombre de 600 titulaires lui-même ne fut pas atteint, et l'effectif se stabilisa pratiquement aux alentours de 550 à partir de 1973 ; tandis que l'effectif des chercheurs contractuels, au contraire, croissait rapidement et doublait en sept ans. On avait jugé sans doute que les recrutements de contractuels engageait moins et que la concession pouvait en être faite à la direction générale. Aux yeux de celle-ci, fidèle à sa priorité absolue de l'investissement dans les hommes, ces recrutements restaient un atout qui ménageait l'avenir. Vingt ans plus tard, il est possible d'apprécier si la constance de son point de vue et la fermeté de son action n'ont pas trouvé leur récompense au terme d'une option qui s'est révélée payante.

Dans l'immédiat, l'obstination inébranlable de la direction générale à maintenir ce cap envers et contre tous était dictée par sa conviction que la valeur de l'établissement et celle des services qu'elle le savait à même de rendre dans le nouveau contexte politique et scientifique international finiraient par s'imposer et, en conséquence, par le refus de voir son sort être réglé à la sauvette, sous l'effet de mesures subalternes. Tous ses efforts tendaient à conduire l'organisme jusqu'au moment où les pouvoirs publics se saisiraient enfin de la question. Cette conduite trouva un début de justification dans l'institution en 1972 de la commission Bergerard<sup>2</sup> chargée par le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique de faire le point de la recherche agronomique et océanographique française hors d'Europe. Porteuse de nombreux espoirs la commission n'entraîna encore aucune décision immédiate, mais le débat se trouva relancé. La question progressait sur le plan national. On pouvait espérer qu'à force on se rapprochait de la solution.

\*  
\*\*

Les commissions du Plan, où se préparaient à terme les décisions, principalement la commission de la recherche mais aussi celle des départements et des territoires d'outre-mer, furent le second champ de manœuvre de la direction générale de l'Office. L'expression convient bien, car il s'agissait de stratégie toujours pour le même objectif : afin d'obtenir les moyens, se faire reconnaître d'abord sur le plan scientifique par la communauté nationale comme un organisme à part entière, œuvrant dans son domaine propre à l'avancement de la recherche scientifique et du progrès technique. Au contraire, les cercles relativement étroits qui orien-

2. Du nom de son président, membre du comité consultatif.



taient les décisions gouvernementales en la matière tendaient en général à considérer que, les motivations de la coopération technique étant d'abord politiques, la recherche faite dans ce cadre relevait d'une logique à part et que, se trouvant soumise à une conjoncture dont le contrôle lui était extérieur, elle ne pouvait pas être programmée. Un peu hâtivement, ils concluaient qu'en tout état de cause déterminer l'effort de recherche à fournir relevait de l'autorité politique, à l'exclusion de toute autre, en fonction de ses critères propres. A ceux-là il fallait faire prendre conscience, ou rappeler, que les critères scientifiques avaient aussi leur place dans ces choix, que les programmes de la recherche en coopération avec les pays en voie de développement, qui étaient en même temps ceux de la recherche tropicaliste, prolongeaient la recherche nationale et que finalement ils relevaient de celle-ci.

Cependant, pour se faire entendre de ces cercles, la première condition était bien évidemment d'y avoir accès. Ceci était loin d'être acquis en raison de l'indifférence manifestée par les instances chargées de la préparation du V<sup>e</sup> Plan. Alerté par le directeur général, le conseil d'administration le mandata aux fins de conduire auprès d'elles toutes les démarches propres à remédier à cette situation, dont il fallut d'ailleurs prévenir le renouvellement aux plans suivants.

Le début de la mise en œuvre du plan de 1963 de l'Office coïncida avec le V<sup>e</sup> Plan national (1966) où fut inscrit le développement de son infrastructure selon le programme arrêté : construction d'un institut des sciences de la Terre à Bondy, du centre de sciences humaines de Petit-Bassam, du centre polyvalent de Papeete, reconstruction du centre de Nouméa, construction du centre de recherche des Antilles, de la base océanographique de Brest, construction des navires « Coriolis » et le « Vauban », restructuration progressive des centres africains selon leurs vocations écologiques. Aucun projet précis n'avait pu encore être présenté au titre de l'expansion géographique. Celle-ci faisait donc seulement l'objet d'orientations générales assorties de crédits provisionnels : Proche-Orient, Afrique non francophone, Amérique latine, Extrême-Orient.

L'Office avait pu figurer au Plan dans le sillage du ministère de l'éducation nationale puisqu'il en recevait des crédits et que ceux-ci relevaient de la programmation nationale. Ce financement révélait ainsi toute sa vertu. C'était pour l'Office le cordon ombilical qui le reliait aux centres vitaux de la recherche française, alors que le ministère de la coopération s'en trouvait complètement isolé. Les services de ce dernier, dont les activités ne relevaient d'aucun des chapitres du Plan, ignoraient la commission de la recherche et ils affectaient même le plus total désintérêt pour les

projets de l'ORSTOM qu'ils abandonnaient au co-tuteur, estimant que le financement de l'infrastructure était son affaire depuis le décret de 1960.

Cependant, l'Office n'avait trouvé sa place que difficilement dans les groupes de travail de la commission dont le découpage était fait par disciplines scientifiques alors que ses prévisions étaient nécessairement globales et de plus correspondaient à des besoins peu fortement spécialisés. On s'en tira en les ventilant entre les différents groupes concernés au prorata des effectifs, solution qui était évidemment tout à fait artificielle et ne pouvait être retenue pour l'avenir.

Le VI<sup>e</sup> Plan (1971) fut plus favorable. A la différence des précédents, au lieu d'être seulement un programme d'équipement pour les organismes, il se proposait de définir pour la recherche une politique globale de développement prenant en compte non seulement les installations et les équipements, mais également les besoins en personnel et les moyens de fonctionnement. Il se présentait donc comme une réflexion nationale sur les orientations et les développements à donner à la recherche. L'Office put apporter la démonstration dans les différents groupes sectoriels correspondants à ses activités que ses programmes de recherche complétaient les programmes métropolitains sur des sujets analogues et qu'ils constituaient ainsi une action scientifique à finalité nationale. Ses propositions s'intégraient bien dans la réflexion nationale, car elles venaient en conclusion de la discussion raisonnée des orientations scientifiques et des programmes. Le plan de recrutement de 1963 fut repris en l'actualisant avec une hypothèse haute de 1 200 chercheurs et 1 080 ITA en 1975 et une hypothèse basse de 950 et 470. Les moyens de fonctionnement correspondants étaient évalués ainsi que les équipements et les investissements.

Le résultat important était que la recherche scientifique et technique outre-mer figurait maintenant au Plan, non plus seulement en tant que consommatrice de crédits et de moyens, mais comme thème de recherche et sous la forme de programmes susceptibles d'ouvrir des voies nouvelles et fécondes ou de renouveler des domaines scientifiques. La question était enfin posée sur son véritable terrain.

Le VII<sup>e</sup> Plan (1976) transforma l'essai en retenant comme l'un des cinq programmes d'action prioritaire du plan-recherche la politique de coopération scientifique avec les pays en voie de développement, qui se trouva ainsi inscrite pour la première fois

dans la planification des recherches françaises<sup>3</sup>. Victoire complète puisque les deux objectifs étaient de participer au développement des régions du monde les moins favorisées en contribuant à l'amélioration du potentiel scientifique et technique des pays concernés et d'utiliser l'originalité de certains phénomènes propres aux milieux tropicaux pour faire progresser les connaissances de la science universelle en général, de la science française en particulier. Une structure ad hoc pour soutenir cette action : le Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement, était instituée par décret, en mars 1977, auprès de la délégation générale à la recherche scientifique<sup>4</sup>.

En acceptant de suivre sur ce point les suggestions de Guy Camus, qui voyait ainsi couronnée son action tenace des dernières années, le délégué général avait pris une décision d'une grande portée et qui d'ailleurs fit date<sup>5</sup>. Il donnait à la recherche en coopération les moyens matériels : administratifs et financiers, de s'intégrer à la stratégie scientifique nationale, ce qui allait bien au-delà du simple appui donné à l'action de coopération avec le tiers-monde dans le domaine scientifique, mais ouvrait la voie à la conduite d'une politique de développement pour la recherche française, à l'occasion et dans le cadre de cette coopération.

Pour l'ORSTOM, c'était la consécration et la justification de ses efforts, la concrétisation de ses espoirs, la réalisation de l'objectif poursuivi depuis si longtemps. Le secrétariat permanent du Comité, son agent exécutif, était évidemment une pièce-maîtresse. Son bon fonctionnement entraîna le succès de l'entreprise. Pour cette raison, il convient de citer au moins le nom de Ch. du Plessix qui fut son premier animateur.

Mais ce fut aussi une victoire durable, puisque la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (1982), à son tour, consacra un de ses programmes mobilisateur « à la recherche scientifique et à l'innovation technologique au service du développement des pays en voie de développement ». Une nouvelle structure ad hoc, dotée de

3. Un conseil des ministres restreint s'était réuni entre temps, en février 1975, pour fixer les orientations de la politique de la recherche scientifique et technique de la France. Parmi elles figurait celle de porter une attention particulière à l'organisation des recherches dans plusieurs domaines, dont la coopération avec les pays en voie de développement.

4. Décret n° 77-191 du 2 mars 1977 — *JORF* du 4 mars. — Jusqu'alors la DGRST exerçait sa mission de coordination générale (décret du 29 octobre 1975) dans le secteur de la coopération, avec ses moyens généraux et sans dispositions particulières — ce qui ne sera plus le cas.

5. La décision avait été prise par le délégué général adjoint, Roland Morin, de qui relevait ce type de question.

moyens renforcés, était en même temps mise en place, par le ministère de la recherche et de l'industrie, comprenant un comité national, un conseil permanent et un secrétariat exécutif.

\*  
\*\*

Les nécessités de l'exposé nous ont conduit à ne pas parler encore de l'expansion géographique de l'Office et à paraître négliger cette seconde priorité du plan de 1963. Parfaire sa stature internationale était aussi important pour son avenir que de porter ses effectifs de recherche à un niveau suffisant pour les rendre efficaces. Les deux actions se sont complétées, car l'une et l'autre visaient le même objectif d'assurer sa crédibilité.

Mais, à la différence du plan de recrutement qui par ses répercussions budgétaires impliquait directement les autorités administratives et financières de tutelle dans chaque étape de sa réalisation et mettait en cause beaucoup de questions, comme on l'a vu, l'expansion géographique pût être conduite sans poser avec d'autant d'acuité les mêmes problèmes. L'Office fut plus libre de jouer des facilités d'initiative et de la liberté de manœuvre attachées à son statut d'établissement public.

Il y avait longtemps qu'il intervenait hors de l'Afrique noire. Sa première intervention au Maroc remonte à 1953, par une première convention avec le ministère de l'agriculture de ce pays pour la mise à sa disposition de pédologues, qui fut suivie de plusieurs autres dans la même discipline et dans d'autres : hydrologie, océanographie, agronomie... La collaboration avec le gouvernement tunisien date de 1957.

Mais plus ancienne encore fut celle nouée avec les autorités libanaises qui remonte à 1949 dans le cadre de la mission agronomique française et de la station franco-libanaise de recherches agronomiques de Rayak. Lorsque cette station fut remise aux autorités libanaises et deviendra l'Institut de la recherche agronomique du Liban, sa section de pédologie continuera à être soutenue par l'Office, seul organisme français à y avoir conservé un représentant, dans un contexte de compétition internationale qui marquera la suite de sa présence dans ce pays.

De nouvelles affectations auront lieu en 1962 dans le cadre d'une seconde convention d'assistance technique signée par le ministère des affaires étrangères. Le non renouvellement de cette dernière, à son expiration en 1969, conduira l'Office à traiter directement avec l'IRAL, processus qui se reproduira à plusieurs reprises par la suite en d'autres pays. La convention signée en 1971 élargissait le domaine et l'esprit de la collaboration. Elle aurait

normalement débouché sur l'installation de l'Office à Rayak où l'ambassade de France se disposait à lui céder un immeuble. La guerre civile fit suspendre en 1975 cette collaboration qui laissait espérer l'installation d'un point fort de l'Office au Proche-Orient. On se promit, de part et d'autre, en 1977 de la reprendre dès que les circonstances le permettraient.

Ce fut également la révolution qui stoppa en Iran les collaborations nouées en 1974 avec le ministère de l'agriculture et des ressources naturelles, avec la faculté d'agronomie de Téhéran et, quelques années plus tard, avec l'institut Pasteur.

Également anciennes sont les relations de l'Office avec les pays latino-américains. Elles furent d'abord ponctuelles et limitées, soit dans le cadre classique des missions d'experts de la coopération technique, ainsi au Mexique en 1963 auprès du Colegio de Chapingo, soit par entente directe, comme en 1958 pour le lever de la carte pédologique de l'État du Pernambouc, et en 1964 pour la création conjointe avec les autorités brésiliennes d'un institut des sciences de la Terre à Brasilia. Ces deux projets tournèrent court pour des raisons budgétaires et politiques.

La première intervention d'envergure se produisit en 1962 lorsque l'Office participa à la mission française de coopération technique pour l'aménagement du Val Juagarribe dans le nord-est brésilien, dont il assurait les programmes hydrologiques et pédologiques et qui s'étendit sur trois ans. Elle fut suivie de sa première implantation durable au Pérou en 1967, puis en Bolivie en 1968 et au Brésil en 1971. La collaboration avec Cuba débuta en 1972. En 1974 le Mexique, l'Équateur, le Vénézuéla s'ajoutaient à la liste. Puis en 1978 le Costa-Rica et en 1980 Trinidad et Tobago.

Au début de 1982 le bilan s'établissait à trente accords en cours dans dix pays de la zone. Certains de ces accords comportant des co-signataires, c'était en fait avec 38 partenaires qu'ils étaient mis en œuvre. 80 chercheurs étaient affectés dans 23 implantations permanentes réparties entre huit pays.

On assiste donc à un rayonnement en nappe à partir des premiers points d'ancrage. Les partenaires font boule de neige entraînant une implantation plus large et la diversification des interventions. En étant signés au plus haut niveau, des accords-cadre comme ceux passés au Brésil avec le Centre national de recherches scientifiques (CNPq) et avec l'Organisation de recherche agronomique (EMBRAPA) et au Mexique avec le Centre national de recherche (CONACYT) ont un effet multiplicateur important. Il en est de même lorsque le partenaire est une organisation régionale comme l'Institut interaméricain de coopération en agronomie (IICA). Par ailleurs, grâce à ses nombreux points d'intervention

dans les pays de la zone andine et du bassin de l'Amazone, l'Office ouvre à ses partenaires des possibilités, pour eux tout à fait inédites, de programmes régionaux pour lesquels il leur offre de surcroît s'ils le désirent une structure de soutien. La présence en plusieurs de ces pays d'anciens boursiers de la coopération technique, diplômés de l'ORSTOM ou anciens stagiaires, à différents niveaux de responsabilités, tout disposés à l'accueillir et à lui faciliter les contacts avec les autorités qualifiées de leur pays, a joué un rôle considérable dans ce résultat.

De ce point de vue la situation se présentait moins favorablement en Extrême-Orient. Les nombreux contacts pris par l'Office et ses relations avec plusieurs pays et avec les organisations internationales de la région se traduisirent par des collaborations plus ponctuelles (Philippines, Thaïlande, Malaisie, SEAMEO...) à l'exception de deux pays, l'Indonésie et le Viet-nam.

La collaboration avec ce dernier pays débuta en 1970 par l'envoi de missions d'enseignement dans le cadre de la coopération technique bilatérale. Cette forme de collaboration, qui se poursuivit les années suivantes, prépara l'installation en 1974 d'une mission de l'ORSTOM à Saïgon. Placé, en raison des circonstances, sous la tutelle du conseiller culturel et donc incorporée provisoirement au service de la coopération, cette mission était alors forte de six chercheurs et fonctionnait auprès de la faculté d'agriculture de l'université de Saïgon et de l'institut Pasteur.

La chute de Saïgon entraîna son rapatriement en 1975 avec l'ensemble des coopérants français, à l'exception du chef de la mission qui demeura sur place un an encore, seule présence scientifique française à avoir été maintenue à la demande du quai d'Orsay auprès des nouvelles autorités. Son départ à son tour en avril 1976 et la fermeture de la mission ORSTOM ne signifèrent pas la rupture avec les autorités qui, au contraire, avaient marqué leur désir de maintenir avec l'Office les liens établis sous le régime précédent. Mais la lenteur de la remise en marche du pays, liée aux conditions difficiles de sa situation intérieure, faisait s'éloigner l'espoir de voir la mission reprendre un jour ses activités, en tout cas bien trop au-delà d'un prévisible raisonnable pour justifier plus longtemps son maintien, même nominal. Les contacts qui, ensuite ont plusieurs fois été renouvelés par les autorités vietnamiennes, autorisent à penser que dans leur esprit cette perspective pourrait finir par se préciser.

L'implantation de l'Office en Indonésie s'est faite sur la proposition d'un universitaire français, membre de ses comités techniques, comme ce fut d'ailleurs également le cas pour l'Équateur. Dès le début elle bénéficia du soutien total de l'ambassade de

France et s'organisa par son canal. Dans un premier temps elle resta de caractère strictement ORSTOM dans le cadre d'une collaboration établie en 1974 avec le ministère de la main-d'œuvre et de la transmigración, qui fut étendue ensuite à l'agence pour la recherche et le développement agricole (AARD). A partir de 1980, l'Office fut de plus partie prenante à l'accord gouvernemental franco-indonésien de coopération en océanologie, pour lequel la proximité du centre de recherche de Nouméa constituait un atout précieux. Faisant boule de neige, ces différentes actions ouvrirent plusieurs perspectives qui étaient explorées au début de 1982 avec le ministère indonésien de la recherche et de la technologie, laissant augurer une nouvelle extension des interventions de l'Office dans ce pays-clef du sud-est asiatique.

L'effort en Afrique même ne se trouva pas globalement ralenti par cette poussée dans de nouvelles régions du monde. Durant cette même période l'Office ouvre son centre de sciences humaines de Petit-Bassam, qui au départ devait recevoir une vocation régionale, et prend en charge le centre océanographique d'Abidjan, il développe considérablement son centre de Fort-Lamy, ouvre le centre de recherche de Ouagadougou et acquiert la station de Richard-Toll. En même temps il doubla le centre de Hann-Dakar par l'adjonction de l'ensemble de Bel-Air et réalisa plusieurs aménagements et agrandissements à Tananarive, à Nosy-Bé, à Bangui, à Yaoundé, à Adiopodoumé, à Brazzaville. Il ne dépendit pas de lui que ne fut pas donnée suite au projet d'ouvrir un centre de recherche à Djibouti qu'il avait mis à l'étude sur la demande du département. Son départ de Madagascar en 1975 (comme du Gabon quelques années plus tard) fut la conséquence de péripéties politiques qui ne l'atteignaient pas lui seul et n'entraîna pas, de sa part, dans une stratégie qui aurait visé au redéploiement de son dispositif au détriment de l'Afrique.

A ces différents développements africains correspondaient des activités accrues et de plus en plus diversifiées. Nouvelles disciplines, nouveaux partenaires : Burundi, Tanzanie, Iles du Cap Vert... Tandis que des opérations de grande envergure en Afrique de l'est, comme les prospections de variétés spontanées de caféiers, de riz, de gombos, de panicum, le conduisaient à nouer des collaborations suivies avec le Kenya, l'Éthiopie, le Soudan, il participe en même temps, de façon importante, sinon déterminante, à des projets internationaux : étude des ressources halieutiques sur la côte ouest d'Afrique pour la FAO (1969-1972) et dans le golfe de Guinée pour le DEF (1980) — renforcement des services hydrologiques et météorologiques dans le Sahel pour l'OMM — lutte contre les vecteurs de grandes endémies à l'ICIPE...

De telles opérations, où il reçoit mandat des africains pour agir pour leur compte, sont nombreuses. Actions bilatérales ou multilatérales, cadre national ou international, son action en Afrique se développe sur deux registres. Ainsi, et parce qu'il est dorénavant et de plus en plus impliqué dans le développement de structures scientifiques proprement africaines, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Congo... et à travers des organisations comme l'OCCGE, l'ORANA, l'OCEAC, le CRT<sup>6</sup> de Ouagadougou. L'Office est plus que jamais présent en Afrique.

\*  
\*\*

Mais le bilan ne se limite pas à ce vaste tableau.

L'irruption de l'Office (avec tout le sens de soudaineté et d'ampleur qui s'attache à ce mot) dans le domaine de responsabilité du ministère des affaires étrangères eut pour ce dernier deux effets, dont le premier fut d'abord, de fil en aiguille, de l'obliger à sortir de sa réserve et à préciser sa position.

Une indétermination certaine avait commencé par régner sur les modalités d'intervention de l'Office, que sa qualité d'établissement public national habilitait à contracter directement avec les interlocuteurs les plus divers : gouvernements, services techniques, établissements publics, universités, etc. Selon que le ministère des affaires étrangères apportait ou non une contribution à ses opérations, il apparaissait tantôt comme un élément du dispositif national, tantôt comme un organisme latéral. L'incertitude s'accroissait au moment où le financement du département arrivait à son terme. Les partenaires demandaient alors généralement à l'Office soit de poursuivre son action ou de l'étendre, soit d'en entreprendre de nouvelles.

Cette situation était bien évidemment génératrice de confusion et même, dans certains cas, d'incompréhension. Elle dura jusqu'en 1974, année où une procédure fut établie d'un commun accord dans

6. OCCGE = Organisation de coopération et de coordination pour la lutte contre les grandes endémies.  
ORANA = Organisation pour la recherche sur l'alimentation et la nutrition en Afrique.  
OCEAC = Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale.  
CRT = Centre régional de télédétection.



le cadre du ministère des affaires étrangères, ou au moins sous son égide, entraînant l'instruction des projets en liaison étroite avec les postes diplomatiques concernés et la définition d'accords précis sur son éventuelle participation financière.

Comme il en résulta que désormais le quai d'Orsay se trouvait directement impliqué dans les interventions de l'Office, le second effet fut de contribuer à l'infléchissement de sa politique de coopération scientifique vers une action plus globale, coordonnée et aussi intégrée que possible, alors qu'elle était encore très imprégnée du caractère ponctuel des programmes culturels traditionnels. La normalisation de ses relations avec l'Office permettait, à l'extérieur, d'affirmer l'unité de la coopération, tandis qu'à l'intérieur, la création des habitudes préparait la voie à son unification réelle, en anticipant sur la fusion des deux structures ministérielles. Celle-ci, lorsqu'elle interviendra, aura bien entendu des motifs plus généraux et des conséquences plus larges. Mais il n'est pas douteux qu'en raison de son poids dans la coopération la recherche a compté dans la décision. Il est satisfaisant pour l'Office de constater qu'une fois encore il s'était trouvé sur les voies de l'avenir.

A vrai dire il s'y serait trouvé bien plus tôt si en 1964 on n'avait pas retenu dans le rapport Bérard<sup>7</sup> la seule conclusion à lui être défavorable, qui était de plafonner ses effectifs. Cette proposition avait été formulée pour soulager le FAC, alors principal bailleur de fonds. Ce genre de recommandations sont de celles que les autorités financières retiennent généralement avec complaisance. Elle continua donc à peser sur l'Office, même après que la réforme de son financement eût complètement libéré le FAC de cette charge et l'eût donc rendue sans objet. Cependant, considérant que l'Office ne pourrait pas s'épanouir dans le cadre étroit où la tutelle de la rue Monsieur le tenait en lisières, le rapport avait également préconisé de le rattacher soit au grand ministère de la coopération, dont l'idée était déjà agitée dans certains milieux, soit, à défaut, au premier ministre. Quinze ans plus tard la tutelle du ministère de la recherche et de l'industrie apportait à l'Office l'envergure nationale recommandée par le rapport Bérard et une première unification de la recherche en coopération se réalisait par la création en 1977 du Comité consultatif de coordination.

\*\*

7. Groupe de travail interministériel sur les problèmes de l'ORSTOM et les instituts topicaux de recherche — commission n° 3 — 10 novembre 1965.

L'expansion géographique, ce fut aussi pour l'Office, l'occasion de proposer de nouvelles formules. Le représentant du ministre des affaires étrangères avait exprimé le souhait en conseil d'administration de voir la procédure instaurée avec son département être étendue aux autres organismes français en raison de son efficacité. De son côté, le représentant du ministre de la coopération, dans la même séance, avait estimé que la politique des fiches-programmes contractuelles offrait un modèle pour les pays africains au moment où le renouvellement des accords de coopération devait s'envisager sur des bases différentes. Ces appréciations concordantes des deux départements ministériels, qui jugeaient l'arbre à ses fruits, justifiaient les initiatives de l'Office a posteriori, en particulier lorsqu'elles constataient, comme c'était le cas pour la seconde, que l'expansion hors de l'Afrique avait bien sur cette dernière les effets de retour qu'on attendait d'elle.

L'Office avait d'ailleurs commencé à frayer cette voie, nouvelle pour l'Afrique, auprès du Cameroun et du Togo en 1968. Il la suivit systématiquement à partir de 1973 avec les autres États africains au fur et à mesure qu'ils demandaient à réviser les accords fondant leurs relations avec l'Office. Leur motif premier pour cette révision était en général d'obtenir le transfert de la propriété des installations de l'Office au bénéfice de leur propre structure nationale. Lorsque cette dernière revendication n'était pas formulée, l'Office prenait néanmoins l'initiative de proposer à ces partenaires sa procédure contractuelle de programmation. De sorte que celle-ci se trouva généralisée, au moins dans son principe, les situations locales pouvant nécessiter d'agir progressivement dans l'application.

Mais l'Office avait dû également tempérer quelque peu, à l'égard de certains de ses partenaires latino-américains la rigidité de son schéma d'intervention. Celui-ci subit donc sur le terrain, à partir de cas de figure différents, un rôdage dont profitera le nouvel Office, l'ultime fruit de toute cette évolution dont à travers quarante années nous voyons la trajectoire arriver maintenant à son terme.



## XI

### L'INTERMÈDE DE 1980-1982 ET LA DERNIÈRE TENTATIVE DE RÉUNION DE L'ORSTOM ET DU GERDAT

---

---

UN dernier épisode, cependant, en retardera l'avènement. Il s'agit de la réformette de 1980 qui aura été la dernière tentative pour trouver une solution à l'articulation entre l'ORSTOM et le GERDAT.

Le problème de la structuration de la recherche agronomique n'avait jamais cessé de se poser à la tutelle, mais maintenant c'était d'une façon tout à fait aiguë. La création de l'IRAT en 1960 n'avait apporté qu'une demi-solution en laissant de côté tout l'aspect de la coordination.

Or celui-ci prenait une importance de plus en plus grande au fur et à mesure que les partenaires africains, d'ailleurs à la demande et avec l'aide de la France, qui voyait dans l'existence d'institutions nationales solides la condition d'une saine exécution de la coopération, développaient leurs propres systèmes de programmation et de recherche.

Leur présenter des programmes liés entre eux et en assurer l'exécution sans faille était une exigence de plus en plus grande pour les instituts spécialisés. Ils étaient par ailleurs contraints à utiliser en commun leurs installations et leurs laboratoires, maintenant que ceux-ci avaient été nationalisés et que les responsables africains voulaient pour eux une gestion unique. Cette situation se traduisait par une limitation croissante de l'autonomie des instituts les uns par rapport aux autres et militait en faveur de l'unification de la partie française dans le dialogue avec les Africains. La création

en 1970 du GERDAT ne fut encore qu'un début de réponse dans la mesure où la forme juridique du Groupement d'intérêt économique se révéla insuffisante pour imposer une véritable unité à cet ensemble.

En même temps, cette faiblesse structurelle du Groupement incitait ses organes dirigeants à le doter de programmes de recherche propres et de moyens qui soient distincts et indépendants de ceux des instituts membres, de façon à s'imposer progressivement à eux. Cette politique était grosse d'un risque permanent de double emploi avec l'Office. En effet, depuis la rupture de leur unité fondamentale qui s'était produite en décembre 1944 entre les deux principales forces du dispositif de la recherche tropicaliste française, chacune des deux fractions se trouvait tronquée de ce que l'autre avait emporté. Dans cette nostalgie de l'unité perdue, certains voyaient dans le GERDAT le champion possible qui relèverait la cause, alors que la marge de manœuvre qui lui était permise en face de l'Office était tout à fait réduite.

Les tentatives de part et d'autre pour se coordonner, en particulier par la représentation croisée au sein des comités et commissions respectifs, eurent des effets ponctuels, par là même limités, et de toute façon insuffisants pour régler le problème de fond. Une concertation non institutionnalisée ne pouvait pas être suffisamment rigoureuse. La situation de concurrence entre les deux organismes était de plus en plus souvent ressentie par tous comme un défaut de la coopération française, en particulier par ses partenaires africains qui n'avaient déjà que trop l'occasion depuis longtemps de relever la tendance de l'IRAT à entretenir une rivalité sourde avec l'Office.

L'urgence de restructurer le dispositif français n'était pas moins grande sur le plan international face au développement des centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) patronnés par la Banque Mondiale.

C'est dans ce cadre de réflexion que vînt de nouveau à être discutée en 1977 l'éventuelle fusion des organismes de recherche agronomique tropicale et de l'ORSTOM, qui aura été tout au long de son histoire comme un leit-motiv. Une commission ad hoc de plus, la commission Wibaux, avait été réunie sur ce sujet au cabinet du ministre de la coopération et l'idée du schéma croisé entre des disciplines scientifiques et des divisions opérationnelles, étudiée peu de temps auparavant par l'Office, prit un relief particulier comme susceptible d'offrir une solution pour fédérer au sein d'un organisme original les forces combinées des deux organismes. Le directeur général fit valoir que leur addition dans ces conditions

représentait pour la coopération française un potentiel intellectuel et matériel important et des possibilités opérationnelles considérables.

La commission en retint la proposition dans son rapport avec deux autres moins radicales, mais sans prendre parti, se bornant à exposer les données propres à chacune d'elles. Son adoption, qui nécessitait des réformes statutaires, se heurtait à de très fortes oppositions au sein des instituts, représentés à la commission, et il n'était pas possible à cette dernière d'aller plus loin que la présentation des thèses en présence.

\*

\*\*

Le leit-motiv de l'impossible fusion aura été celui des occasions perdues. La réformette de 1980 sera sa dernière reprise avec la nomination d'une même personnalité à la présidence de l'un et de l'autre organisme, qui mettra à leur tête dans ces conditions l'ancien ambassadeur à Yaoundé, Hubert Dubois, à qui l'on devait d'avoir débrouillé avec bonheur la situation difficile dans laquelle s'enlisaient depuis quelque temps leurs relations avec les autorités camerounaises.

La réunion de fait entre les mêmes mains des deux responsabilités, et non la fusion des postes qui restaient distincts, permettait de faire l'économie d'une réforme structurelle, tout en se donnant l'alibi d'y travailler. Elle demandait néanmoins que les pouvoirs du président du GERDAT soient renforcés au détriment de ceux de son administrateur. Un certain exercice de pression persuasive de la part des autorités de tutelle l'obtint de l'assemblée générale du GERDAT, qui accepta de voter spontanément dans le sens qui lui était demandé.

Pour l'ORSTOM, un décret fut pris le 19 juin 1980<sup>1</sup> pour donner au président du conseil d'administration des pouvoirs... qu'il détenait déjà en vertu du décret du 9 août 1960 et que l'expérience malheureuse que l'Office fit du bicéphalisme entre 1961 et 1963 avait conduit à lui demander de ne plus exercer.

La mesure n'eut pas sur la cohésion de la direction de l'Office les effets néfastes que pouvaient faire redouter les conditions, par certains côtés tout à fait détestables, dans lesquelles elle fut préparée et prise à certains échelons de la tutelle. Un *modus vivendi* acceptable fut au contraire trouvé sans peine, car il était rapidement apparu que la mesure serait transitoire. L'abandon définitif de toute

1. *JORF* du 22 juin.

perspective de réunion entre les deux organismes, même sous cette forme réduite, vint le confirmer peu après.

En effet, un audit sur qui la tutelle comptait s'appuyer pour imposer une réforme plus profonde, mais que bien imprudemment elle n'avait pas attendu, avait déposé des conclusions contraires. Ce ne fut qu'une singularité de plus dans une enquête qui en compta de nombreuses autres. Commandé en 1981 cet audit avait la grande ambition de fournir les éléments nécessaires aux choix scientifiques essentiels pour répondre aux besoins des États partenaires et d'apprécier l'efficacité des organismes. Le changement de gouvernement au début du nouveau septennat le fit tomber dans les oubliettes.

Au moins pour ce qui concernait l'ORSTOM, il ne méritait pas mieux.



## ÉPILOGUE

En fin de trajectoire se lève donc un nouvel Office ! Son originalité par rapport à la situation antérieure se marquera d'abord par une nouvelle dénomination. Celle-ci cerne mieux son objet que la précédente. Elle le situe de façon plus précise dans la perspective qui convient. Elle traduit de façon plus explicite la spécificité de sa vocation qui reste la base de sa compétence.

Mais son autre originalité est de s'intégrer maintenant dans un système national lui-même spécifique, qui le coiffe et fait intervenir d'autres éléments avec lui.

Dans ces conditions, il pourrait apparaître comme étant en même temps le gagnant et le perdant de cette nouvelle donne. Pourtant, qui ne voit pas que l'existence même de cette organisation, dans laquelle il se fonde dorénavant, est sa propre victoire, le résultat de ses efforts et qu'elle récompense enfin sa ténacité ; en somme elle n'est pas autre chose que la transposition des instructions ministérielles de 1943 qui définissaient à l'Office sa mission pour orienter, coordonner et contrôler. L'explicitation de ces trois termes montrait sans équivoque qu'il s'agissait bien d'animer une organisation de la recherche scientifique dont les programmes et la réalisation devaient être mis en œuvre par d'autres organismes. C'est ce qu'aurait pu traduire aussi bien la première lettre de son sigle. La recommandation d'être le médiateur des ressources de la recherche métropolitaine accuse encore le caractère actuel de ces directives.

Les premières actions de l'Office allèrent dans ce sens, avant que sous le coup de la nécessité il en vint à passer, de l'animation générale et de la coordination, au terrain lui-même et à assumer directement sa part de recherche active. Désormais organisme hybride, il resta dépositaire de ce grand projet que les bouleversements politiques que l'on sait parurent avoir réduit à néant, alors qu'ils en avaient seulement modifié les données. Si, comme Jules

Renard l'a écrit dans son Journal, les projets sont les brouillons de l'avenir, l'ORSTOM a remis une bonne copie avant de s'effacer.

Mais à vrai dire, il ne rentre pas exactement dans le rang. Sa place, son expérience, l'acquis de quarante années de pratique devraient l'appeler à jouer un rôle central dans la nouvelle configuration. Toutefois, il semble qu'un danger pourrait encore le menacer, si sa vigilance se relâchait. La recherche sur et pour le développement, qui est son apanage dorénavant, n'est ni la recherche agronomique, ni la recherche médicale, ni la recherche économique, ni aucune autre recherche même finalisée. Faisant appel à toutes, elle en intègre des parties dans une vue synthétique des problèmes, donc à partir d'une problématique particulière. Cette démarche originale devrait être le propre de l'Office sous son nouveau visage.

Il lui aura fallu longtemps avant de se voir reconnaître ce rôle et les moyens de le tenir. Les nombreux rapports administratifs d'origines diverses : Inspection des finances, Cour des comptes, commission ad hoc, groupes de travail, enquêtes, jusqu'à cet audit singulier en 1981... qui ont été consacrés dans les 25 dernières années à s'interroger sur la situation de l'Office, sur son rôle possible, sur son avenir, occupent un long rayon de bibliothèque. Leur répétition témoigne de la difficulté pour leurs auteurs, comme pour ceux qui les ont commandés, de sortir des sentiers battus.

A cet égard, le problème de la recherche agronomique tropicale a pesé d'un poids considérable sur l'Office, comme on l'a vu. Il apparaît bien comme ayant été largement suscité à compter de 1960 par l'intérêt préférentiel, trop exclusif pour n'être pas à courte vue, que le ministère de la coopération marqua régulièrement pour les instituts de recherche agronomique spécialisés, dont il jugeait que l'action était par essence en connexion immédiate avec les préoccupations des États qu'il aidait. La difficulté à trancher la question, soit au sein de l'Office parce qu'on ne le voulait pas, soit isolément parce qu'on ne le pouvait pas, retardait toujours d'autant le règlement du sort de l'Office lui-même.

Il est symptomatique qu'au regard de ce dernier le sort de la recherche agronomique soit apparu toujours comme un préalable, alors que l'inverse eût pu se concevoir aussi bien. Les choses se sont toujours passées comme si la solution n'eût pu être donnée pour l'Office que par différence. Le parti-pris n'explique pas tout. Il y a aussi la facilité du confort intellectuel que procure le recours aux schémas traditionnels, que son existence bousculait quelque peu. On voudrait être sûr que la tentation d'y retomber soit complètement écartée pour tout le monde. En exprimant ce souhait, on ne



doit pas songer seulement à la recherche agronomique. Elle ne serait plus la seule sur les rangs. Le risque est d'autant plus réel que les parties-prenantes sont maintenant plus nombreuses.

Sous son nouveau visage, l'Office a le moyen de s'en prémunir. Il lui suffira de se souvenir que les conquêtes demeurent rarement acquises de façon définitive si on ne s'emploie pas sans cesse à les consolider. A lui d'y veiller et de faire fructifier l'héritage.

\*  
\*\*

Au moment de mettre le point final à cette étude, nous mesurons ses imperfections.

Certains marqueront peut-être leur déception, à voir le tableau brossé à si grands traits et en relevant, par exemple, que nous n'avons rien dit des centres outre-mer.

Et, de fait, l'histoire de l'Office est composée aussi de la vie de ses centres et de ses missions. C'est par eux qu'il est en prise avec le terrain. Il serait intéressant de montrer, pays par pays, comment à chaque fois ils se sont insérés dans la vie locale et finalement s'y sont intégrés, et de faire le bilan de leur action, aussi bien dans la connaissance du pays, la formation des hommes, l'organisation des structures nationales que dans les résultats enregistrés dans les différents secteurs économiques et sociaux du développement.

De même il faudrait dire combien son omni-présence ancienne et permanente a valu à l'Office une audience particulière auprès des coopérations étrangères bilatérales et des diverses formes de l'assistance multilatérale, et lui a conféré une position privilégiée sur le plan international, ce qui rendait encore plus paradoxale la lutte qu'il devait conduire à l'intérieur.

Enfin a-t-on dit assez dit et écrit que l'aide technique ne pouvait pas consister dans un simple transfert technologique ! Là encore l'Office a son palmarès qui offrirait maints exemples pour nourrir une réflexion passionnante, si on jugeait à propos de l'entreprendre. Elle ferait apparaître comment la recherche scientifique par son caractère innovateur et par les solidarités de pailleasse qui s'établissent entre les partenaires donne son plein sens au mot de coopération, qui n'est plus alors seulement une autre façon de parler de l'assistance technique.

Et pour terminer, on peut aussi évoquer le bilan scientifique, après celui de la coopération. L'apport de l'Office à la recherche française est reconnu dans plusieurs domaines. Il a eu sa part de responsabilité dans son expansion récente. Sur un point précis, si ses spécialistes apportent traditionnellement leurs concours à

plusieurs universités qu'ils ont bénéficié de leur expérience du terrain, on ne saurait oublier non plus l'enrichissement qu'a représenté pour l'Université française dans son ensemble l'intégration dans ses cadres de nombre d'anciens chercheurs de l'Office, qui pour certains y occupent des places éminentes.

Comme Cyrano, tout cela je me le suis déjà dit à moi-même. J'ajouterai seulement qu'en somme, ce constat global est celui de l'existence de l'Office. Or, alors qu'on a facilement admis d'identifier une recherche spatiale ou une recherche océanologique, pour prendre des exemples récents, sans parler de la recherche médicale ou de la recherche agronomique, il paraissait qu'on ne pût concevoir une recherche outre-mer, bien qu'elle se caractérisât tout autant qu'elles par un objet et par une approche propres.

La recherche outre-mer n'était d'abord qu'une idée. Il fallait qu'elle prenne corps pour que le reste suive. C'est la réalisation de cette idée, d'abord dans les esprits, puis dans le concret institutionnel, que nous avons tenu à décrire, car elle nous a toujours paru être le point essentiel. C'est le témoignage que nous avons voulu porter.

Mars 1984



Le décret « portant organisation et fonctionnement »  
du nouvel Office  
a été pris le 5 juin 1984 (*J.O.* du 8 juin).  
Mise à jour et continuité : l'Office change de dénomination  
« tout en conservant son ancien sigle d'ORSTOM »  
dont il s'était fait un nom.



## LISTE DES SIGLES

CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEXO	Centre national d'exploitation des océans.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CRT	Centre régional de télédétection.
ENSA	École nationale supérieure d'agriculture.
FAC	Fonds d'aide et de coopération.
FAO	Found and agricultural organisation of the United Nations.
FIDES	Fonds d'investissement et de développement économique et social des Territoires d'outre-mer.
FIDOM	Fonds d'investissement pour les Départements d'outre-mer.
GERDAT	Groupement d'études pour la recherche et le développement de l'agronomie tropicale.
ICIPE	International center for insects physiology and ecology.
IDERT	Institut d'enseignement et de recherche tropicale.
IEC	Institut d'études centrafricaines.
IFAC	Institut des fruits et agrumes tropicaux.
IFAN	Institut français d'Afrique noire.
IFAT	Institut français d'Amérique tropicale.
IFO	Institut français d'Océanie.
INA	Institut national agronomique.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
IRAL	Institut de la recherche agronomique du Liban.
IRAT	Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières.
IRCAM	Institut de recherche camerounais.
IRCT	Institut de recherche sur le coton et les textiles exotiques.
IRHO	Institut de recherche pour les huiles de palme et oléagineux.
IRSM	Institut de recherche scientifique de Madagascar.
IRTO	Institut de recherche togolais.
OAMCE	Organisation africaine et malgache de coopération économique.

OCCGE	Organisation de coopération et de coordination pour la lutte contre les grandes endémies.
OMM	Organisation météorologique mondiale.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ORANA	Organisation pour la recherche sur l'alimentation et la nutrition en Afrique.
ORSC	Office de la recherche scientifique colonial.
ORSOM	Office de la recherche scientifique outre-mer.
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.
SARA	Section autonome de recherche agronomique.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE _____	1
AVANT-PROPOS _____	3
CHAPITRE I _____	7
Les débuts	
Les directives ministérielles	
CHAPITRE II _____	19
L'application des directives ministérielles :	
• les centres de formation et le statut des chercheurs	
• le réseau des centres de recherche	
CHAPITRE III _____	27
L'organisation administrative	
Première manifestation de la vocation internationale	
L'Office dans les D.O.M.	
L'Office et l'IFAN	
CHAPITRE IV _____	39
Les commissions scientifiques	
Le rôle central de l'Office	
Les moyens de la coordination des recherches	
Le Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique outré-mer	
CHAPITRE V _____	47
Les années charnières de 1953 et 1954	
L'ouverture nationale	
CHAPITRE VI _____	53
La première réforme de 1953 :	
• les difficultés financières et la création du fonds commun	
L'intégration de la recherche agronomique	
La disparition de la France d'Outre-Mer	

CHAPITRE VII _____	67
La seconde réforme de 1960	
La scission de la recherche agronomique	
La lutte contre le démantèlement et pour le statut national	
Le décret du 9 août 1960	
CHAPITRE VIII _____	75
« 1961-1962 » - Première phase de la réforme de 1960 :	
la doctrine scientifique et la structuration de l'Office	
• les incertitudes qui demeurent	
• le projet de fondation internationale	
• le coup de barre de 1963	
CHAPITRE IX _____	87
« 1963-1964 » :	
• la seconde phase de la réforme de 1960	
• la redistribution interne des cartes	
• les comités techniques	
CHAPITRE X _____	93
Le plan de 1963 et sa mise en œuvre	
La lutte tenace pour l'existence et la conquête du statut national pour la coopération scientifique avec les pays en développement	
Les victoires de 1977 et de 1982	
La diversification géographique et la stature internationale de l'Office	
CHAPITRE XI _____	109
L'intermède de 1980-1982 et la dernière tentative de réunion de l'ORSTOM et du GERDAT	
ÉPILOGUE _____	113
LISTE DES SIGLES _____	119



Achévé d'imprimer en juin 1985  
sur les presses de l'Imprimerie Marcel Bon  
70000 Vesoul  
Dépôt légal n° 2929

